

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	48
Contre :	0
Pour :	48
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mme SOULARD, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
Mme DESBOIS donne pouvoir à Mme LEROUX  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

MM. TRANCHEVENT, LELIEVRE, Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, NEVEU, DOYEN, Mme GONTIER, M. PILLAERT, Mme LELIEVRE, M. TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **1 - Finances – Vote du budget primitif 2024 – Vote des taux d'imposition**

### **M. SOUTIF expose :**

VU l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le conseil communautaire vote chaque année les taux de cotisation foncière des entreprises, des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,

Il est proposé de reconduire en 2024 les taux d'imposition de la fiscalité directe locale votés en 2023. Il est rappelé que ceux-ci sont identiques depuis 2017.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux 2024 à leurs niveaux de 2023 :**

- **Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 12,11 %**
- **Taxe Foncière Bâti : 0,630 %**
- **Taxe Foncière Non Bâti : 4,30 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 25,25 %**

Mayenne, le 8 février 2024

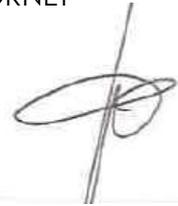
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	6
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **2 - Adoption du budget primitif 2024 – Budget principal**

### **M. SOUTIF expose :**

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 du budget principal.

Le rapport de présentation détaillé, joint à la présente délibération, présente et commente les données financières principales du budget.

**Pour information**, le budget primitif de Mayenne Communauté pour l'exercice 2024, tous budgets confondus s'établit à 62 076 200 € décomposé comme suit :

- En investissement tous budgets confondus :
  - Dépenses : 15 044 458 €
  - Recettes : 15 044 458 €
- En fonctionnement tous budgets confondus :
  - Dépenses : 47 031 742 €
  - Recettes : 47 031 742 €

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	14 273 748	14 273 748	37 406 764	37 406 764
Déchets ménagers	710 810	710 810	4 651 800	4 651 800
Prestations de services	43 957	43 957	491 100	491 100
SPANC	3 943	3 943	104 498	104 498
LEADER			264 810	264 810
Centre de santé de Martigné/Mayenne	12 000	12 000	310 330	310 330
ZA Orgerie			35 230	35 230
ZA Poirsac III			302 005	302 005
ZA de Lassay			17 000	17 000
ZA des Haras			54 005	54 005
ZA de Coulonges			30 505	30 505
ZA de la Lande			450 010	450 010
ZA du Berry			1 639 100	1 639 100
ZA les Chevreuils			1 274 125	1 274 125
ZA Montrieux			255	255
ZA La Chapelle			205	205
<b>TOTAL</b>	<b>15 044 458</b>	<b>15 044 458</b>	<b>47 031 742</b>	<b>47 031 742</b>

S'agissant du budget principal, le montant du budget primitif 2024 s'établit à la somme de 51 680 512 € dont 37 406 764 € en fonctionnement et 14 273 748 € en investissement et se décompose en :

- Mouvements réels : 48 472 933 €
- Mouvement d'ordre : 3 207 579 €

Budget principal	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	14 273 748 €	11 430 736 €	2 843 012 €
Dépenses	14 273 748 €	13 909 181 €	364 567 €
Fonctionnement			
Recettes	37 406 764 €	37 042 197 €	364 567 €
Dépenses	37 406 764 €	34 563 752 €	2 843 012 €
<b>Totaux</b>	<b>51 680 512 €</b>	<b>48 472 933 €</b>	<b>3 207 579 €</b>

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du conseil communautaire du 18 janvier dernier et au rapport d'orientation budgétaire

associé conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (article 107) et à la loi de programmation des finances publiques du 23 janvier 2018. Le contenu du budget vous est présenté dans le rapport détaillé annexé.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (Mmes JONES, ROUYERE et GENEST s'étant abstenues) :**

- **adopte par chapitre et par nature, pour l'exercice 2024, le budget principal tel qu'il est présenté.**
- **précise que les virements de crédits de chapitre à chapitre s'opèrent dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**
- **inscrit le crédit de paiement du pôle culturel et jeunesse intercommunal de Lassay à hauteur de 4 200 000 €**
- **inscrit le crédit de paiement de la halle d'athlétisme à hauteur de 851 500 €**
- **arrête le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 1 612 033 €**
- **arrête la subvention d'équilibre à verser au budget annexe du centre de santé de Martigné/Mayenne à 63 074 €**
- **prévoit la refacturation des charges de personnel du budget principal aux budgets annexes Déchets ménagers, SPANC, prestations de services, centre de santé de Martigné/Mayenne et Leader.**

Mayenne, le 8 février 2024

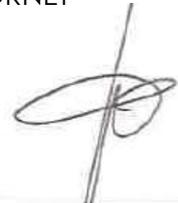
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES de MAYENNE COMMUNAUTÉ

## **Note de Présentation synthétique accompagnant le projet de BUDGET PRIMITIF 2024**



**MAYENNE**  
communauté

## Table des matières :

### Introduction

- I) **Les mesures nationales concernant les collectivités locales**
- II) **Section de fonctionnement 2024**
  - A. Les dépenses de fonctionnement
    - 1) Structure des dépenses de fonctionnement
    - 2) Les charges à caractère général
    - 3) Les dépenses de personnel
    - 4) Les dépenses en direction des communes membres et autres
    - 5) Les subventions aux associations
    - 6) Les autres dépenses
    - 7) Les charges financières
    - 8) Les dotations aux amortissements
    - 9) Le virement à la section d'investissement
  - B. Les recettes de fonctionnement
    - 1) Structure des recettes de fonctionnement
    - 2) La fiscalité 2024
    - 3) Les dotations et participations 2024
    - 4) Les produits de nos services
    - 5) L'excédent des budgets annexes de zones 2024
    - 6) Les autres recettes
  - C. L'équilibre budgétaire
- III) **Section d'investissement 2024**
  - A. Les recettes d'investissement
    - 1) Le FCTVA
    - 2) Les autres recettes d'investissement
    - 3) Les financements publics externes
  - B. Les dépenses d'investissement
    - 1) Le remboursement du capital de la dette
    - 2) Le programme d'investissement 2024
  - C. Le recours à l'emprunt d'équilibre 2024
- IV) **La structure de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

## Introduction

Les orientations financières 2024 ont été présentées au travers du Rapport d'Orientations budgétaires en séance du 18 janvier dernier. Elles se caractérisent par :

➤ **Des éléments externes :**

- La Banque de France a publié le 19 décembre dernier ses prévisions en matière d'inflation. Ainsi après une moyenne annuelle de 5,7% en 2023, l'inflation diminuerait fortement à **2,5%** en 2024 du fait des prix de l'énergie.
- L'inflation IPCH sur 1 an de novembre 2023-2022 ressort à 3,81%. C'est ce pourcentage de progression qui est pris en compte pour faire évoluer les bases fiscales (hors variations physiques). Pour rappel en 2023 il était de 7,1%.
- La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 inclut les collectivités territoriales dans l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique avec les objectifs qui leur sont fixés (sans régulation contraignante) :
  - Réduire leur dette de 9% du PIB en 2023 à 7,6% du PIB en 2027,
  - Limiter la croissance des dépenses de fonctionnement à un taux inférieur de 0,5 points à celui de l'inflation.
- La Loi de Finances (LF) 2024 est fondée sur des hypothèses économiques de 1,4% de croissance en 2024 et a pour objectif de « protéger » les français contre l'inflation et de ne pas creuser la dette. Elle est construite dans un contexte très incertain, tant au niveau politique nationale (les partis du gouvernement sont minoritaires) qu'au niveau politique internationale (guerre en Israël, en Ukraine, guerre économique entre la Chine et les USA, tension à Taïwan, tension en mer rouge...).

La LF 2024 prévoit une suppression progressive de la CVAE pour les entreprises sur la période 2024-2027 (suppression initialement fixée sur 2 ans de 2023 à 2024). Depuis la LF 2023, la CVAE est supprimée pour les collectivités et compensée intégralement par une fraction du produit net de TVA nationale. Cette suppression implique la révision du mode de calcul du potentiel fiscal (sert à mesurer le niveau de richesse d'un territoire si l'on appliquait aux bases fiscales le taux moyen national d'imposition de chacune des taxes). Pour le calcul du potentiel fiscal, le produit de CVAE est remplacé par le produit de TVA de compensation. Cette refonte du mode de calcul concerne également le coefficient d'intégration fiscal (CIF) qui mesure le degré d'intégration du territoire (CVAE remplacée par fraction de TVA).

Cette loi de finance 2024 exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties et cotisation Foncière des Entreprises (CFE) les mâts des éoliennes (béton et métalliques).

La LF 2024 réintègre dans l'assiette du FCTVA les dépenses d'aménagement de terrains.

Pour 2024, l'accent est mis sur la transition écologique via le fonds vert avec un « verdissement » affiché des finances locales. Ce fonds vert (2,5 milliards d'€/an jusqu'en 2027) subventionne des projets locaux favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Sa gestion est déconcentrée au niveau des préfets de région et de département.

- L'impact de la hausse du point d'indice (1,5%) de juillet dernier sur 12 mois.

➤ **Des éléments internes :**

- Des taux d'imposition stables : pas d'augmentation des taux ménages ni professionnels,

- Une accélération des actions en faveur de la transition écologique (contrat nature, plan bocager, location longue durée de vélos à assistance électrique, mobilités partagées, stationnement vélos, conseillé en économie partagé ...),
- Des dépenses/recettes nouvelles en 2024 en lien avec de nouvelles orientations stratégiques de Mayenne Communauté comme la Maison des alternants, l'espace jeunes de Mayenne (ouverture en sept 2024), la base de loisirs de la Haie Traversaine.
- Une solidarité affirmée à l'égard des communes au travers de la DSC ramenée à son montant plancher (300 000 €) et des fonds de concours en lien avec le nouveau pacte financier fiscal et solidaire,
- La fin de l'interface financière de Mayenne Communauté pour le contingent SDIS des communes de l'ex CCPM qui implique une prochaine CLECT et la prise en charge par Mayenne Communauté des augmentations annuelles (indexées sur l'inflation)
- Le soutien à l'office de tourisme par l'accompagnement dans son nouveau statut (de l'associatif à l'EPIC,
- La maîtrise du fonds de roulement,
- La déclinaison du programme pluriannuel d'investissement (pôle culturel et jeunesse de Lassay, Espace jeunes à Mayenne, la mobilité, la seconde phase des travaux au camping, la halle d'athlétisme ...).

Comme pour le budget précédent, le budget primitif 2024 est voté sans reprise de résultats n-1.

Le volume budgétaire du budget primitif 2024 du budget principal, tous mouvements confondus est de 51,7M€ (référence budget 2023 à 49,8 M€).

Volume budgétaire BP 2024	DÉPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	34 563 752	2 843 012	37 042 197	364 567
INVESTISSEMENT	13 909 181	364 567	11 430 736	2 843 012
<b>VOLUME BUDGÉTAIRE BP 2024</b>	<b>51 680 512 €</b>		<b>51 680 512 €</b>	

## 1) Les mesures nationales concernant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la loi de finances pour 2024

Le PLF 224 revalorise de +320M€ la DGF du bloc communal. Ainsi la dotation d'intercommunalité, dont le plafond d'évolution individuel est relevé de 110% à 120%, sera désormais augmentée de +90M€ chaque année. Le financement sera assuré exclusivement par l'écêtement de la dotation de compensation (seconde composante de la DGF) : la pression qu'elle subit à la baisse pourrait avoisiner -4% contre -2% par an précédemment et -1,5% en 2024 du fait de l'abondement précité.

Côté fiscalité, la principale mesure du PLF 2024 tient à la possibilité ouverte aux communes et EPCI dont le taux de THRS est inférieur à 75% de la moyenne du département de le majorer « en déliaison », à hauteur de 5% de ce plafond, et sans le dépasser.

Par ailleurs, l'article 143 de la loi de finances permet aux communes et aux EPCI de pouvoir exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, certains logements qui ont fait l'objet de dépenses de

prestations de rénovation énergétique ainsi que les logements neufs satisfaisant à certains critères de performance énergétique et environnementale. Dans les deux cas l'exonération est comprise entre 50% et 100% (d'une durée de 3 années pour les travaux de rénovation et de 5 années pour les logements neufs).

L'article 191 de la loi de finances instaure l'obligation est faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, de ventiler leur « impact pour la transition écologique » (selon des critères qui restent à préciser) en se dotant d'un « budget vert » par un axe analytique. Ces collectivités auront la possibilité d'identifier, toujours en annexe, la part de leur dette finançant ces dépenses (s'applique à partir de 2024, pour les comptes administratifs 2025).

## II) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe :

- ✓ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de transfert de charges, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions)
- ✓ toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des prestations de services.

**En 2024, la section de fonctionnement présente un équilibre à hauteur de 37 406 764 €**

### A. Les dépenses de fonctionnement

#### 1) Structure des dépenses de fonctionnement

Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes thématiques :

DÉPENSES de la section de FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022	BP + BS + DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024	Ecart BP n-1	Ecart Réalisé n-1
Masse salariale (chapitre 012)	17 095 128	18 303 644	17 864 477	18 880 420	576 776 €	1 015 943 €
Dépenses à caractère général (chapitre 011)	3 687 068	4 828 563	3 690 099	4 873 279	44 716 €	1 183 180 €
Participation au contingent SDIS (chap 011) pour com. ex CCPM	842 377	884 500	883 707	0	-884 500 €	-883 707 €
Attribution de Compensation (chapitre 014)	6 756 209	6 822 688	6 822 688	6 034 462	-788 226 €	-788 226 €
Dotations de Solidarité Communautaire (chapitre 014)	641 782	301 344	301 343	300 000	-1 344 €	-1 343 €
Reversements de fiscalité (chapitre 014)	44 546	45 215	45 240	80 240	35 025 €	35 000 €
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales FPIC	98 475	87 832	87 832	90 000	2 168 €	2 168 €
Reversement TVA trop perçue (substitutions CVAE + THRP )		49 628	49 628	100 000	50 372 €	50 372 €
Subventions aux personnes morales de droit privé (nature 65748)	1 518 633	1 565 111	1 448 501	1 582 735	17 624 €	134 234 €
Participation au contingent SDIS (nature 6553) pour 33 communes	161 268	169 500	169 180	1 098 903	929 403 €	929 723 €
Prises en charge des déficit des budgets annexes des zones	473 011	819 533	64 084	898 014	78 481 €	833 930 €
Intérêts de la dette (chapitre 66)	134 589	136 900	135 720	125 000	-11 900 €	-10 720 €
Dépenses imprévues (chapitre 022)		500 000			-500 000 €	0 €
Autres dépenses (chapitre 65 hors 6574 et chapitre 67)	478 381	599 697	590 009	500 699	-98 998 €	-89 310 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 931 468</b>	<b>35 114 155</b>	<b>32 152 507</b>	<b>34 563 752</b>	<b>-550 403 €</b>	<b>2 411 245 €</b>
Amortissements	2 331 542	1 161 624	1 161 624	1 230 979		
Autofinancement		17 531 456		1 612 033		
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 263 010 €</b>	<b>53 807 235 €</b>	<b>33 314 131 €</b>	<b>37 406 764 €</b>		

**NB :** La référence BP 2023 comprend les décisions modificatives intervenues au cours des exercices correspondants et le budget supplémentaire pour 2023. Le réalisé 2023 est simulé dans la mesure où le budget 2024 est voté avant la validation du compte de gestion 2023 par le comptable.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 (34 563 752 €) évoluent de **-1,6%** par comparaison au BP 2023 (- 550 403 € en valeur).

Désormais en M57, le chapitre des dépenses imprévues est supprimé du fait du principe de fongibilité des crédits. Ainsi par virement de crédit le Président peut dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement opérer un virement de crédit d'un chapitre à l'autre à l'exception du chapitre des

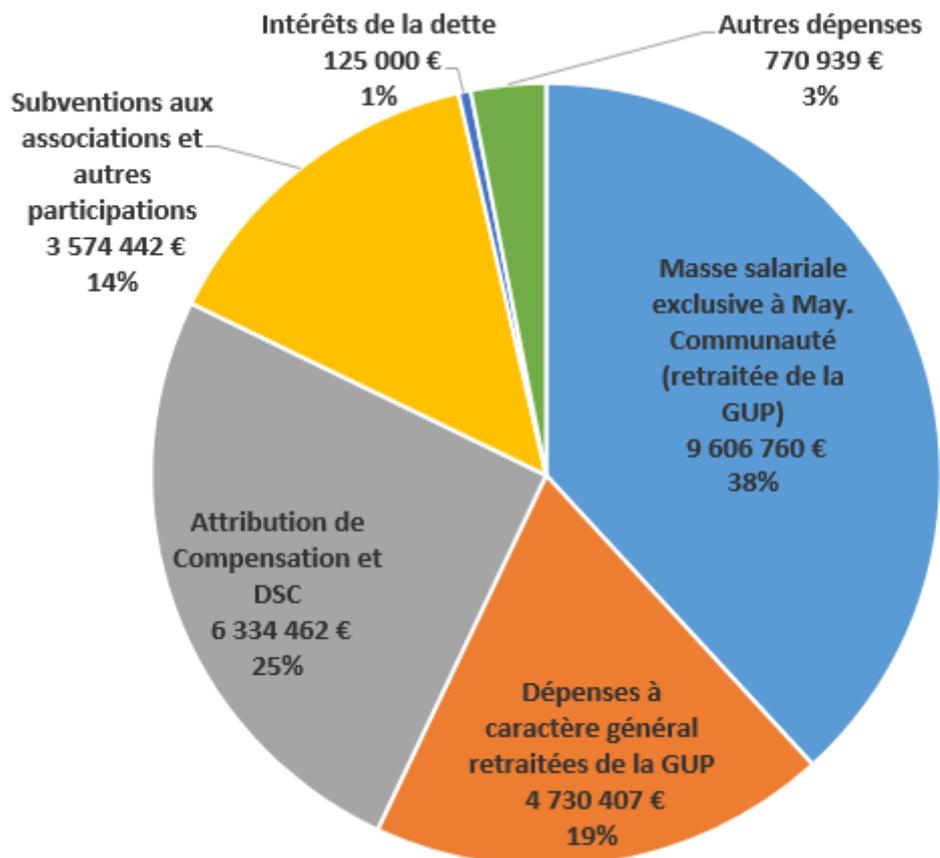
dépenses de personnel (conformément à la délibération d'adoption de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 du 14/09/2023).

#### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement après retraitement de la GUP :

	<b>budget 2024</b>
Masse salariale exclusive à May. Communauté (retraitée de la GUP)	9 606 760 €
Dépenses à caractère général retraitées de la GUP	4 730 407 €
Attribution de Compensation et DSC	6 334 462 €
Subventions aux associations et autres participations	3 574 442 €
Intérêts de la dette	125 000 €
Autres dépenses	770 939 €
<b>Total</b>	<b>25 142 010 €</b>

Non retraitées de la Gestion Unifiée du Personnel (GUP) les charges de personnel représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement. Après retraitement de la GUP, les charges de personnel représentent 38% des dépenses réelles de fonctionnement 2024.

Un quart (25%) des dépenses réelles de fonctionnement (retraitées de la GUP) sont affectées aux communes membres via les attributions de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire.



## 2) Les charges à caractère général (chapitre 011) = 4 873 279 €

Présentation par objet de dépense (nature comptable) du chapitre des charges à caractère général :

**Au total, le chapitre des charges à caractère général s'élève à 4 873 279 €. Il pèse pour 14% sur le total des dépenses réelles de fonctionnement 2024 (16% en 2022).**

L'élément marquant du chapitre est lié à la fin de l'interface financière du contingent SDIS au 01/01/2024 qui se traduira dans l'année par un transfert de compétence via la tenue d'une commission locale d'évaluation des charges transférées. L'objectif est d'harmoniser le paiement du contingent SDIS entre les 2 ex communautés (CCHL, CCPM). Ainsi à partir du 01/01/2024 Mayenne Communauté réglera l'intégralité du contingent SDIS sur le chapitre 65 et la part qu'elle réglait pour le compte des communes de l'ex CCPM, qui la remboursaient, ne sera plus imputée sur le chapitre 011 (nature 6188 « autres frais divers » 883 707 € en 2023).

Ce changement d'imputation (du chapitre 011 vers le chapitre 65) pour le contingent SDIS explique l'écart de 839 784 € entre le budget 2023 et le budget 2024.

Comparativement au budget réalisé, le chapitre retraité de la dépense SDIS supportée en 2023 (883 707 €), évolue de + 1 183 180 €. Cette évolution est logique compte tenu du niveau de réalisation de l'exercice 2023 qui ressort à 80% avec un disponible de 1 149 201 €.

On peut donc en conclure que globalement, les inscriptions budgétaires 2024 se situent à des niveaux identiques à celles inscrites au budget 2023 (+ 44 716 € en évolution annuelle de BP à BP). Les dépenses nouvelles sont compensées par l'achèvement/ l'annulation d'autres.

**Plusieurs natures comptables voient leurs montants inscrits évolués à la hausse (natures 61521 ; 617 ; 62268) et à la baisse (natures 6188 et 6284).**

Nature	Libellé	Réalisé N-2 MANDATE 2022	Budgeté N-1 BP 2023	REALISÉ N-1 2023	BP 2024
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	49 844,28	52 200,00	62 521,34	56 120,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	265 220,94	368 150,00	312 774,44	339 110,00
60621	COMBUSTIBLES	134 922,52	169 850,00	138 054,37	155 800,00
60622	CARBURANTS	8 505,76	8 400,00	8 244,93	11 000,00
60623	ALIMENTATION	11 290,50	22 600,00	14 210,74	25 950,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	64 127,38	116 775,00	69 583,49	117 575,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	91 358,86	104 650,00	97 718,98	126 917,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	140 325,57	131 400,00	128 163,97	131 400,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	613 065,86	660 705,00	628 390,24	649 985,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	149 963,31	178 387,00	153 114,52	172 240,00
61358	AUTRES	129 415,62	139 715,00	130 195,61	125 993,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	20 822,82	14 821,00	23 608,99	27 000,00
61521	TERRAINS	103 059,15	84 450,00	98 988,57	126 450,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	12 782,56	36 700,00	9 710,73	31 700,00
615228	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	41 163,58	66 835,00	49 964,20	69 390,00
6161	MULTIRISQUES	28 435,98	30 890,00	31 222,72	29 730,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	80 849,20	346 376,00	124 993,40	458 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	858 712,50	885 070,00	885 654,17	1 370,00
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	111 144,56	195 794,00	114 043,77	217 959,00
6228	DIVERS	479 240,31	652 722,00	262 179,72	564 312,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 234,12	45 030,00	42 328,41	45 630,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	50 850,08	53 500,00	53 224,60	57 200,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 658,62	3 000,00	3 524,82	3 100,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	37 029,63	45 180,00	32 828,26	49 405,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	75 969,05	6 500,00	3 522,02	8 750,00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	0,00	24 000,00	22 852,75	110,00
63512	TAXES FONCIERES	59 043,85	43 321,00	56 911,74	59 131,00
	AUTRES NATURES	880 419,12	1 226 042,00	1 015 274,07	1 211 952,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 529 455,73	5 713 063,00	4 573 805,57	4 873 279,00

Concernant les crédits inscrits pour les fluides (eau, combustibles, électricité), on note une actualisation des montants budgétés au regard du réalisé 2023 qui se traduit par une plus value en 2024 de 37 680 € alors qu'au regard du budget 2023 nous enregistrons une économie de 39 170 €.

Autrement dit l'augmentation prévue sur les fluides en 2023 ne s'est pas réalisée aussi fortement (+ 63 362 € entre les réalisés 2022 et 2023).

**Nature 61521 Les terrains** : le budget 2024 est inscrit pour 126 450 €. Il enregistre une progression en lien avec la nouvelle dépense d'entretien des terrains de la base de loisirs de la Haie Traversaine inscrite pour 30 000 €.

**Nature 617 études** : Au titre de 2024 les études budgétées s'élèvent à 458 000 € et recouvrent les domaines suivants :

Libellé	Budget 2024
Restauration collective : maillage territoire ; mutualisation	40 000,00
Administration générale de la collectivité	5 000,00
PRÉVENTION ET ÉDUCATION POUR LA SANTÉ - CLS 3 : mieux comprendre les populations éloignées du soin	5 000,00
SCOT	20 000,00
PLH : étude d'évaluation et renouvellement nouveau PLH	80 000,00
ATTRACTIVITÉ : études friches et commerces	98 000,00
EAU et ASSAINISSEMENT- Accompagnement à la FUTURE COMPÉTENCE obligatoire	130 000,00
TRANSPORTS URBAINS : étude sur le réseau en vue de la fin du marché programmée en août 2025	80 000,00
<b>Nature 617 : ETUDES ET RECHERCHES</b>	<b>458 000,00</b>

**Nature 6188 Autres frais divers** : pour 2024 le montant budgété est de 1 370 €. Il était de 885 654 € en 2023. Il comprenait en effet le versement au SDIS du contingent pour les 13 communes de l'ex CCPM qu'on ne retrouve pas sur le budget 2024.

**Nature 62268 Autres honoraires, conseils ..** : Un changement d'imputation comptable est à l'origine de l'augmentation de la nature 62268 (autres honoraires) qui supporte à compter de cet exercice 2024 la dépense liée aux déchets (redevance incitative) auparavant imputée sur la nature 6284 (redevance pour services rendus).

Présentation par destination (fonction comptable) du chapitre des charges à caractère général :

	Sous Rubrique	Libellé	Budgète N.2 BP 2022	Réalisé N.2 MANDATE 2022	Budgète N.1 BP 2023	REALISE N.1 2023	Demande des services
Total Rubrique	01	Opérations non ventilables	325 764,00	135 189,87	330 364,00	198 921,25	379 814,00
	020	Administration générale de la collectivité	1 171 530,00	1 061 034,08	1 223 715,00	1 116 626,05	332 948,00
	020 1	SOLIDARITE	0,00	0,00	0,00	43,85	0,00
	020 100	CABINET DU MAIRE	0,00	11,18	0,00	598,13	0,00
	020 2	INFORMATIQUE	0,00	5 043,04	0,00	4 785,87	0,00
	020 3	HOTEL DE VILLE ET DE COMMUNAUTE	0,00	7 266,12	0,00	1 573,20	0,00
	020 4	SERVICES TECHNIQUES ADMINISTRATIFS	1 715,00	9 612,63	1 715,00	13 249,84	1 715,00
	020 5	ENTRETIEN DES LOCAUX	1 000,00	1 742,27	1 520,00	2 693,00	1 050,00
	020 6	COMMANDE PUBLIQUE	0,00	81,33	0,00	1 612,12	0,00
Total Rubrique	020	Administration générale de la collectivité	1 174 245,00	1 084 790,65	1 226 950,00	1 141 182,06	335 713,00
	022 0	COMMUNICATION EXTERNE	57 200,00	38 943,55	66 150,00	53 585,63	68 600,00
	022 1	BULLETIN	27 000,00	20 206,14	31 000,00	21 434,29	33 000,00
	022 2	COMMUNICATION INTERNE	20 000,00	14 332,36	20 000,00	18 491,10	20 000,00
	022 3	VOEUX VIP	0,00	0,00	14 000,00	5 469,93	14 000,00
Total Rubrique	022	Information, communication, publicité	104 200,00	73 482,05	131 150,00	98 980,95	135 600,00
Total Rubrique	024	Aide aux associations (non classées ailleurs)	210,00	120,51	210,00	89,40	210,00
Total Rubrique	025	Cimetières et pompes funèbres	0,00	2 321,40	0,00	3 083,58	0,00
Total Rubrique	026	Administration générale de l'Etat	0,00	52,09	0,00	145,45	0,00
Total Rubrique	028	Autres moyens généraux	0,00	19 416,80	0,00	24 308,63	0,00
Total Rubrique	031	Assemblée délibérante	5 000,00	64,08	0,00	50,00	0,00
	11	Police, sécurité, justice	0,00	165,60	0,00	222,80	0,00
	11 1	BATIMENTS GENDARMERIE	6 390,00	28 361,85	7 630,00	17 569,00	3 900,00
Total Rubrique	11	Police, sécurité, justice	6 390,00	28 527,45	7 630,00	17 791,80	3 900,00
Total Rubrique	211	Ecoles maternelles	0,00	2 097,99	0,00	4 379,65	0,00
Total Rubrique	212	Ecoles primaires	0,00	317,47	0,00	1 426,46	0,00
Total Rubrique	281	Hébergement et restauration scolaires	0,00	4 385,63	0,00	1 904,25	0,00
Total Rubrique	288	Autres services annexes de l'enseignement	0,00	174,05	0,00	809,41	0,00
	311	ACTION CULTURELLE ET EAC	67 558,00	75 272,88	66 697,00	50 647,64	66 921,00
	311 1	CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE ET THEATRE	92 995,00	101 133,27	107 245,00	118 175,11	96 445,00
	311 2	CROQ LES MOTS MARMOT	15 950,00	16 528,44	15 950,00	20 987,99	15 950,00
	311 3	KIOSQUE	44 359,00	40 060,80	43 591,00	42 878,87	43 025,00
	311 5	TRIBU	1 989,00	4 335,43	4 589,00	5 114,43	4 595,00
	311 6	ENTRELACES	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Rubrique	311	Activités artistiques, actions et manifestations c	223 851,00	237 330,82	238 072,00	237 804,04	226 936,00

	Sous Rubrique	Libellé	Budgeté N.2 BP 2022	Realisé N.2 MANDATE 2022	Budgeté N.1 BP 2023	REALISE N.1 2023	Demande des services
	312 1	POLE CULTURE JEUNESSE DE LASSAY	0,00	49,04	0,00	1 516,05	0,00
	312 2	LIEU DE DIFFUSION SPECTACLE VIVANT	0,00	0,00	0,00	35,84	0,00
	312 3	GRAND NORD	166 165,00	188 760,45	244 833,00	176 460,66	194 203,00
	312 4	CHAPELLE DES CALVAIRIENNES	11 590,00	10 905,44	14 315,00	13 229,30	14 375,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>312</b>	<b>Patrimoine</b>	<b>177 755,00</b>	<b>199 714,93</b>	<b>259 148,00</b>	<b>191 241,85</b>	<b>208 578,00</b>
	313	Bibliothèques, médiathèques	248 600,00	247 668,40	243 165,00	243 344,18	254 974,00
	313 1	LUDOTHEQUE	0,00	0,00	9 120,00	9 023,18	0,00
	313 2	MINI LAB	0,00	0,00	1 000,00	773,38	0,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>313</b>	<b>Bibliothèques, médiathèques</b>	<b>248 600,00</b>	<b>247 668,40</b>	<b>253 285,00</b>	<b>253 140,74</b>	<b>254 974,00</b>
	314	Musées	243 270,00	208 827,85	242 895,00	236 213,47	250 405,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>314</b>	<b>Musées</b>	<b>243 270,00</b>	<b>208 827,85</b>	<b>242 895,00</b>	<b>236 213,47</b>	<b>250 405,00</b>
<b>Total Rubrique</b>	<b>316</b>	<b>Théâtres et spectacles vivants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>8 993,72</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Rubrique</b>	<b>317</b>	<b>Cinémas et autres salles de spectacles</b>	<b>8 880,00</b>	<b>8 471,28</b>	<b>9 164,00</b>	<b>9 913,73</b>	<b>9 125,00</b>
	321	Salles de sport, gymnases	0,00	201,28	0,00	37,59	0,00
	323	LA VAGUE	511 580,00	418 141,24	462 440,00	413 395,48	488 180,00
	323 1	ABORDS DU CENTRE AQUATIQUE	15 330,00	15 327,85	0,00	0,00	0,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>323</b>	<b>Piscines</b>	<b>526 910,00</b>	<b>433 469,09</b>	<b>462 440,00</b>	<b>413 395,48</b>	<b>488 180,00</b>
	325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	17 230,00	5 644,80	16 240,00	5 252,06	14 700,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>325</b>	<b>Bateau promenade</b>	<b>17 230,00</b>	<b>5 644,80</b>	<b>16 240,00</b>	<b>5 252,06</b>	<b>14 700,00</b>
<b>Total Rubrique</b>	<b>331</b>	<b>Centres de loisirs</b>	<b>0,00</b>	<b>128,33</b>	<b>0,00</b>	<b>6 301,58</b>	<b>0,00</b>
	338	SERVICE JEUNESSE	9 650,00	18 276,74	9 810,00	12 364,78	15 110,00
	338 1	CENTRE SOCIAL LES POSSIBLES	0,00	37,12	0,00	37,59	0,00
	338 2	ESPACE JEUNES LASSAY	162 873,00	122 770,63	169 901,00	150 435,58	99 294,00
	338 3	ADOS COM MAYENNE	0,00	307,77	3 700,00	4 662,63	75 100,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>338</b>	<b>Autres activités pour les jeunes</b>	<b>172 523,00</b>	<b>141 392,26</b>	<b>183 411,00</b>	<b>167 500,58</b>	<b>189 504,00</b>
	410	Services communs	5 600,00	82,80	2 000,00	3 024,30	0,00
	410 1	ABORDS DU POLE SANTE	0,00	2 120,41	0,00	198,00	0,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>410</b>	<b>Services communs</b>	<b>5 600,00</b>	<b>2 203,21</b>	<b>2 000,00</b>	<b>3 222,30</b>	<b>0,00</b>
	412	PRÉVENTION ET ÉDUCATION POUR LA SANTÉ - CLS	4 000,00	13 072,41	4 000,00	2 412,52	13 000,00
	412 1	LOGEMENT IRSA PLACE GAMBETTA	0,00	0,00	0,00	440,23	2 100,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>412</b>	<b>Prévention et éducation pour la santé</b>	<b>4 000,00</b>	<b>13 072,41</b>	<b>4 000,00</b>	<b>2 852,75</b>	<b>15 100,00</b>
	414 1	POLE SANTE MAYENNE	54 821,00	66 528,75	54 821,00	67 512,18	68 500,00
	414 2	POLE SANTE LASSAY	14 930,00	20 907,42	21 208,00	19 881,16	24 640,00
	414 3	CENTRE DE SANTE MARTIGNE	0,00	5 426,46	0,00	1 745,47	0,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>414</b>	<b>Dispensaires et autres établissements sanitaires</b>	<b>69 751,00</b>	<b>92 862,63</b>	<b>76 029,00</b>	<b>89 138,81</b>	<b>93 140,00</b>
<b>Total Rubrique</b>	<b>418</b>	<b>Autres actions</b>	<b>20 000,00</b>	<b>5 981,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Sous Rubrique	Libellé	Budgeté N.2 BP 2022	Realisé N.2 MANDATE 2022	Budgeté N.1 BP 2023	REALISE N.1 2023	Demande des services
<b>Total Rubrique</b>	<b>420</b>	<b>Services communs action sociale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50,19</b>	<b>0,00</b>
	4228	RELAIS PETITE ENFANCE	7 810,00	26 488,16	8 720,00	13 910,75	9 265,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>4228</b>	<b>RELAIS PETITE ENFANCE</b>	<b>7 810,00</b>	<b>26 488,16</b>	<b>8 720,00</b>	<b>13 910,75</b>	<b>9 265,00</b>
<b>Total Rubrique</b>	<b>424</b>	<b>COORDINATION PETITE ENFANCE - HANDICAP ET JEUNE</b>	<b>0,00</b>	<b>64,08</b>	<b>12 000,00</b>	<b>13 277,79</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Rubrique</b>	<b>501</b>	<b>Services communs Prestations de services</b>	<b>0,00</b>	<b>1 554,34</b>	<b>0,00</b>	<b>2 873,36</b>	<b>0,00</b>
	510	Services communs	7 600,00	10 202,10	7 600,00	21 855,10	7 600,00
	510 1	BUREAU D'ETUDES	0,00	791,14	0,00	2 712,06	0,00
	510 2	AUTORISATION DES DROITS DES SOLS (ADS)	24 294,00	95 029,64	123 500,00	46 005,10	16 274,00
	510 4	SCOT	400,00	418,00	400,00	417,57	20 400,00
	510 5	PLUI	18 000,00	5 586,30	19 000,00	16 820,45	16 000,00
	510 6	SPR	4 500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>510</b>	<b>Services communs Aménagements et services urbains</b>	<b>54 794,00</b>	<b>112 027,18</b>	<b>151 000,00</b>	<b>87 810,28</b>	<b>60 774,00</b>
<b>Total Rubrique</b>	<b>511</b>	<b>Espaces verts urbains</b>	<b>0,00</b>	<b>22 177,14</b>	<b>0,00</b>	<b>34 718,92</b>	<b>0,00</b>
	52 1	PETITES VILLE DE DEMAIN	40 000,00	138,40	30 256,00	185,76	11 000,00
	55 0	SERVICE COMMUN HABITAT LOGEMENT	0,00	0,00	0,00	10,34	0,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>55</b>	<b>Habitat (Logement)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>138,40</b>	<b>30 256,00</b>	<b>196,10</b>	<b>11 000,00</b>
	551 1	MAISON DES ALTERNANTS ET DES STAGIAIRES	0,00	3 340,60	1 500,00	2 924,87	15 600,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>551</b>	<b>Parc privé de la collectivité</b>	<b>0,00</b>	<b>3 340,60</b>	<b>1 500,00</b>	<b>2 924,87</b>	<b>15 600,00</b>
	552 1	PLH	35 640,00	0,00	31 640,00	0,00	84 000,00
	552 2	OPAH RU	139 560,00	71 040,00	139 560,00	41 880,00	144 560,00
	552 6	PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGET	310 000,00	180 331,00	228 223,00	27 743,00	132 742,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>552</b>	<b>Aide au secteur locatif</b>	<b>485 200,00</b>	<b>251 371,00</b>	<b>399 423,00</b>	<b>69 623,00</b>	<b>361 302,00</b>
	554	Aire d'accueil des gens du voyage	55 275,00	74 093,79	67 240,00	45 702,92	54 260,00
<b>Total Rubrique</b>	<b>554</b>	<b>Aire d'accueil des gens du voyage</b>	<b>55 275,00</b>	<b>74 093,79</b>	<b>67 240,00</b>	<b>45 702,92</b>	<b>54 260,00</b>



Sous Rubrique	Libellé	Budgeté N-2 BP 2022	Réalisé N-2 MANDATE 2022	Budgeté N-1 BP 2023	REALISE N-1 2023	Demande des services
60	Services communs	162 130,00	9 031,35	125 680,00	53 906,11	118 000,00
60 1	SERVICE EMPLOI RESEAUX ENTREPRISES	39 605,00	50 724,86	43 160,00	39 853,34	54 070,00
60 11	ZONES INDUSTRIELLES	29 560,00	16 204,08	29 425,00	41 849,13	40 445,00
60 2	RENCONTRES DE L'EMPLOIS	28 900,00	3 489,43	10 000,00	5 062,48	10 000,00
60 3	LEADER	14 083,00	17 235,62	14 083,00	20 339,21	14 083,00
60 4	FLASH JOB	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
60 5	JOUVE	0,00	20 199,20	0,00	30 494,28	29 270,00
60 6	ATTRACTIVITE	34 000,00	9 750,91	86 425,00	16 504,06	40 000,00
60 7	TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE (TZCLD)	10 000,00	515,00	10 000,00	683,56	6 500,00
60 8	ATELIERS RELAIS	9 886,05	10 586,65	4 210,00	5 321,49	5 420,00
60 81	BATIMENT INDUSTRIEL A LASSAY LES CHATEAUX	4 520,00	9 377,47	4 400,00	4 291,56	4 490,00
60 82	BATIMENT LA POSTE LASSAY LES CHATEAUX	1 480,00	1 276,08	1 480,00	2 555,81	1 595,00
60 83	ATELIER ARTISANAL LE HORPS	1 130,00	381,14	350,00	-45,19	350,00
60 84	MP SERIGRAPHIE	2 000,00	19 138,66	2 000,00	2 423,82	2 500,00
60 85	ESPACE TERTIAIRE	14 928,00	14 970,79	15 430,00	804,58	850,00
<b>Total Rubrique 60</b>	<b>Action économique</b>	<b>361 222,05</b>	<b>182 881,24</b>	<b>355 643,00</b>	<b>224 044,24</b>	<b>336 573,00</b>
6312	AUTRES - CIMA	0,00	0,00	0,00	993,60	0,00
6312 2	PLATE FORME BOIS DECHIQUETE	1 825,00	3 305,65	3 225,00	2 493,35	3 205,00
<b>Total Rubrique 631</b>	<b>Agriculture, pêche et agro-alimentaire</b>	<b>1 825,00</b>	<b>3 305,65</b>	<b>3 225,00</b>	<b>3 486,95</b>	<b>3 205,00</b>
632	INDUSTRIE, COMMERCE & ARTISANAT - FOIRES & MARCHÉ	0,00	0,00	0,00	0,94	0,00
<b>Total Rubrique 632</b>	<b>Industrie, commerce et artisanat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,94</b>	<b>0,00</b>
633	Développement touristique	93 235,00	71 135,42	24 990,00	31 046,84	28 415,00
633 1	FORUM DES METIERS D'ARTS	33 610,00	34 794,76	58 646,00	27 059,72	56 071,00
633 2	AIRES DE CAMPING CAR	410,00	236,39	350,00	237,32	360,00
633 3	CAMPING	101 958,00	68 028,63	109 605,00	68 712,28	109 280,00
633 4	ANIMATIONS TOURISTIQUES	3 500,00	633,00	3 720,00	2 196,00	3 720,00
633 5	BASE DE LOISIRS LA HAIE TRAVERSAINE	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
<b>Total Rubrique 633</b>	<b>Développement touristique</b>	<b>232 713,00</b>	<b>174 828,20</b>	<b>197 311,00</b>	<b>129 252,16</b>	<b>242 846,00</b>
66	FRANCE SERVICES	6 755,00	11 722,26	9 715,00	12 245,59	10 255,00
70	Services communs	45 600,00	7 504,67	2 100,00	2 113,70	2 100,00
71 1	CIRCUITS ET SENTIERS DE RANDONNEES	45 640,00	75 569,88	85 012,00	62 861,51	56 950,00
<b>Total Rubrique 71</b>	<b>Actions transversales</b>	<b>97 995,00</b>	<b>94 796,81</b>	<b>96 827,00</b>	<b>77 220,80</b>	<b>69 305,00</b>
7212	Collecte des déchets	0,00	5 600,74	0,00	7 305,03	0,00
<b>Total Rubrique 721</b>	<b>Collecte et traitement des déchets</b>	<b>0,00</b>	<b>5 600,74</b>	<b>0,00</b>	<b>7 305,03</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Rubrique 722</b>	<b>Propreté urbaine</b>	<b>0,00</b>	<b>4 928,24</b>	<b>0,00</b>	<b>6 013,02</b>	<b>0,00</b>
731	POLITIQUE DE L'EAU - EAU ET ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	158 000,00	29 610,89	130 000,00
<b>Total Rubrique 731</b>	<b>Politique de l'eau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>158 000,00</b>	<b>29 610,89</b>	<b>130 000,00</b>
733	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	0,00	30,00	0,00	234,30	0,00
<b>Total Rubrique 733</b>	<b>Assainissement</b>	<b>0,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>234,30</b>	<b>0,00</b>
758	AUTRES ACTIONS - ECONOMIE D'ENERGIE	0,00	352,08	0,00	4 016,64	0,00
<b>Total Rubrique 758</b>	<b>Autres actions</b>	<b>0,00</b>	<b>352,08</b>	<b>0,00</b>	<b>4 016,64</b>	<b>0,00</b>
78 1	BARRAGES	6 250,00	4 234,80	6 150,00	115,93	6 150,00
78 2	PCAET	60 276,00	46 224,38	102 280,00	34 135,36	103 780,00
78 3	TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE	0,00	0,00	0,00	0,00	129 500,00
78 4	PLAN BOCAGER	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
<b>Total Rubrique 78</b>	<b>Autres actions</b>	<b>66 526,00</b>	<b>50 459,18</b>	<b>108 430,00</b>	<b>34 251,29</b>	<b>248 430,00</b>
820 1	TRANSPORTS URBAINS	464 600,00	503 525,44	591 600,00	579 334,03	667 000,00
820 2	MOBILITE	1 000,00	155,95	100,00	102,47	5 100,00
820 3	COVOITURAGE	31 694,00	18 673,90	51 800,00	43 967,82	0,00
820 4	AUTO PARTAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	21 720,00
<b>Total Rubrique 820</b>	<b>Services communs transports</b>	<b>497 294,00</b>	<b>522 355,29</b>	<b>643 500,00</b>	<b>623 404,32</b>	<b>693 820,00</b>
<b>Total Rubrique 845</b>	<b>Voirie communale</b>	<b>23 800,00</b>	<b>37 885,31</b>	<b>23 800,00</b>	<b>41 189,04</b>	<b>26 530,00</b>
853 1	HALTE FLUVIALE MAYENNE	6 350,00	7 137,92	1 350,00	3 090,53	1 300,00
853 2	HALTE FLUVIALE DE MARTIGNE	7 350,00	5 730,76	2 850,00	1 515,65	3 190,00
<b>Total Rubrique 853</b>	<b>Haltes fluviales et autres infrastructures fluvial</b>	<b>13 700,00</b>	<b>12 868,68</b>	<b>4 200,00</b>	<b>4 606,18</b>	<b>4 490,00</b>
87	Circulations douces	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
<b>Total Rubrique 87</b>	<b>Circulations douces</b>	<b>0,00</b>	<b>0,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>CHAPITRE DES CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>5 272 333,05</b>	<b>4 529 455,73</b>	<b>5 713 063,00</b>	<b>4 573 805,57</b>	<b>4 873 279,00</b>

Au niveau de l'administration générale, on retrouve l'impact de l'absence de dépense en 2024 pour le contingent SDIS des 13 communes de l'ex CCPM (fin au 01/01/24 de l'interface financière de Mayenne Communauté).

Pour la Vague, la dépense du chapitre est budgétée à hauteur de 488 180 € en progression de + 74 785 € sur le réalisé 2023 et de + 25 740 € sur le budgété de 2023. Cette progression a pour origine les combustibles (+ 16 000 €), l'eau (+2 000 €) le petit équipement (+3 000€) la maintenance (+ 4 295 €). En effet avec le chantier de construction, plusieurs offres incluaient une maintenance sur les premières années. En 2024 des maintenances supplémentaires sont à prévoir (moteurs pompes de circulation, moteurs CTA vestiaires et administration).

Au niveau du SCOT, est budgétée une étude pour 2024 de 20 000 €.

On constate la montée en charge budgétaire de la maison des alternants (15 600 € budgété en 2024) ouverte en novembre 2023 et que l'on retrouve sur une année pleine.

La dépense nouvelle affectée à la base de loisirs de La haie Traversaine est budgétée à 45 000€. On trouve, outre l'entretien de terrains déjà évoqué, des dépenses de petit équipement (6 000 €), de

fournitures administratives (1 200 €), d'entretien de matériel roulant (1 500 €), de publicité (2 000 €), de publication (1 500 €) d'entretien de mobiliers (2 000 €).

En matière d'environnement, deux dépenses nouvelles sont inscrites pour 2024 en faveur de la bio diversité via le contrat nature (129 500 € affectés à différentes actions dont la sensibilisation des citoyens, la mobilisation des agriculteurs, la renaturation, les continuités écologiques ...) et en faveur du plan bocager pour des animations (9 000 €).

Enfin autre action nouvelle en 2024 celle de l'auto partage de véhicules électriques qui se traduit par une dépense de 21 720 € avec l'entretien des véhicules (8 000 €), l'électricité (5 000 €), l'assurance (720 €) et la location de batterie (8 000 €).

### 3) Les dépenses de personnel 2024 = 18 880 420 €

#### Présentation globale du BP 2024 :

DÉPENSES	
Mayenne Communauté	18 880 420 €
Dont GUP Ville de Mayenne (montant net)	9 192 800€
Dont impact en année pleine courant 2024 des décisions prises 2023	326 800 €
Dont impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine (+ 6 mois)	267 200 €
Dont impact des reports des recrutements réalisés en 2023 en année pleine	59 600 €
Dont impact sur le budget 2024 des décisions arbitrables	525 200 €
Dont postes publiés en attente de recrutement	286 700 €
Dont postes proposés à la création pour 2024	238 500 €

Cette estimation tient compte :

- des postes ouverts et pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (sur la base des éléments connus au 1<sup>er</sup> octobre 2023) ;
- de la revalorisation de 5 points pour l'ensemble des grades et des échelons prévu par l'article 2 du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 (impact budgétaire estimé de 173 800€)
- des avancements d'échelon connus en fonction des grilles applicables à ce jour ;
- des avancements de grade décidés à compter de novembre 2023 (montant estimé pour l'exercice 2024 de 14.000 €) ;
- du versement de la GIPA (pour un montant estimé de 26 600 €).

Cette estimation ne comprend :

- aucune hypothèse de revalorisation du SMIC
- aucune réforme éventuelle liée à la rémunération des agents statutaires (évolution de la valeur du point d'indice). Toute évolution sensible liée à ces éléments devra faire l'objet d'une décision modificative ;

Tableau 1 - Impact des reports des recrutements réalisés en 2023 en année pleine

Durée de la vacance du poste en 2023 (nombre de mois)	Libellé du poste	Direction	Impact sur le BP 2024 (en €)
2,5	Directeur DAME	DAME	19 300
1	Chargé de mobilité	DAME	4 900
1	Responsable ADS	DAME	5 800

0,5	Contrôleur SPANC	DAME	1 900
4,5	Chargé mission contrat local de santé	DASSPT	32 200
9	Médecin à TNC	DASSPT	12 800
1	Directeur DEA	DEA	4 800
4	Responsable communication	DG	20 400
11	Archiviste	DR	33 400
- 9	Chargé de prospective financière	DR	- 49 500
4	Peintre	DST	11 600
- 8	DST	DST	- 44 600
1,5	Technicien aménagement	DST	6 500
<b>TOTAL MASSE SALARIALE REPORTÉE</b>			<b>59 500</b>

Tableau 2 - Impact des reports des recrutements validés et non réalisés en 2023 en année pleine

Direction	Service	Poste	Impact sur le BP 2024 (en €)
DAME	Instruction droits des sols	Instructeur droits des sols	21 200
DAME	DAME	Chargé mission habitat	36 700
DAME	Redevance incitative	Ambassadeur de tri	37 100
DAME	DAME	Technicien bocage	31 800
DR	Finances	Responsable adjoint	38 900
DR	Finances	Chargé de financement	38 200
DST	Voirie	Chef d'équipe *	29 500
DST	Voirie	Agent polyvalent *	35 900
DST	Régie bâtiment	Agent polyvalent *	17 200
<b>TOTAL POSTES PUBLIÉS EN 2023 EN COURS DE RECRUTEMENT fin 2023</b>			<b>286 500</b>

\* Les postes qui relèvent de la DST ne sont pas des créations 2023 mais des postes devenus vacants en attente d'être pourvus.

Tableau 3 – Postes proposés à la création

Direction	Service	Poste	Durée	Impact sur le BP 2024 (en €)
DAC	Médiathèque	Apprenti en charge de politique documentaire **	4 mois	3 800
DAC	Musée	Accroissement d'activité	1 mois	2 100
DAME	DAME	Chargé de diagnostic commerce et habitat	2 mois	6 100
DASSPT	DASSPT	Chargé de mission d'action sociale intercommunale	10 mois	39 300
DASSPT	Pôle santé publique	Médecin à TNC 0,20 ETP	12 mois	17 400
DEA	Développement économique	Chargé de diagnostic des publics éloignés de l'emploi	10 mois	31 800
DEA	Groupe d'action locale	Gestionnaire leader	6 mois	18 000
DR	Commande publique	Gestionnaire marché public	11 mois	33 200
DST	Voirie	Apprenti mécanicien *	4 mois	4 300
DST	Espaces verts	Agent polyvalent **	12 mois	35 600
DST	Propreté urbaine	Agent de nettoyage	12 mois	35 200
DSVA	Sport	EAPS Handisport	8 mois	25 300
DSVA	Entretien des locaux Ados'com	Agent d'entretien – 0,45 ETP	9 mois	12 800
<b>TOTAL POSTES PROPOSÉS À LA CRÉATION</b>				<b>264 900</b>

\* le nombre d'apprentis attendus pour 2024 est de 9 pour un budget de 104 500 € (hors frais de formation)

\*\* les postes d'agent polyvalent des espaces verts et de nettoyage des espaces publics étaient en 2023 assurés par des agents contractuels, il s'agit en fait ici de proposer une pérennisation de ces postes.

L'estimation comprend également :

- une enveloppe de 6.000 € pour le paiement des commissaires-enquêteurs ;
- une enveloppe liée aux stagiaires écoles de 7.800 € (soit 5.400 € de moins par rapport au BP 2023) pour l'accueil de 2 étudiants au musée et 1 à l'informatique (crédits hors chapitre 012), en remplacement des postes d'apprentis non pourvus ;
- le remplacement des agents partis ou à partir à la retraite (sur les 8 départs attendus tous sont remplacés) ;
- le recrutement d'un chargé de mission « mon foyer bas carbone » sous contrat de service civique pour un coût net de 700 € ;
- l'impact de la participation au risque prévoyance (maintien de salaire) estimé à 86.600 € (calcul fait sur la base de 9 mois de salaire, le nombre de souscripteurs n'étant pas à ce jour arrêté). L'actuelle participation sera pour 2023 de 12.300 €.

#### Focus sur les besoins saisonniers, occasionnels et les remplacements

Accroissement d'activités liées à des événements récurrents (jurys pour les examens de musique, portage des journaux d'information, scrutins électoraux)	47 700 €
Organisation du concours international de piano (hors frais de déplacement)	5 800 €
<b>Besoins saisonniers</b>	<b>168 300 €</b>
Dont saisonnier base nautique	25 700 €
Dont surcroît activité CLSH (entretien/secrétariat)	15 200 €
Dont Ados.Com	33 100 €
Dont Courte échelle	27 300 €
Dont Planète Mômes	17 600 €
Dont Camping	11 000 €
Dont Espaces jeunes	17 000 €
Dont Forum des métiers	9 000 €
Dont Collecte des déchets	6 200 €
Dont Musée	6 200 €
<b>Remplacement des agents</b>	<b>494 200 €</b>
Dont Raisons de santé	285 700 €
Dont Autres absences (congrés payés, formation, temps partiel)	208 500 €

### Focus sur l'assurance statutaire :

L'offre issue du groupement de commande coordonné par le CDG 53 est estimée à 1,63 % de la masse salariale (contre 1,58 % en 2022, soit + 3 %), ce qui laisse présager d'une dépense d'environ 131 900 € (soit + 6 400 € par rapport à 2023). Une négociation est cependant en cours avec le CDG 53, mandataire du groupement, pour que celui-ci puisse abaisser ses frais de gestion d'une proportion a minima égale à la revalorisation dudit contrat.

RECETTES	
<b>TOTAL</b>	<b>9 451 900€</b>
Dont GUP Ville de Mayenne	9 192 800 €
Dont Remboursement du personnel mis à disposition du Kiosque	89 500 €
Dont Participation des agents aux chèques déjeuner	76 100 €
Dont Décharges syndicales remboursées par le CDG 53	31 400 €
Dont Compensation Supplément familial de traitement	21 800 €
Dont Indemnités journalières (CPAM ou assurance statutaire)	37 100 €
Dont participation Etat civil	2 900 €
Dont Frais de gestion du contrat d'assurance (part Ville de Mayenne)	3 800 €
Dont Participation des agents retraités à la cotisation CNAS	300 €
<small>* N.B. : le montant des recettes n'inclut pas les subventions allouées pour certains postes. Il ne comprend pas non plus le remboursement des budgets annexes.</small>	

## **Prospective et principaux chantiers RH**

### Mieux identifier les coûts liés aux arrêts de travail liés à la maladie :

À des fins de transparence budgétaire et d'analyse, il sera progressivement développé des outils en matière de suivi concernant :

- les agents en congé longue maladie ;
- les agents en congé longue durée ;
- les agents en temps partiel thérapeutique.

Si la collectivité est effectivement couverte par une assurance statutaire, cette garantie ne couvre pas l'intégralité des coûts engendrés du fait de l'application d'une franchise dans certaines situations et le recours régulier à un agent contractuel pour pallier l'absence de l'agent considéré.

### Démarches de reclassement professionnel :

La collectivité, en tant qu'employeur, se doit d'accompagner mieux encore le retour à l'emploi des agents ayant des contre-indications médicales et d'adapter son organisation en tenant compte des évolutions souhaitées par l'agent en lien avec les besoins de la collectivité.

Dans le courant de l'année 2023, 2 agents ont bénéficié d'un reclassement professionnel. D'autres démarches sont en cours. Le retour à l'emploi passe systématiquement par plusieurs entretiens avec l'agent et des périodes d'immersion sur les postes vacants.

### Dématérialisation des procédures en matière de ressources humaines :

Depuis 2022, certaines directions expérimentent la dématérialisation des entretiens professionnels (représentants près de 10 % agents à ce jour). Ce déploiement total, ainsi que la mise en place d'un logiciel de gestion de temps de travail, est envisagé sous 3 ans.

### Renégociation de l'accord pluriannuel salarial et avancées en matière de revalorisation salariale :

L'accord pluriannuel salarial est arrivé à terme. Néanmoins, le dialogue social a permis de définir une méthode et une enveloppe budgétaire pour les avancements de grade.

Par ailleurs, le mandat devra se mettre en conformité réglementaire concernant la participation à la prévoyance (cf. ci-après) et la participation à la complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La question de versement de la prime de pouvoir d'achat a été abordée dans les instances représentatives du personnel et la décision de la collectivité est différée au début de l'année 2024. Les éventuelles avancées salariales dépendront du résultat de l'exercice 2023 et des perspectives budgétaires 2024. Un travail collaboratif sera mis en place dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. L'ensemble des leviers seront analysés : prime de pouvoir d'achat, revalorisation du régime indemnitaire, montant de la participation du chèque déjeuner, date de mise en place et montant de participation à la complémentaire santé ou bien encore politique d'avancement de grade.

### Participation à la prévoyance et à la complémentaire santé :

Par plusieurs délibérations au cours de l'année 2023, Mayenne Communauté a opté pour un contrat de groupe en matière de prévoyance conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022. Les montants de participation ont été définis comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date de mise en œuvre du contrat :

	<b>Indices majorés</b>	<b>Montant mensuel de participation</b>
Tranche 1	366 – 400	25 € bruts
Tranche 2	400 – 459	20 € bruts
Tranche 3	460 et +	15 € bruts

À ce jour, plus de 170 agents ont adhéré à ce contrat étant précisé que les agents peuvent souscrire, sans période de carence, jusqu'au 30 juin 2024. Le coût estimé en cas de souscription de 100 % des agents est d'environ 135.000 €.

### Création de postes :

Dans les prochaines années, les services de Mayenne Communauté peuvent être amenés à se développer en fonction des ambitions politiques liées à la coopération entre Mayenne Communauté et ses communes membres contenues dans le document stratégique approuvé le 21 décembre 2023 et de l'ouverture de nouveaux équipements.

Ainsi, le pôle culturel de Lassay-les-Châteaux, réunissant service jeunesse, médiathèque et conservatoire à rayonnement intercommunal va engendrer des créations de postes déjà actées par délibération du conseil communautaire.

#### 4) Les dépenses de Mayenne Communauté en direction de ses communes membres = 6 379 702 € et autres = 225 000 €

DÉPENSES du chapitre 014 Reversement de fiscalité	Réalisé 2022	BP + BS + DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024	Ecart BP n-1	Ecart Réalisé n-1
Attribution de Compensation (chapitre 014)	6 756 209	6 822 688	6 822 688	6 034 462	-788 226 €	-788 226 €
Dotations de Solidarité Communautaire (chapitre 014)	641 782	301 344	301 343	300 000	-1 344 €	-1 343 €
Reversements de fiscalité (chapitre 014)	44 546	45 215	45 240	80 240	35 025 €	35 000 €
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales FPIC	98 475	87 832	87 832	90 000	2 168 €	2 168 €
Reversement TVA trop perçue (substitutions CVAE + THRP)		49 628	49 628	100 000	50 372 €	50 372 €
<b>TOTAL DU CHAPITRE 014</b>	<b>7 541 012</b>	<b>7 306 707</b>	<b>7 306 731</b>	<b>6 604 702</b>	<b>-702 005 €</b>	<b>-702 029 €</b>

##### ➤ L'Attribution de Compensation (AC) :

Elle est budgétée à hauteur de **6 034 462 €** à partir :

- des montants définitifs des AC déterminés par commune lors de la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 juin 2023 suite au transfert de la prévention santé, UC IRSA et de la Maison des Adolescents au 01/01/2023, et
- des montants prévisionnels des AC prenant en compte la fin de l'interface financière par Mayenne Communauté du contingent SDIS pour les 20 communes de l'ex CCPM à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (délibération 20 du 21/12/2023).

##### ➤ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Par délibération du 25 novembre 2021, Mayenne Communauté a institué une DSC (comportant 3 critères complémentaires) en anticipation de l'adoption d'un nouveau pacte financier, fiscal et solidaire pour la période 2021 à 2026. Ce pacte a fixé la DSC à un montant annuel plancher de **300 000 €**. C'est ce montant qui est retenu au titre du budget primitif 2024. Conformément à la délibération d'institution, cette DSC pourra être majorée si le seuil du taux d'épargne brute de Mayenne Communauté constaté l'année n-1 est supérieur à 10%. Dans ce cas, le montant de la DSC sera revu à la hausse par le budget supplémentaire.

##### ➤ Les reversements de fiscalité

Le pacte fiscal et solidaire prévoit le reversement de 30% des Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) aux communes d'implantation d'éoliennes. Les communes d'Hardanges et Sant Julien du Terroux sont concernées. La dépense 2024 est inscrite pour **45 240 €**.

Un reversement de fiscalité s'ajoute en 2024 avec le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC Office de Tourisme pour un montant budgété de **35 000 €** (équivalent à la recette attendue).

##### ➤ Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Mayenne Communauté est bénéficiaire (recette 2024 prévue pour 372 000 €) et également contributeur au FPIC. La prévision budgétaire de la dépense est inscrite pour **90 000 €** selon la répartition de droit commun et à partir du montant reversé en 2023.

- Le reversement du trop perçu de TVA sur n-1 selon le principe qu'en N, le produit perçu est prévisionnel. Les suppressions progressives de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE ont été substituées par une fraction de TVA nationale à partir d'une recette prévisionnelle. En N+1 selon le montant définitif de TVA le produit fait l'objet d'un réajustement par l'Etat. Ainsi en 2023 Mayenne Communauté a reversé 49 628 €. Pour 2024, nous prévoyons de reverser **100 000 €** compte tenu du ralentissement économique constaté avec l'impact inflationniste.

## 5) Les subventions aux associations de droit privé et à l'EPIC Office de tourisme = 1 582 735 €

Les subventions à verser aux associations et à l'EPIC inscrites au budget 2024 s'élèvent à **1 582 735 €**. Elles progressent de 134 234 € par rapport au montant attribué en 2023 (+9,6%). Cette variation s'explique principalement par le changement de statut de l'office de tourisme (de l'association vers l'EPIC). En effet, face au niveau de trésorerie de l'association le montant de subvention versé à l'association a été diminué par rapport à celui budgété (versé 167 486 € pour un montant budgété de 249 280 €).

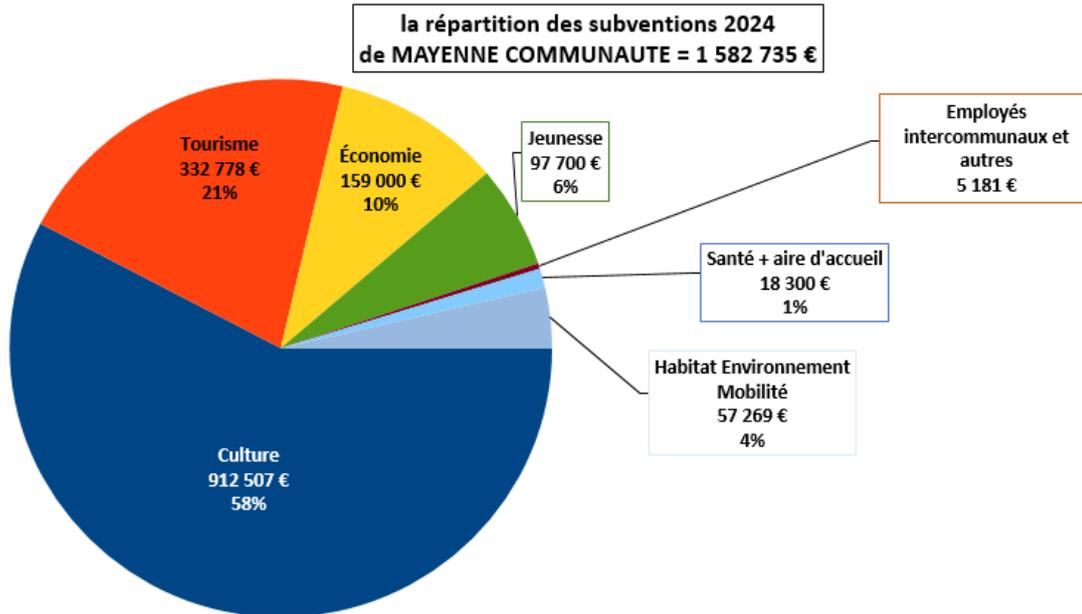
Compétences	Montant attribué 2021	Montant attribué 2022	Montant attribué 2023	Montant proposé 2024
Culture	903 407 €	909 497 €	907 147 €	912 507 €
Tourisme	265 364 €	252 280 €	168 536 €	332 778 €
Économie	348 046 €	193 660 €	192 864 €	159 000 €
Jeunesse	54 500 €	84 500 €	96 500 €	97 700 €
Employés intercommunaux et autres	11 834 €	6 480 €	4 980 €	5 181 €
Santé + aire d'accueil	34 034 €	20 223 €	13 405,28 €	18 300 €
Habitat Environnement Mobilité	67 388 €	61 878 €	60 769 €	57 269 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 684 573 €</b>	<b>1 528 517 €</b>	<b>1 444 201 €</b>	<b>1 582 735 €</b>

Outre le tourisme, les changements 2024 portent sur le domaine de l'économie.

Au titre de l'économie, deux subventions ne sont pas budgétées en 2024 : Les amis de Fontaine Daniel (20 000 € versé en 2023) et Mayenne Loisirs de la Haie Traversaine (40 000 € versé en 2023). On note une subvention nouvelle de 16 250 € en 2024 à l'Association Départementale pour le logement des Jeunes pour aider au financement de leur nouvelle offre d'hébergement temporaire chez l'habitant. Cette initiative permettra aux 16-30 ans de profiter de nuits chez des particuliers à 15 €.

En matière de santé, il est prévu d'ajuster le montant à verser en fonction des actions à financer auprès d'associations mobilisées sur le Contrat Local de Santé (10 000 € contre 11 600 € budgété en 2023).

Les subventions des associations répertoriées dans les domaines culturels (922 507 €) et jeunesse (97 700 €) sont sans changement au regard des montants budgétés en 2023. Les écarts avec les montants versés s'expliquent par les activités mises en suspens en 2023 et qui n'ont de ce fait, pas fait l'objet de versement de subvention.



## 6) Les autres dépenses = 2 497 616 €

Ce poste enregistre une variation de +18% par rapport au budget 2023 sous les effets conjoints : de la dépense du contingent SDIS, de l'absence de crédits des dépenses imprévues (fongibilité des chapitres avec la M57), des déficits prévisionnels des zones d'activités.

### ➤ Les autres dépenses de gestion courante

- Les indemnités, frais de mission et de formation des élus sont budgétés pour **253 810 €**, montant en progression de 2 730€ par rapport au budget primitif 2023. Ce total de 253 810 € compris un crédit de 20 000 € au titre de la formation des élus.
- Les contributions aux organismes s'élèvent à **1 263 203 €** avec :
  - 1 098 903 € au titre de la contribution au SDIS pour le compte des 33 communes contre 169 500 € budgété en 2023 pour les seules 13 communes de l'ex CCHL. A noter que la contribution totale a progressé annuellement de +4,37%. Compte tenu du transfert au 01/01/2024, cette progression sera intégralement supportée par Mayenne Communauté.
  - 102 000 € de contribution au fonctionnement du syndicat du bassin de l'Aron Mayenne et Affluents (SYBAMA),
  - 52 300 € au Département (29 000 € pour le Pays d'Art et d'Histoire et 23 300 € pour la Sauvegarde), avec un montant augmenté de 10 000 € pour le pays d'arts et d'histoire.
  - 10 000 € à la Maison des Adolescents, montant identique à 2023,

A noter en 2024, l'absence d'inscription en faveur des communes accueillantes de courses cyclistes (pas d'évènements de la sorte en 2024) ni de contribution au syndicat e collectivités (7 688 € en 2023).

- Les déficits prévisionnels 2024 des budgets annexes de zones d'activités se chiffrent à **834 940€**. Pour autant la recette des excédents prévisionnels des budgets annexes de zones (nature 75821) de 1 196 020 € vient compenser la dépense.

Situation budgétaire 2024 des budgets par zone d'activités :

10 budgets annexes de zones d'activités	Déficits	Excédents
Coulonges	30 505 €	
Chevreuils		1 159 120 €
Haras		36 900 €
Berry	100 €	
La Chapelle	200 €	
Poirsac III	302 005 €	
Montrieux	250 €	
Orgerie	35 230 €	
La lande	450 010 €	
Lassay	16 640 €	
	<b>834 940 €</b>	<b>1 196 020 €</b>

- Le déficit prévisionnel du budget annexe du centre de santé de Martigné inscrit pour 2024 à **63 074 €** contre 52 703 € en 2023. Cette augmentation s'explique par la location de modules le temps des travaux d'agrandissement du local.
- Un crédit de **2 000 €** est budgété pour les créances admises en non-valeur à la demande du comptable face à son impossibilité à les recouvrer en cas de situations de surendettement par exemple.
- Les bourses liées aux indemnisations des stagiaires et apprentis (**9 400 €**) et les prix du concours piano (**2 500 €**).
- Les dépenses liées aux licences informatiques externalisées ou encore les contributions à la SACEM et la SACED sont inscrites pour **64 689 €** dont une dépense nouvelle de 16 000 € pour une licence et un accès aux statistiques dans le cadre du covoiturage.

➤ Les charges exceptionnelles

Elles s'élèvent pour 2024 à **4 000 €** ouvert pour les annulations de titres de recettes sur les exercices antérieures.

### 7) Les charges financières = 125 000 €

Le chapitre des frais financiers intègre la charge des intérêts relatifs aux emprunts. Il s'élève à **125 000 €**. Ces intérêts sont en baisse de 10 720 € par rapport au budget primitif 2023.

### 8) Les amortissements = 1 230 979 €

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs de Mayenne Communauté. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire et s'élèvent pour 2024 à **1 230 979 €**.

### 9) Le virement à la section d'investissement = 1 1612 033 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint avec un virement de la section de **1 612 033 €**.  
Ce virement constitue l'autofinancement 2024.

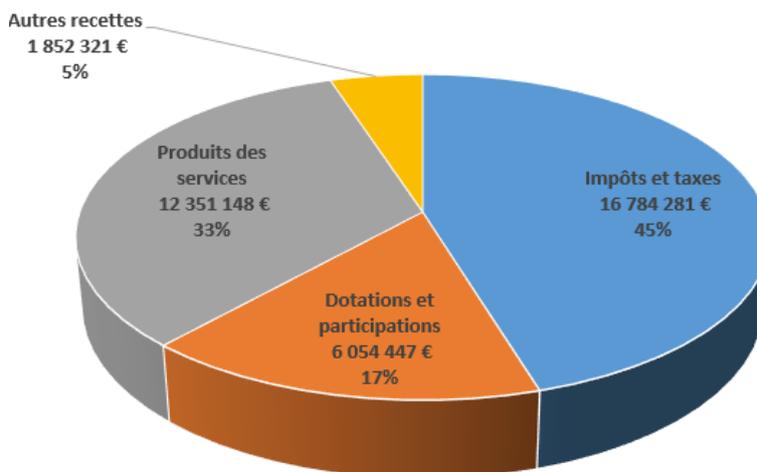
**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 :**

**37 406 764 €**

## B. Les recettes de fonctionnement 2024

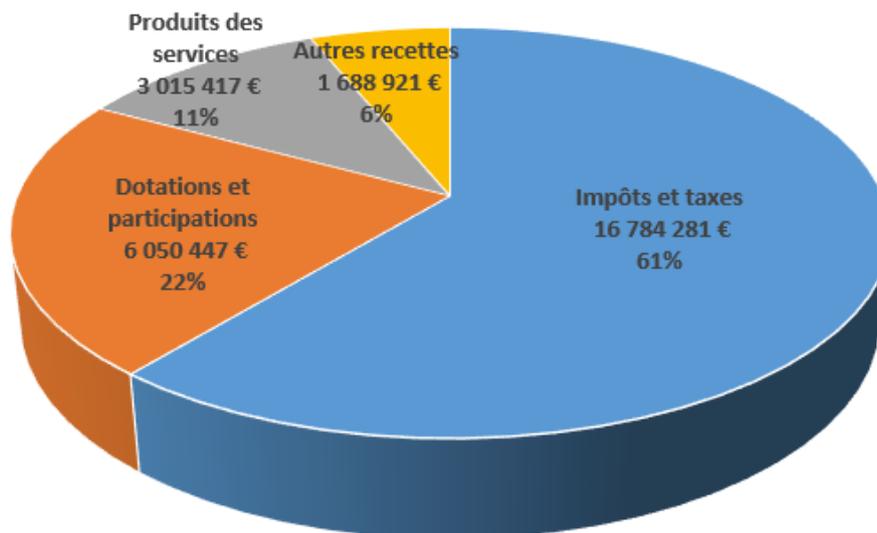
### Répartition des recettes de Mayenne Communauté attendues en 2024

**NON retraitées de la GUP = 37 042 197 €**



### Répartition des recettes de Mayenne Communauté attendues

**en 2024 retraitées de la GUP = 27 539 066 €**



\*Les recettes sont retraitées du remboursement de la gestion unifiée du personnel de la Ville (GUP)

Par ces deux graphes comparatifs, on remarque que la GUP qui porte en 2024 sur un montant budgété de 9 503 131 € impacte la structure de nos recettes. Retraitées de la GUP la fiscalité représente 61% de nos recettes contre 45% si nos recettes ne sont pas retraitées de la GUP

Au sein des recettes réelles de fonctionnement 2023 on note la prépondérance des recettes fiscales qui représentent 61 % du budget 2024 (57% en 2023).

## 1) Structure des recettes de fonctionnement 2024

RECETTES de la section de FONCTIONNEMENT		Réalisé 2022	BP + BS + DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024
fiscalité	Impôts directs locaux	4 089 152	4 292 994	4 388 330	4 595 486
	Autres impôts locaux (TASCOM IFER Versement mobilité taxe séjour)	1 661 432	1 781 740	1 922 833	1 871 029
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 268 852			
	Autres recettes de Fiscalité (FNGIR et FPIC)	1 892 533	1 888 971	1 888 971	1 889 254
	Attribution de Compensation				95 481
	Fraction de TVA de la THRP	5 397 264	5 494 981	5 544 609	5 731 265
	Fraction de TVA sur la CVAE		2 494 502	2 494 502	2 601 766
dotations et participations	Dotation d'Intercommunalité	287 278	315 885	315 885	379 062
	Dotation de Compensation	2 111 059	2 098 803	2 098 803	2 056 827
	Compensations fiscales de l'Etat	2 393 518	2 489 872	2 487 811	2 529 555
	Autres dotations et participations (dont CD 53, CAF, Etat)	1 001 159	1 235 247	876 409	1 089 003
Produits des services		11 897 548	12 380 736	11 990 364	12 351 148
Autres produits de gestion courante	Excédents de fonctionnement des budgets annexes de zones	118 372	1 369 187	61 097	1 196 020
	Loyers des immeubles	245 661	282 130	307 300	300 101
	Reversement du contingent SDIS 13 communes ex CCPM	842 377	884 500	883 707	
	Autres recettes	743 231	454 964	422 732	356 200
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 949 435 €</b>	<b>37 464 511 €</b>	<b>35 683 353 €</b>	<b>37 042 197 €</b>
Recettes d'ordre		1 098 224	320 458	320 455	364 567
Résultat de fonctionnement n-1		15 599 934	16 022 267	16 022 267	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>51 647 592 €</b>	<b>53 807 235 €</b>	<b>52 026 074 €</b>	<b>37 406 764 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 sont marquées par des évolutions inverses selon la base de comparaison. Au regard du budget n-1, les recettes diminuent de 422 314 € et au regard du réalisé n-1 elles augmentent de 1 358 844 €.

## 2) La fiscalité 2024 = 16 784 281 €

Ce chapitre présente une hausse de 5,2 % par rapport au budget précédent (+831K€ en valeur) en lien avec :

- 1° le dynamisme des bases de foncier bâti des locaux ménages et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, avec notamment la revalorisation forfaitaire projetée à 3,8%, qui impacte également les IFER.
- 2° Le versement mobilité
- 3° L'attribution de compensation (AC) négatives versée par les 9 communes de l'ex CCPM dont la contribution SDIS était plus élevée que leur montant d'AC versé avant le transfert de la compétence du contingent SDIS.

	Réalisé 2022	BP + BS + DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024	Ecart BP n-1	Ecart Réalisé n-1
Impôts directs locaux	4 089 152	4 292 994	4 388 330	4 595 486	302 492	207 156
Autres impôts locaux (TASCOM IFER Versement mobilité taxe séjour)	1 661 432	1 781 740	1 922 833	1 871 029	89 289	-51 804
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 268 852				0	0
Autres recettes de Fiscalité (FNGIR et FPIC)	1 892 533	1 888 971	1 888 971	1 889 254	283	283
Attribution de Compensation				95 481	95 481	95 481
Fraction de TVA de la THRP	5 397 264	5 494 981	5 544 609	5 731 265	236 284	186 656
Fraction de TVA sur la CVAE		2 494 502	2 494 502	2 601 766	107 264	107 264
<b>FISCALITÉ</b>	<b>15 309 233</b>	<b>15 953 188</b>	<b>16 239 245</b>	<b>16 784 281</b>	<b>831 093</b>	<b>545 036</b>

a) Les recettes des impôts directs locaux = 4 595 486 €

En 2022, les bases fiscales des impôts directs locaux de Taxes Foncières et de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires ont été revalorisées à partir d'un coefficient national de revalorisation de 3,4%. En 2023, le coefficient de revalorisation a été fixé à 7,1% (selon l'inflation constatée entre nov N-1 et nov N).

Pour le budget 2024 ce coefficient de revalorisation des valeurs locatives est de **3,8 %**.

A cette variation s'ajoute la variation physique liée aux ajouts, modifications apportées par le contribuable sur son bien imposable.

Cette recette fiscale 2024 a été construite à partir de taux d'imposition constants et des variations de bases définitives de 2023 suivantes (IPCH de 3,8% + variations physiques prévisionnelles) :

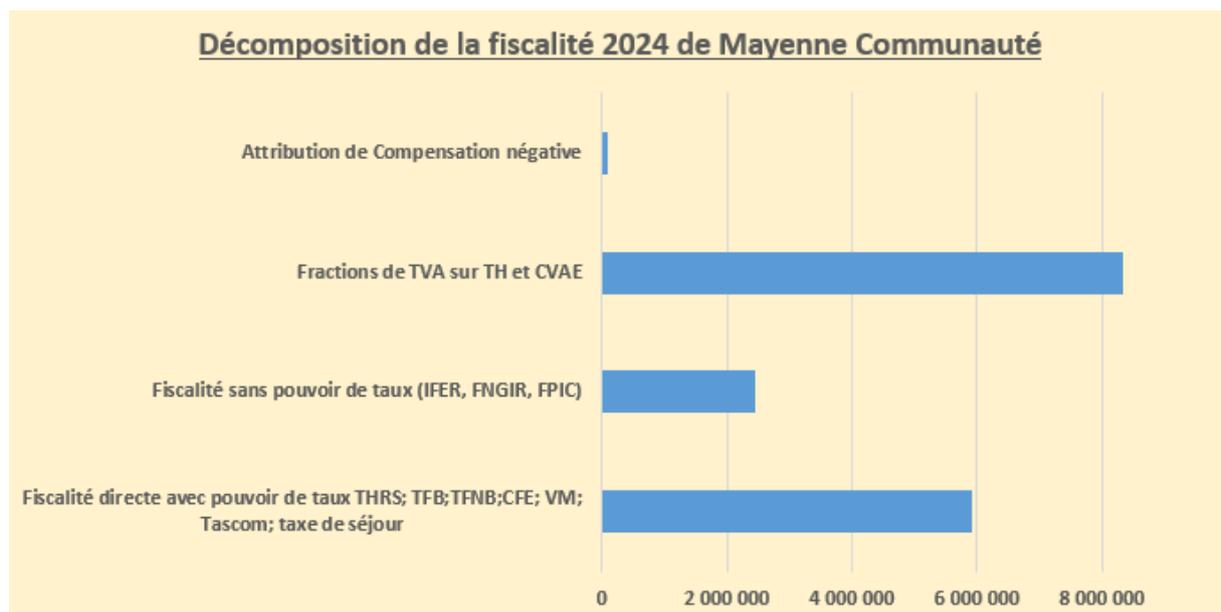
- Taxe d'Habitation Résidences Secondaires : 3,9 %
- Taxe Foncière Bâti des locaux d'habitation et des établissements industriels et locaux professionnels et commerciaux : 3,92 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 4,13 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 5 %.

Ces progressions seront actualisées par l'état 1259 notifié durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars. En découlera un ajustement de la recette au budget supplémentaire.

b) Les 2 fractions de TVA = 8 333 031 €

La première fraction de TVA correspond à la compensation liée à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales de 2021. Elle est budgétée à hauteur de 5 731 265 €. Par rapport au montant budgété en 2023 elle est attendue en progression de 236 284 € (+4,3%).

La seconde fraction de TVA est nouvelle depuis 2023 et a trait à la suppression progressive de la CVAE pour les entreprises. Cette perte de recette pour les EPCI (intégrale dès 2023) est compensée sous forme de fraction de TVA devant correspondre à la moyenne de la CVAE perçue de 2020 à 2023. Elle est budgétée en 2024 à hauteur de 2 601 766 € (+4,3%).



Dorénavant, la TVA constitue le principal impôt local (50%) de Mayenne Communauté sur lequel elle n'a aucun pouvoir de taux.

c) La recette fiscale issue du versement mobilité = 580 000 €

Le versement mobilité fait suite à la prise de compétence mobilité (AOM) au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Il est budgété pour 580 000 € à partir d'un taux de 0,2% appliqué aux redevables à savoir les entreprises de plus de 11 salariés. Cette recette enregistre une variation annuelle de 100 000 € après ajustement au réalisé 2023 qui montre un dynamisme certain.

d) Les autres recettes fiscales

Elles proviennent du panier fiscal issu de la réforme de la taxe professionnelle de 2010. On trouve :

- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour une recette attendue en 2024 à hauteur de 701 412 €. Les assujettis sur les surfaces commerciales supérieures à 400 m<sup>2</sup> réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 € HT,
- Les impôts sur les entreprises de réseaux (IFER) inscrits pour 554 617 € comprenant notamment les impositions sur les éoliennes et sur les transformateurs électriques,
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) figé à 1 517 254 €, et
- Le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 372 000 € attendu en stabilité par rapport au budget 2023 (fonds auquel on contribue également pour 90 000 €).

Notre panier fiscal 2024 sera également constitué :

- ✓ des taxes de séjour attendues en 2024 à hauteur de 35 000 €. Elles feront l'objet d'un reversement à l'EPIC office de tourisme,
- ✓ des attributions de compensations négatives de 95 481 € des 9 communes de l'ex CCPM concernées.

### 3) Les dotations et participations 2024

Ce chapitre s'élève pour 2024 à **6 054 447 €**. Ce chapitre évolue différemment selon la base de comparaison : + 275 538 € à partir du réalisé n-1 et – 85 360 € à partir du budgété n-1.

	Réalisé 2022	BP + BS + DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024	Ecart BP n-1	Ecart Réalisé n-1
Dotations d'Intercommunalité	287 278	315 885	315 885	379 062	63 177	63 177
Dotations de Compensation	2 111 059	2 098 803	2 098 803	2 056 827	-41 976	-41 976
<i>sous total DGF</i>	<i>2 398 337</i>	<i>2 414 688</i>	<i>2 414 688</i>	<b>2 435 889</b>	<i>21 201</i>	<i>21 201</i>
Autres dotations et participations (dont Etat, CD 53, CAF, Feader, EPCI)	1 001 159	1 235 247	876 409	1 089 003	-146 244	212 594
Compensations fiscales de l'Etat	1 559 402	1 655 756	1 653 695	1 695 439	39 683	41 744
Dotations de réforme de la Taxe Professionnelle	834 116	834 116	834 116	834 116	0	0
<b>DOTATIONS et PARTICIPATIONS</b>	<b>5 793 014</b>	<b>6 139 807</b>	<b>5 778 909</b>	<b>6 054 447</b>	<b>-85 360</b>	<b>275 538</b>

- a) La Dotation Globale de Fonctionnement = **2 435 889 €** en 2024 (7% des Recettes Réelles de Fonctionnement 2024 - RRF)

Elle a deux composantes : la Dotation d'Intercommunalité (379 062 €) et la Dotation de Compensation (2 056 827 €).

Au titre de la dotation d'intercommunalité (composante de péréquation basée sur le revenu des habitants, le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale) nous escomptons une progression de 20% (+ 63 177 €).

La dotation de compensation (mise en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle - part salaires) est écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales. Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité. Pour 2023, le taux d'écèlement était de 0,6% (il était de 1,8 % en 2022), pour 2024 nous inscrivons une recette de 2 056 827 € écrêtée de 2%.

- b) Les participations = **1 089 003 €** en 2024 (3% des RRF 2024)

Selon la base comparative utilisée, l'évolution pour 2024 des participations est inverse. Ainsi ces participations au titre de 2024 progressent de 212 594 € au regard des encaissements réalisés en 2023 et diminuent de 146 244 € au regard du montant attendu au budget 2023.

Comparativement au réalisé 2023, il est attendu une implication plus forte du Département se traduisant par des financements nouveaux de 130 080 € (détaillés ci-après), une augmentation des financements de l'Etat (étude eau/conseiller en économie partagée/ les prestations de service CAF).

En 2024, nous attendons du Conseil Départemental un total de subventions de **253 080 €** (157 480 € au budget 2023) dont 123 000 € liée à la convention intercommunale d'appui aux projets culturels (conservatoire + réseau lecture). Viennent s'ajoutent des financements nouveaux en 2024 :

20 000 € au titre de l'ingénierie du CLS (contrat local de santé),

3 500 € au titre du dispositif France services ciblé sur le conseiller numérique,

15 000 € au titre de l'animation sur les mobilités,

39 480 € de financement de l'étude sur le transfert de la compétence eau/assainissement,

45 600 € dans le cadre des actions du Plan Climat Aire Energie Territorial sur le plan bocager, le défi mon foyer bas carbone ou encore l'évènement énergie à venir et,

6 500 € pour les actions du contrat nature.

Nous attendons des participations de la Région pour **76 000 €** (239 600 € budgété en 2023) se répartissant en :

- 11 000 € au titre de la culture (dont 6 000 € pour une aide à la résidence d'artistes, 11 000 € pour le musée)
- 15 000 € pour financer les actions menées dans le cadre de la PTRE Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique,
- 30 000 € au titre de l'animation du contrat nature,
- 20 000 € pour le financement du poste chef de projet territoires d'industrie.

Nous attendons **15 000 €** des 4 EPCI (100 000 € budgétés en 2023) partenaires à la PTRE (Ernée, Bocage Mayennais, Coevrons et Mont des Avaloirs). Cette participation par EPCI est calculée au prorata du nombre d'habitants et en fonction des dépenses réalisées.

Au titre de 2024, nous attendons des financements européens sollicités dans le cadre du FEADER de **25 000 €** pour les actions du musée menées pour l'exposition transnationale de Jesi.

Les financements 2024 de l'État s'élèvent à **706 923 €** (670 167 € en 2023) et proviennent de :

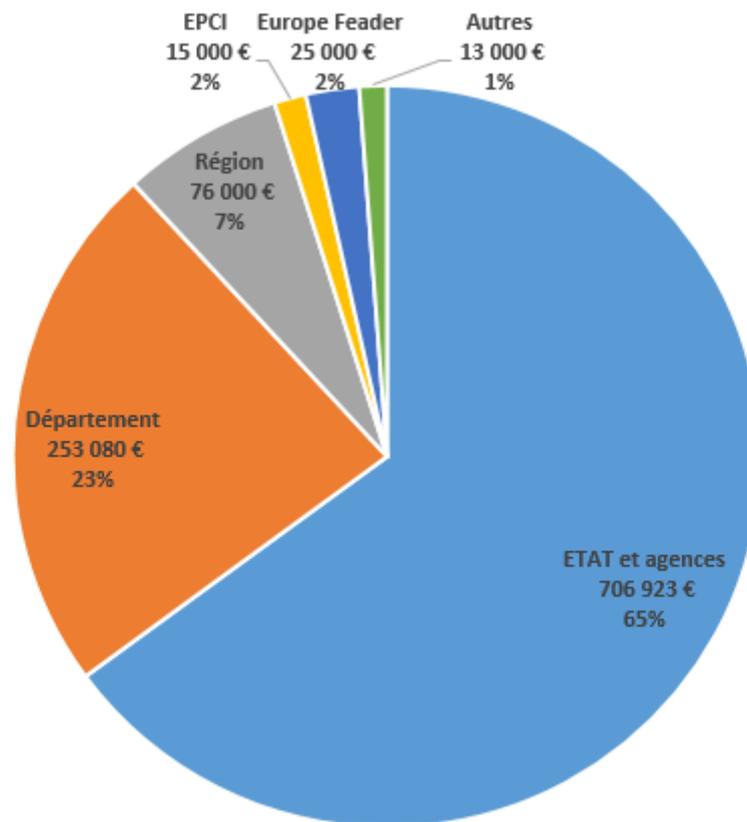
- la DRAC avec le dispositif « c'est mon patrimoine » pour un total de 15 000 € pour financer l'exposition temporaire du musée autour des outils de jardin du Moyen Age,
- la DRAC 20 000 € via le réengagement financier de l'Etat sur les conservatoires (10 000 €) et le projet jeune public (10 000 €),
- le FNADT 82 500 € contribuant au financement des maisons France services (70 000 €) et au financement du poste de conseiller numérique (12 500 €),
- l'ANAH 111 648 € dans le cadre du suivi animation de l'OPAH RU, programme « habiter mieux » (lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et lutte contre la précarité énergétique),
- l'ANAH 27 274 € avec le financement du poste de chargé de mission du dispositif « Petites Villes de demain »,
- La Banque des territoires pour 13 637 € avec le financement du poste de chargé de mission du dispositif « Petites Villes de demain »,
- Cap emploi pour 2 300 € dans le cadre des rencontres de l'emploi
- la CAF (total 2024 de 290 734 €) avec 75 000 € au titre du financement de l'aire d'accueil des gens du voyage et, 215 734 € au titre de la Convention Territoriale Globale rattachée à la coordination jeunesse (49 772 €), au Relais Petite Enfance (106 414 €), et aux centre de loisirs jeunesse (59 548 €),
- le Fonds d'Insertion aux agents porteurs de handicap pour 14 000 € pour le financement des dépenses en lien avec les adaptations des postes de travail,
- Le fonds de compensation de la TVA pour les dépenses réalisées dans le cadre de l'entretien de notre patrimoine (bâtiment public) pour 5 000 €,

- La Dotation Globale de Décentralisation pour 9 500 € au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme,
- l'Adème pour un total de 57 000 € dans le cadre des animations des actions du programme Emergence du Plan Climat Air Energie Territorial (10 500 €) et dans le cadre du financement du poste de conseiller en économie partagée (46 500 €),
- l'Agence de l'Eau 33 150 € pour une aide au financement de l'étude sur le transfert de l'eau/assainissement,
- L'Agence Régionale de Santé pour le financement du poste du chargé de mission sur le Contrat Local de Santé (23 500 €).

#### Autres financeurs de Mayenne Communauté :

les lycées et collèges pour **10 000 €** en contrepartie de la fréquentation de la Vague par leurs élèves et la société des éditeurs et auteurs à hauteur de **3 000 €** dans le cadre de l'achat de partitions par le Conservatoire.

#### Répartition des subventions et participations 2024 (1 084 003 €) par financeurs :



#### c) Les compensations fiscales (sur les exonérations et la TVA)

Pour rappel en 2021 Mayenne Communauté a été compensée pour la première année suite à la nouvelle exonération accordée par l'Etat aux établissements industriels sur les impôts fonciers (50% de leur valeur locative).

Pour 2024, l'ensemble des compensations fiscales sur les exonérations accordées est attendu pour **1 690 439 €** en augmentation de +2,4% par rapport à 2023 (+39 683 €).

Au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles nous attendons **5 000 €**.

d) La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle Issue de la suppression de la taxe professionnelle (2011) cette dotation est prévue à son montant de 2023 à savoir **834 116 €**. Elle est figée à ce montant depuis plusieurs années maintenant.

#### 4) Les produits de nos services = 12 351 148 € (33% des RRF)

Ils correspondent aux produits issus de la facturation de nos services et aux remboursements de frais avec, entre autres les remboursements au titre des charges de personnel principalement (à 74,5%) en provenance de la Ville de MAYENNE (9 192 860 €) en lien avec la Gestion Unifiée du Personnel (GUP).

	Réalisé 2022	BP+BS+DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024	Ecart BP n-1	Ecart Réalisé n-1
Produits de nos services : centre aquatique La Vague	275 286 €	300 000 €	278 031 €	300 000 €	0 €	21 969 €
Produits de nos services culturels : conservatoire + musée	245 041 €	253 550 €	278 006 €	273 262 €	19 712 €	-4 744 €
Produits de nos services : aire d'accueil gens du voyage	43 575 €	40 000 €	37 394 €	40 000 €	0 €	2 606 €
Produits de nos services : centre de loisirs jeunesse	35 131 €	14 500 €	61 909 €	59 120 €	44 620 €	-2 789 €
Produits de nos services : camping	105 907 €	105 400 €	124 862 €	126 400 €	21 000 €	1 538 €
Autres produits dont redevance cinéma	22 765 €	41 125 €	36 838 €	47 625 €	6 500 €	10 787 €
<b>SOUS TOTAL PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>727 705 €</b>	<b>754 575 €</b>	<b>817 040 €</b>	<b>846 407 €</b>	<b>91 832 €</b>	<b>29 367 €</b>
Remboursements charges de personnel des 5 budgets annexes	1 608 766 €	1 823 665 €	1 873 898 €	1 895 186 €	71 521 €	21 288 €
Remboursements Ville de Mayenne Mise à dispo du personnel	9 105 612 €	9 302 952 €	8 839 795 €	9 192 860 €	-110 092 €	353 065 €
Remboursement frais de personnel d'autres organismes	128 143 €	129 211 €	132 030 €	137 834 €	8 623 €	5 804 €
Remboursements de frais par les communes dont les services commu	327 321 €	370 333 €	327 813 €	278 861 €	-91 472 €	-48 952 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 897 548 €</b>	<b>12 380 736 €</b>	<b>11 990 576 €</b>	<b>12 351 148 €</b>	<b>-29 588 €</b>	<b>360 572 €</b>

On note pour 2024 une hausse des produits prévisionnels issus des tarifs de nos services (centre aquatique, aire d'accueil gens du voyage, centres de loisirs jeunesse) attendus pour 846 407 €, en hausse de 91 832 € par rapport au budget 2023.

A noter une reprise de la fréquentation de l'ensemble de nos services culturels 2022/23 au niveau avant crise sanitaire et modification des pratiques culturelles post crise.

La redevance du cinéma est attendue pour 23 000 € (+ 6 000 € au regard du budgeté 2023).

Les remboursements des 5 budgets annexes (1 895 186 €) pour les charges de personnel supportées par le budget principal sont inscrits en correspondance avec les niveaux de dépenses inscrits au chapitre des charges de personnel.

#### 5) L'excédent des budgets annexes de zones 2024 = 1 196 020 €

Cette recette résulte de l'excédent de fonctionnement d'équilibre 2024 de deux budgets prévisionnels: la ZA des Haras (36 900 €) et la zone des Chevreuils (1 159 120 €). Les ventes de terrains programmées en 2024 expliquent ces excédents anticipés.

#### 6) Les autres recettes = 656 301 € (1 621 594 € en 2023)

L'écart du niveau de ce poste de recette provient de l'absence de remboursement du contingent SDIS par les 20 communes de l'ex CCPM (884 500 € au BP 2023) du fait du transfert au 01/01/2024.

On trouve à ce poste, les atténuations de charges relatives aux remboursements des indemnités journalières ou décharges syndicales (**171 400 €**), le stock du magasin du musée (**20 000 €**), les remboursements par les agents de la part des chèques déjeuners (**159 800 €**), des dons de mécènes pour les actions du conservatoire et du musée (**4 000 €**), des recettes exceptionnelles (**1 000 €**) et les loyers attendus pour **300 101 €**. Ces loyers se déclinent comme suit :

	Réalisé 2022	BP+BS+DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024	Ecart BP n-1	Ecart Réalisé n-1
Gendarmeries du Ribay et de Lassay	153 283 €	149 000 €	162 414 €	168 901 €	19 901 €	6 487 €
Pôle santé à Lassay	35 556 €	28 850 €	40 365 €	36 600 €	7 750 €	-3 765 €
Logement IRSA	- €	- €	1 620 €	2 000 €	2 000 €	380 €
Maison des alternants	- €	19 200 €	1 909 €	34 000 €	14 800 €	32 092 €
LA POSTE à Lassay	21 517 €	20 500 €	14 484 €	0 €	-20 500 €	-14 484 €
Locaux Luminess	- €	30 030 €	39 333 €	15 000 €	-15 030 €	-24 333 €
SERE	17 237 €	8 850 €	21 401 €	18 850 €	10 000 €	-2 551 €
Local Lecornu à Lassay	8 773 €	8 800 €	8 773 €	8 800 €	0 €	27 €
Bateau Promenade	4 750 €	4 750 €	4 750 €	4 750 €	0 €	1 €
SCIC Bois décheté	- €	5 100 €	5 060 €	5 100 €	0 €	40 €
Fermages	2 102 €	2 500 €	2 179 €	2 500 €	0 €	321 €
Forum métiers d'arts de Jublains - 2 ateliers d'artisans	321 €	2 450 €	883 €	1 300 €	-1 150 €	417 €
Terrain Ricordeau	2 122 €	2 100 €	2 258 €	2 300 €	200 €	42 €
Camping local cuisine	- €	- €	1 760 €	0 €	0 €	-1 760 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 661 €</b>	<b>282 130 €</b>	<b>307 187 €</b>	<b>300 101 €</b>	<b>17 971 €</b>	<b>-7 086 €</b>

Les loyers 2024 présentent une progression de 17 971 € au regard du budget n-1. Les évolutions portent sur la maison des alternants (+ 14 800 €), la fin du bail de la Poste (-20 500 € ; suite à la cession attendue), les locaux luminess (-15 030 € ; 2023 comprend un rattrapage de la location due pour 2022) et les gendarmeries (+ 19 901 € ; nouveau bail actualisé). A noter la recette nouvelle des locaux loués à l'IRSA pour la prévention santé (+ 2000 € ; transfert de la Ville de Mayenne au 01/01/2023).

Aux recettes réelles 2024 de 37 042 197 € s'ajoute pour **364 567 €** l'amortissement des subventions d'investissement reçues soit un

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 de**

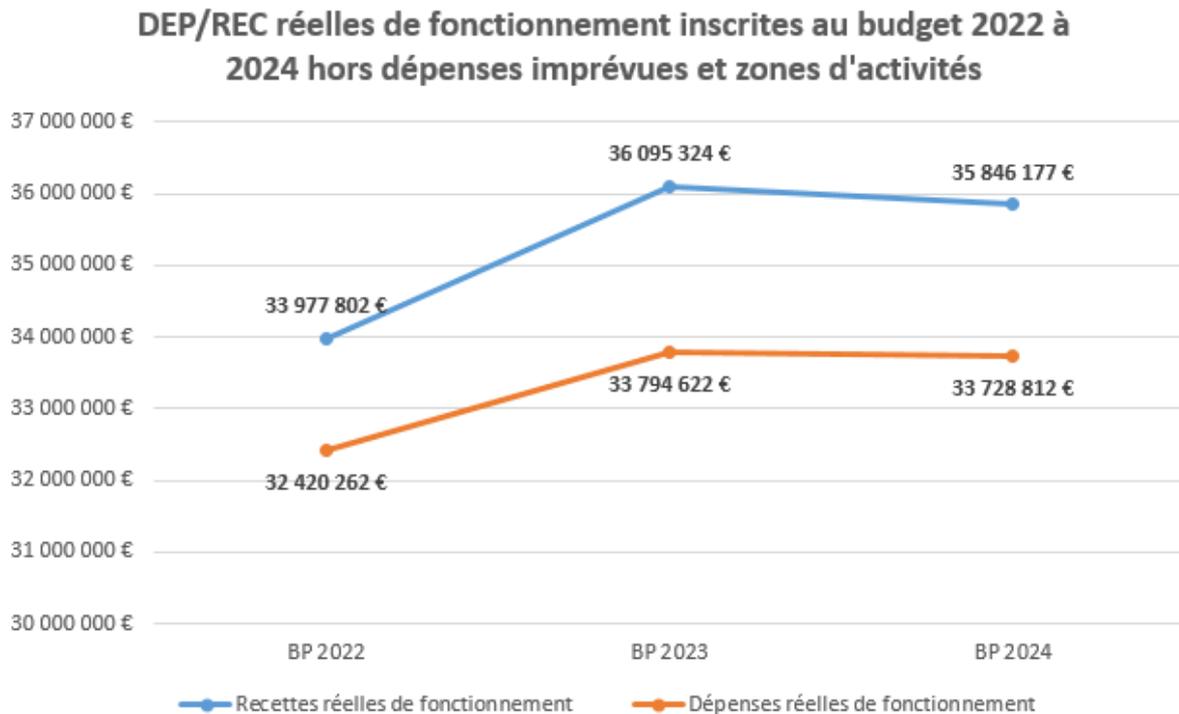
**37 406 764 €**

## C. L'équilibre budgétaire

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE	BP 2022	BP 2023	BP 2024	ÉVOLUTION ANNUELLE
Recettes de gestion	33 964 976	36 071 742	35 843 177	-1%
Dépenses de gestion	32 259 614	33 637 082	33 599 812	0%
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 705 362 €</b>	<b>2 434 660 €</b>	<b>2 243 365 €</b>	<b>-8%</b>
Charges financières	140 383	136 900	125 000	-9%
Résultats exceptionnels	-7 439	2 943	-1 000	-134%
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>1 572 418 €</b>	<b>2 300 702 €</b>	<b>2 119 365 €</b>	<b>-8%</b>
Remboursement du capital des emprunts	686 055	697 521	698 000	0%
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>886 363 €</b>	<b>1 603 181 €</b>	<b>1 421 365 €</b>	<b>-11%</b>

L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont des indicateurs généralement calculés sur les données du compte administratif. Les épargnes sont calculées au stade du budget primitif à titre prévisionnel.

Point d'attention pour faciliter la comparaison, le calcul de ces 3 épargnes exclue la prévision des excédents et déficits prévisionnels des 10 budgets de zones d'activités et les dépenses imprévues.



### III) Section d'Investissement

#### A. Les recettes d'investissement 2023

##### 1) Le FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA assure aux collectivités locales la compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il s'applique uniquement aux dépenses éligibles répondant à certains critères. Il est calculé sur les dépenses du trimestre précédent en appliquant un taux de 16,404% au montant TTC des dépenses éligibles. Nous inscrivons au titre du FCTVA 2024 une recette de **300 000 €**.

##### 2) Les autres recettes d'investissement

Les versements des cautions sont inscrits pour **7 600 €** (usagers de l'aire d'accueil gens du voyage, de la SERE et de la maison des alternants).

Le virement de la section de fonctionnement de 2024 de **1 612 033 €** constitue l'autofinancement tout comme les amortissements de **1 230 979 €**.

##### 3) Les financements publics externes

Au-delà de l'autofinancement (1 612 033 €), du FCTVA (300 000 €) et des remboursements de cautions (7 600 €), Mayenne Communauté sollicite dans le cadre de ses projets une participation financière de diverses structures publiques.

Les subventions d'équipement au titre de 2024 sont attendues pour **1 949 804 €** (cf leur détail en page).

## B. Les dépenses d'investissement 2024

Les dépenses d'investissement 2024 sont constituées du remboursement en capital de la dette, des dépenses d'équipement nouvelles.

### 1) Le remboursement du capital de la dette et les remboursements des cautions

Le remboursement du capital de la dette inscrit au BP 2023 est stable. Il s'élève à **697 761 €** contre 697 521 € en 2023.

Les remboursements des cautions sont inscrits à hauteur de **7 600 €** (montant identique à la recette).

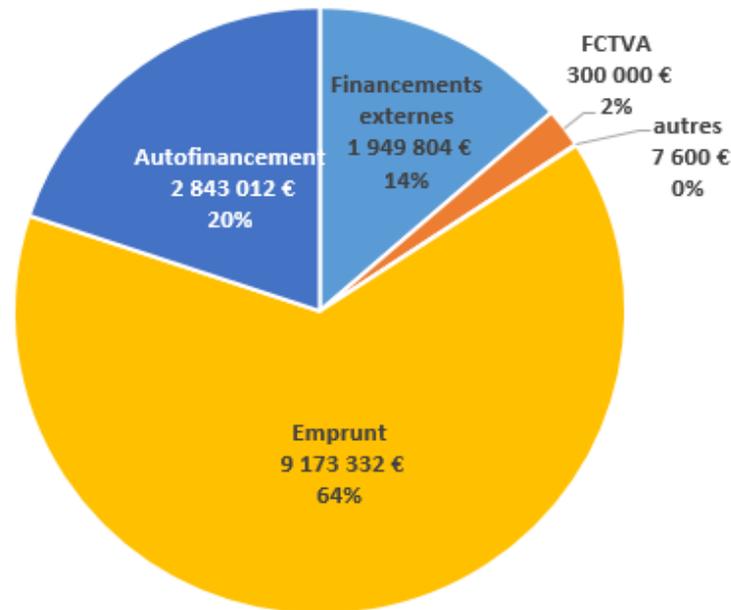
### 2) Le programme d'investissement 2024

Il s'élève à un total de **13 203 581 €** et se décompose par compétence comme suit :

	Programme d'investissement 2024	DEPENSES	RECETTES Origine recettes
Services supports	Informatique pour services	98 594	
	Fonds de concours construction du centre de secours de Lassay les Châteaux		1 099 commune de Chevaigné du Maine
	Travaux pilotés par Bureau d'études bâtiments pour bâtiments intercommunaux	62 400	
	Travaux pilotés par Bureau d'études voirie pour services (Abords Grand Nord)	118 274	
	Espaces verts pour services (musée : Platinage)	70 000	
	Véhicules pour services	75 760	13 000 Prime conversion
	Plan Corps de Rue Simplifié via le TE53	11 000	
	Entretien des locaux	3 000	
	Hygiène et sécurité	18 500	4 000 Fonds d'insertion aux agents porteurs de handicap
	Pôle culturel Grand Nord	6 000	
CULTURE	Conservatoire intercommunal	18 395	
	Réseau des bibliothèques et médiathèques	16 700	9 000 CAF
	Musée du château de Mayenne	24 000	8 000 Région et DRAC
	Théâtre (sécurisation)	31 414	
	Centre aquatique	136 440	
AIRE D'ACCUEIL	Aire d'accueil gens du voyage	20 280	
ENVIRONNEMENT	PCAET	5 000	2 000 Adème
	Camping	323 700	
TOURISME ECONOMIE	Bateau Promenade	5 000	
	Fonds de concours aux derniers commerces	4 000	
France SERVICE	Tourisme	4 700	
	France Service	2 880	
	<b>Sous total Equipement/travaux</b>	<b>1 056 037 €</b>	<b>37 099 €</b>

	Programme d'investissement 2024	DEPENSES	RECETTES Origine recettes
	<b>Sous total Attractivité</b>	<b>120 000</b>	
	Actions du PLH	120 096	
	OPAH Renouveau Urbain	139 560	111 448 ANAH
	PTRE	30 000	
	<b>Sous total politique du logement et cadre de vie</b>	<b>289 656 €</b>	<b>111 448 €</b>
	PLUI	100 000	0
	<b>Sous total Plan local d'urbanisme</b>	<b>100 000 €</b>	<b>- €</b>
	GEMAPI	109 000	
	<b>Sous total gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</b>	<b>109 000 €</b>	<b>- €</b>
	Actions Mobilité	275 000	82 500 Adème et CD 53
	<b>Sous total mobilité</b>	<b>275 000 €</b>	<b>82 500 €</b>
	Nouvelles zones d'activités	500 000	
	Aide à l'immobilier d'entreprises	310 000	
	Zones industrielles existantes (Chauvrie)	1 973 625	139 080 Cession immobilière
	Réhabilitation de Brive	57 600	0
	<b>Sous total développement économique</b>	<b>2 841 225 €</b>	<b>139 080 €</b>
	Pôle culture et jeunesse intercommunal dont AP n° 22001 crédit de paiement n°3 de 4 200 000 €	4 244 000	831 100 Contrat de Territoire Région 2023-2026
	Centre aquatique LA VAGUE Ombrières	660 000	
	Parc de loisirs de La Haie Traversaine (étude)	144 000	89 050 Etat via le plan Destination France tourisme
	Troisième tranche camping	508 563	
	Espace gare (mobilier, extérieurs)	129 600	519 527 Contrat de Territoire Département 2023 -2025
	Nouvelle gendarmerie (acquisition terrain)	700 000	
	Action bio diversité Contrat Nature	175 000	140 000 Département; Région; Agence de l'Eau
	Halle d'athlétisme AP 24001 crédit de paiement n°1	851 500	
	Fonds de concours aux communes membres	1 000 000	
	<b>Sous total projets du PPI</b>	<b>8 412 663 €</b>	<b>1 579 677 €</b>
		<b>13 203 581 €</b>	<b>1 949 804 €</b>

## Financement du programme d'investissement 2024 au stade du budget primitif



L'autofinancement 2024 ressort à **2 843 012 €**. Il comprend le virement de la section de fonctionnement de 1 612 033 € (cf page 19) et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers de 1 230 979 € (cf page 19).

### C. L'équilibre de la section d'investissement 2024

Recettes réelles de fonctionnement 2024		37 042 197
Dépenses réelles de fonctionnement 2024	-	34 563 752
<b>Excédent brut d'exploitation 2024</b>	<b>=</b>	<b>2 478 445</b>
<b>Capacité d'autofinancement 2024</b>		<b>2 478 445</b>
FCTVA 2024	+	300 000
Versements de cautions	+	7 600
Subventions attendues du programme d'équipement 2024	+	1 949 804
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024(1)</b>	<b>=</b>	<b>4 735 849</b>
Remboursement 2024 en capital de la dette		698 000
Remboursement de cautions	+	7 600
Programme de travaux et des dépenses d'équipement 2024	+	13 203 581
<b>TOTAL DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024 (2)</b>	<b>=</b>	<b>13 909 181</b>
<b>EMPRUNT D'EQUILIBRE (2)-(1)</b>		<b>9 173 332</b>

Au stade du budget primitif, sans reprises des résultats antérieurs, l'équilibre de la section d'investissement nécessite le recours à un emprunt de **9 173 332 €**. Son montant sera corrigé avec la reprise des résultats et des reports de crédits de 2023 qui interviendront avant l'été 2024.

### IV) La structure de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette de Mayenne Communauté s'élève à **5 448 734 €** avec un taux moyen de 2,44 % sur un total de 17 prêts avec une durée de vie moyenne de 7 ans.

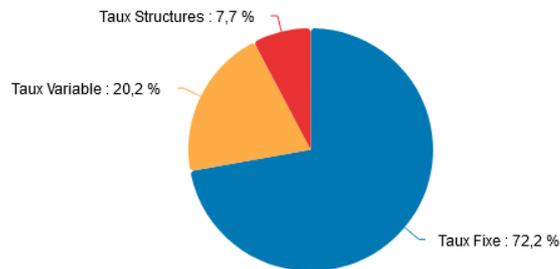
## Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

Encours	<b>5 448 733,94</b> ⓘ	Nombre d'emprunts *	<b>17</b>	Taux actuariel *	<b>2,41 %</b>
Taux moyen de l'exercice	<b>2,44 %</b>	Versements dans l'exercice	<b>0,00</b>	<i>* tirages futurs compris</i>	

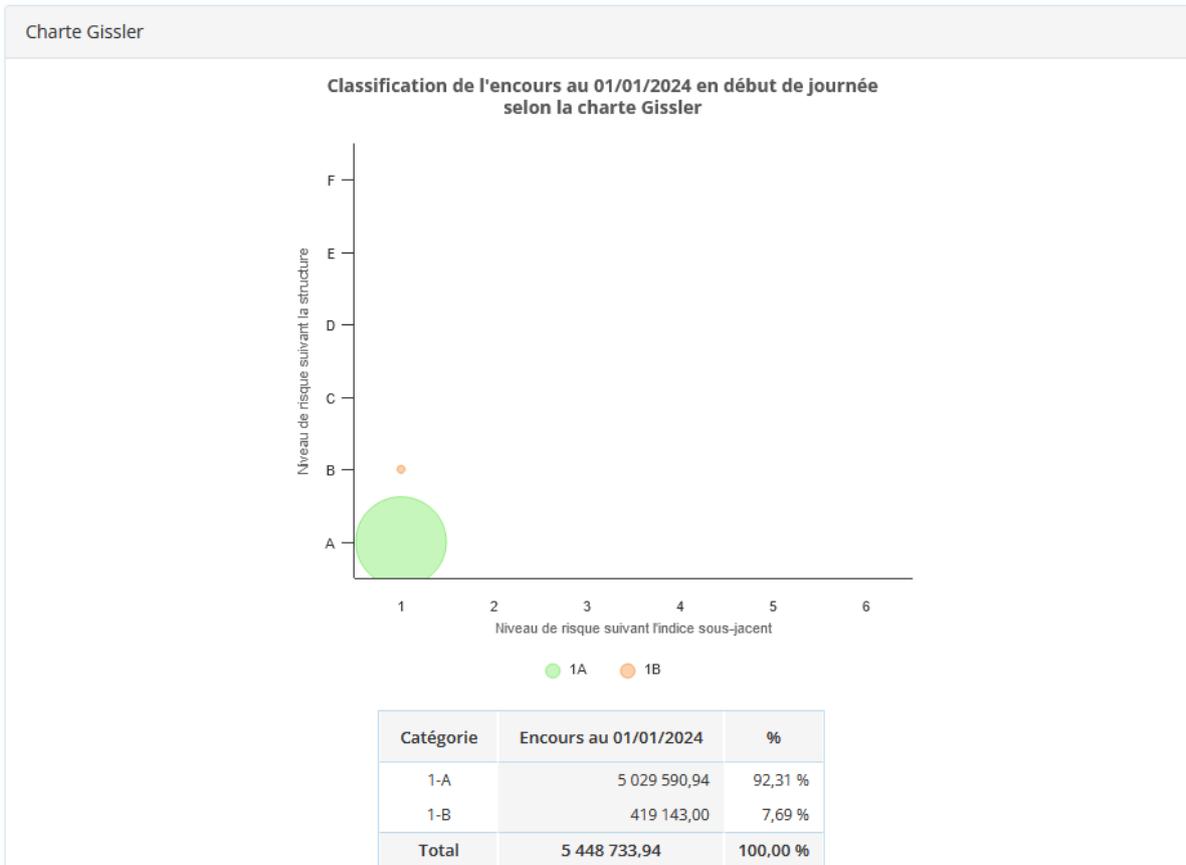
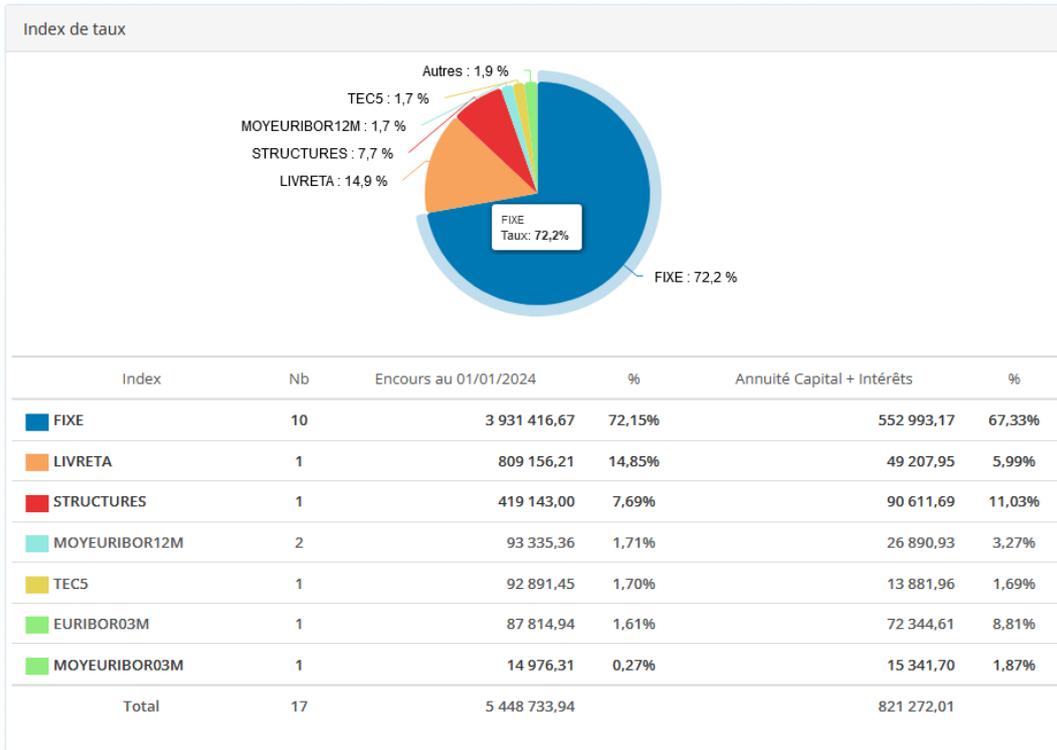
## Charges Financières en 2024

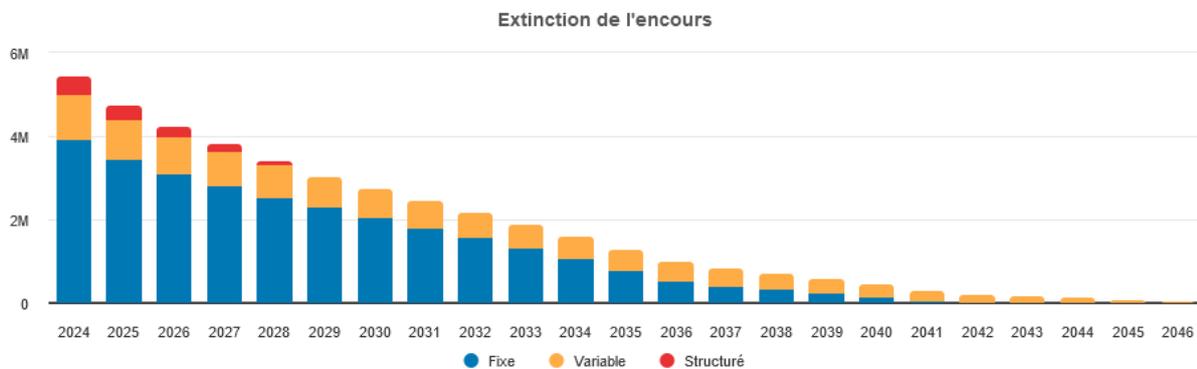
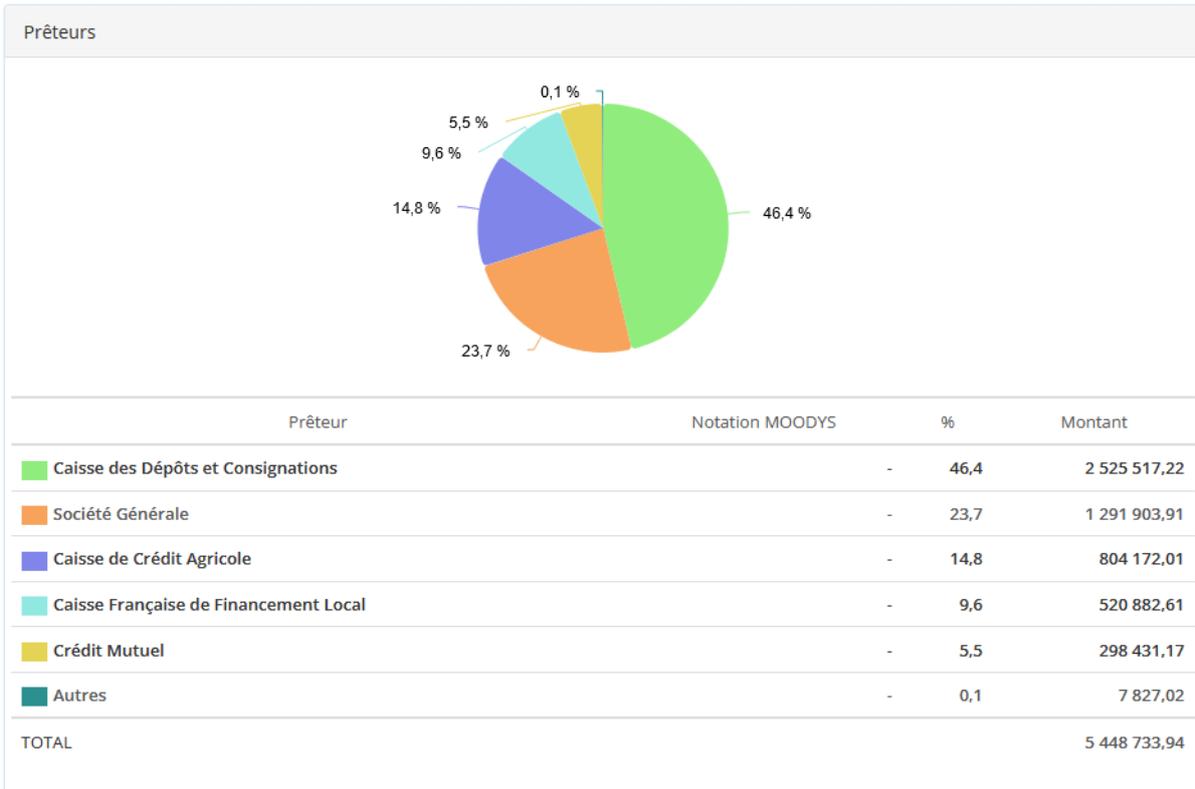
Annuité	<b>821 272,01</b>	Amortissement	<b>697 761,40</b>	Intérêts Emprunts	<b>123 510,61</b>
Remboursement anticipé avec flux	<b>0,00</b>	Remboursement anticipé sans flux	<b>0,00</b>	ICNE	<b>43 521,28</b>
Intérêts lignes et billets de trésorerie					

## Types de Taux



	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	3 931 416,67	1 098 174,27	419 143,00	5 448 733,94
Pourcentage global	72,15%	20,15%	7,69%	100,00%
Durée de vie moyenne	6 ans, 8 mois	2 ans, 6 mois	2 ans, 7 mois	7 ans
Duration	6 ans, 4 mois	7 ans, 8 mois	2 ans, 6 mois	6 ans, 4 mois
Nombre d'emprunts	10	6	1	17
Taux actuariel	2,06%	3,11%	3,86%	2,41%
Encours moyen avant couverture	3 616 000,94	1 014 911,16	384 840,09	5 015 752,18
Charge d'intérêts avant couverture	70 240,20	37 421,20	14 664,20	122 325,60
Taux moyen	1,94%	3,69%	3,81%	2,44%





## Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2024

Catégorie	Encours 01/01/24	Annuité	Intérêts	Capital	Solde	Encours 31/12/24
				Amort.		
Maison de pays siège de l'ex CCHL	236 221,12 €	59 447,68 €	10 093,06 €	49 354,62 €	59 447,68 €	186 866,50 €
Grand Nord	87 814,94 €	72 344,61 €	2 427,79 €	69 916,82 €	72 344,61 €	17 898,12 €
Musée	419 143,00 €	90 611,69 €	14 900,67 €	75 711,02 €	90 611,69 €	343 431,98 €
La Vague	4 243 729,09 €	326 471,96 €	83 256,02 €	243 215,94 €	326 471,96 €	4 000 513,15 €
Fonds de concours piscine Lassay	38 648,18 €	20 496,69 €	1 553,27 €	18 943,42 €	20 496,69 €	19 704,76 €
Pôle santé Lassay	14 976,31 €	15 341,70 €	365,39 €	14 976,31 €	15 341,70 €	0,00 €
Zones d'activités	101 739,61 €	59 516,88 €	1 893,58 €	57 623,30 €	59 516,88 €	44 116,31 €
Fonderie	126 666,62 €	132 290,62 €	5 624,00 €	126 666,62 €	132 290,62 €	0,00 €
Bâtiment industriel Lassay	5 827,02 €	5 922,46 €	95,44 €	5 827,02 €	5 922,46 €	0,00 €
Atelier artisanal du Horps	79 076,60 €	22 945,76 €	3 082,85 €	19 862,91 €	22 945,76 €	59 213,69 €
Logements gendarmerie Lassay	92 891,45 €	13 881,96 €	218,54 €	13 663,42 €	13 881,96 €	79 228,03 €
Jeunesse Local Madiba Lassay	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
	<b>5 448 734 €</b>		<b>123 511 €</b>	<b>697 761 €</b>		

## V) Synthèse du budget principal 2024

Le budget comprend des opérations réelles et des opérations d'ordre qui correspondent à des écritures comptables internes sans flux financier. Elles sont comptablement neutres (dépenses = recettes). On trouve notamment les écritures liées aux amortissements des biens avec la constatation de la dépréciation du bien en dépense de fonctionnement et le dégagement de ressources pour renouveler ce bien en recette d'investissement.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	<b>34 563 752</b>	Recettes réelles	<b>37 042 197</b>
Dépenses d'ordre entre sections	<b>1 230 979</b>	Recettes d'ordre entre sections	<b>364 567</b>
Virement à la section d'investissement	<b>1 612 033</b>		
	<b>37 406 764 €</b>		<b>37 406 764 €</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	<b>13 909 181</b>	Recettes réelles	<b>11 430 736</b>
Dépenses d'ordre	<b>364 567</b>	Recettes d'ordre	<b>1 230 979</b>
		Virement de la section de fonctionnement	<b>1 612 033</b>
	<b>14 273 748 €</b>		<b>14 273 748 €</b>

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	48
Abstention :	4
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **3 - Adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe déchets ménagers**

### **M. COISNON expose :**

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 du budget annexe déchets ménagers. Le rapport de présentation détaillé, joint à la présente délibération, présente et commente les données financières principales du budget.

Budget déchets ménagers	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	710 810 €	90 000 €	620 810 €
Dépenses	710 810 €	563 790 €	147 020 €
Fonctionnement			
Recettes	4 651 800 €	4 504 780 €	147 020 €
Dépenses	4 651 800 €	4 030 990 €	620 810 €
<b>Totaux</b>	<b>5 362 610 €</b>	<b>4 594 780 €</b>	<b>767 830 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (Mmes JONES et ROUYERE s'étant abstenues), adopte par chapitre et par nature, pour l'exercice 2024, le budget annexe déchets ménagers tel qu'il est présenté.**

Mayenne, le 8 février 2024

Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Déchets Ménagers 2024

## Rapport de Présentation

**La section de fonctionnement 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 651 800 €.**

Comme l'an passé le budget est voté sans reprise de résultat antérieur. Celui-ci sera repris après le vote du compte administratif avec le budget supplémentaire proposé en juin 2024.

### LES RECETTES 2024 :

chap.	Intitulé	RECETTES				
		CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024
70	ventes produits	2 975 695,84	2 918 013,84	3 070 603,87	3 293 400	3 501 580,00
	Redevances	2 868 443,04	2 834 952,03	2 961 918,83	3 137 300	3 372 080,00
	mise à dispo de personnel	17 709,00	17 169,00	16 224,00	84 600	18 000,00
	autres produits dont déchets verts	89 543,80	65 892,81	92 461,04	71 500	111 500,00
74	Soutiens	914 312,54	962 621,59	1 137 644,95	774 600	993 200,00
77	Produits exceptionnels	16 996,66	6 795,94	812,38	10 000	10 000,00
	Recettes réelles	3 907 005,04	3 887 431,37	4 209 061,20	4 078 000,00	4 504 780,00
042	Opérations ordre	149 716,50	170 936,96	173 467,50	173 468	147 020,00
002	reprise résultat antérieur	1 225 125,97	1 414 507,30	1 263 312,69	1 263 313	
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>5 281 848</b>	<b>5 472 876</b>	<b>5 645 841,39</b>	<b>5 514 781</b>	<b>4 651 800</b>

Les recettes réelles d'exploitation (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **4 504 780 €**. Comparativement aux recettes réelles d'exploitation inscrites au budget 2023, elles présentent une augmentation de 10,5% (+ 426 780 €).

✓ **Les ventes et produits ----- 3 501 580 €,**

1. Il s'agit majoritairement de l'ensemble des prestations facturées proposées pour 2024 à **3 372 080 €** (3 137 300 € au BP 2023) dont 3 251 780 € au titre de la redevance auprès des particuliers et des professionnels.

De par l'évolution sensible des coûts de gestion du service avec :

- la progression des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants facturés par le Département,
- l'augmentation des coûts de traitement des refus de tri (+61% lors du renouvellement du marché au 1<sup>er</sup> avril 2023)
- la poursuite de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),
- les évolutions du point d'indice des agents.

Il a été décidé d'actionner le levier tarifaire pour 2024.

- le produit de la redevance incitative est attendu en 2024 pour **3 251 780 €** comprenant une part fixe (relative à l'abonnement de 2024) et une part variable (selon les dépôts de 2023). Cette recette a été calculée selon la délibération 1 du 21/12/2023 soit :

- 1/une augmentation de la part fixe de **8%** pour les usagers munis d'un badge ou de bacs de 120 à 240 litres et de **25%** pour les bacs de 340 litres à 750 litres ;
- 2/une augmentation du forfait minimum avec un prix au litre qui passe de 0,025 € à 0,028 € et à 0,034 € selon la capacité et le mode de collecte ;
- 3/une augmentation de 0,030 € à 0,046 € par litre pour tous les dépôts et levées supplémentaires.

Cette triple action aboutit à une progression attendue des recettes tarifaires issues de la redevance de 256 780 €.

Les autres recettes tarifaires sont globalement maintenues à leurs niveaux de 2024 : **120 300 €**

- la mise à disposition d'un compacteur au CHNM : 45 000 € (en progression de 5 000 €).
- les ventes de batteries : 5 000 €
- la facturation des dépôts sauvages : 10 000 €
- la mise à disposition de bennes pour les manifestations diverses : 300 €
- les ventes de ferraille sont attendues pour 28 000 € (depuis août 2023 recette fixée à partir d'un prix plancher de 70€ ; calculé sur la base de 400 tonnes)
- le traitement des encombrants et gravats des industriels pour 20 000 €,
- le traitement des encombrants et gravats des Collectivités pour 12 000 €.

L'ensemble des recettes tarifaires est budgété à hauteur de 3 372 080 €. Elles représentent 78 % de nos recettes réelles de fonctionnement 2024 et couvrent 87 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre- amortissements).

A ce chapitre des « ventes de produits », on trouve également outre les recettes tarifaires :

2. les **remboursements** du Conseil Départemental pour les interventions de nos agents sur le nettoyage et la surveillance du quai de transfert de Parigné (**18 000 €**),
3. la collecte et le traitement des déchets verts pour **111 500 €** avec **l'accès aux déchetteries** des collectivités (80 000 €), des professionnels (30 000 €) et, la mise à disposition de bennes des déchets verts aux particuliers (1 500 €). Les niveaux des réalisés 2023 nous permettent d'augmenter les recettes auprès des collectivités (+ 50 000 € au total) ; En effet la tarification de l'accès aux professionnels et communes en déchetterie a été révisée au 01/01/2023 (délibération 13 du 15/12/2022) avec notamment pour les déchets verts un tarif passant de 15,12€/m<sup>3</sup> à 16,92€/m<sup>3</sup> au 01/01/2023 (+11,9%).

✓ **Les soutiens et subventions----- 993 200 €**

Ces recettes sont attendues pour 2024 à hauteur de 993 200 € contre 774 600 € attendues au budget 2023 (+218 600 € soit +28%).

En effet, les recettes issues des soutiens des éco organismes devraient progresser du fait de la mise en place de nouvelles REP (responsabilité élargie aux producteurs) en déchetterie et avec le nouvel agrément pour les REP emballages et papiers.

Pour autant les recettes issues de la vente des matériaux sont en baisse.

Depuis 2023, une recette nouvelle est comptabilisée pour le défraiement par le Département du transport des encombrants à la déchetterie de Guelaitain (37€ la tonne). Pour 2024 cette recette est attendue à hauteur de 66 600 €.

Enfin une subvention du Département de 6 000 € est inscrite en lien avec nos actions de prévention.

✓ **Les amortissements des subventions perçues -----147 020 €**

✓ **Les produits exceptionnels ----- 10 000 €**

On trouve à cet article la prévision budgétaire relative aux différentes cessions de matériels envisagées.

**Les recettes 2024 permettent de financer les dépenses d'exploitation suivantes :**

**LES DÉPENSES :**

		DÉPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024
011	Charges générales	2 287 187	2 236 173	2 550 305,36	2 792 580	2 759 430
	<i>dont contrats pour traitement</i>	<i>1 750 801</i>	<i>1 733 236</i>	<i>2 065 961,73</i>	<i>2 270 000</i>	<i>2 195 000</i>
012	Charges de personnel	980 147	1 135 442	1 162 330,96	1 162 335	1 223 110
65	créances admises en non valeur	15 098	9 609	12 820,22	18 536	21 200
66	Charges financières	1 130	977	801,15	920	750
67	Charges exceptionnelles	18 905	18 538	11 595,09	22 500	20 500
022	Dépenses imprévues				20 000	0
68	Provision sur créances	52 679	0	5 369,00	5 369	6 000
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 355 145</b>	<b>3 400 739</b>	<b>3 743 221,78</b>	<b>4 022 240</b>	<b>4 030 990</b>
042	Amortissements	512 195	808 824	668 827,26	668 828	550 907
023	Virement à la section d'invest.				823 713	69 903
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>3 867 340</b>	<b>4 209 563</b>	<b>4 412 049</b>	<b>5 514 781</b>	<b>4 651 800</b>

**Les dépenses se subdivisent dans les cinq grands chapitres suivants :**

① **Les charges à caractère général ----- 2 759 430 €**

Elles recouvrent :

**Les achats correspondant aux comptes 60 130 590 €**

Il s'agit pour l'essentiel :

- des fournitures d'entretien et de petit équipement budgétées pour 97 500 € dont 50 000 € au titre des fournitures pour les réparations des conteneurs semi-enterrés (CSE), 30 000 € de fournitures de pièces mécaniques pour les véhicules et 27 000 € de carburants GNV. L'ensemble de ces postes des « achats » a été inscrit à hauteur de 130 590 € au budget 2023 pour un réalisé à 105 566 €. Le budget 2024 a ainsi été ajusté et augmenté en 2024 pour la dépense de GNV avec le nouveau camion (réalisé 2023 à 15 386 € ; budgété 2024 à 27 000 €)

**Les services extérieurs correspondant aux comptes 61 2 417 150 €**

On y trouve :

- La dépense liée aux traitements des déchets de **2 195 000 €** (représente 80% du chapitre 011)

Cette dépense est proposée en diminution de 75 000 € au regard du budget 2023 de 2 270 000 €. Mais elle se situe en progression de 6% par comparaison à la dépense réalisée en 2023 (2 065 962 €).

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023 simulé	BP 2023	BP 2024	Ecart BP n et BP n-1
<b>OMR</b>						
Traitement des ordures ménagères	459 823 €	472 948 €		533 000 €	580 000 €	47 000 €
Petits encombrants incinérables			906 833 €	06 000 €	98 000 €	33 000 €
Encombrants (transport et traitement)	171 787 €	182 008 €		345 800 €	310 000 €	-35 800 €
Autres dépenses (accès logiciel de réseau des données)	5 945 €	5 025 €	2 333 €			
<b>Collecte et Tri sélectif</b>						
Collecte sélective et tri des emballages recyclables	730 167 €	772 754 €	943 574 €	1 060 000 €	856 000 €	-205 000 €
Collecte et tri du carton		29 298 €	45 046 €		50 000 €	50 000 €
Collecte et tri du verre	57 884 €	54 014 €	13 721 €			
Rotation des bennes déchets recyclables						
<b>Traitement des déchets inertes</b>	28 006 €	33 824 €	42 976 €	35 700 €	37 000 €	1 300 €
<b>Traitement des déchets verts</b>	81 304 €	62 749 €	74 085 €	76 500 €	65 000 €	-11 500 €
<b>Traitement du bois</b>	113 026 €	9 211 €	80 706 €	80 000 €	80 000 €	20 000 €
<b>Traitement du pneu</b>	31 048 €		2 291 €			-00 €
<b>Traitement des déchets diffus spécifiques</b>	27 201 €	58 894 €	23 155 €	48 000 €	08 000 €	20 000 €
<b>Traitement des huiles</b>	1 086 €	2 475 €		2 000 €		-2 000 €
<b>Traitement des déchets nettoyage des rues</b>	43 923 €	48 440 €	39 641 €	42 000 €	50 000 €	8 000 €
	<b>1 760 801 €</b>	<b>1 733 238 €</b>	<b>2 065 962 €</b>	<b>2 270 000 €</b>	<b>2 196 000 €</b>	<b>-75 000 €</b>

1/ le traitement des ordures ménagères résiduelles confié au Département est inscrit pour 580 000 € au budget 2024. Nous estimons le volume traité en 2024 à 4 000 tonnes (contre 4633 en 2022 et 4935 en 2021). Si on s'attend à la poursuite de la diminution du volume des OMR, le coût de traitement va lui continuer à progresser. Ainsi le coût est passé de 97€ ttc/tonne en 2022 à 130 ttc/tonne en 2023 et à 144€/tonne en 2024. Cette augmentation des coûts s'explique par les travaux de rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Pontmain qui vont être réalisés par le département et issu du renouvellement de la convention de transfert de la compétence des déchets ultimes au 01/01/2023.

A noter que cette progression aurait pu être beaucoup plus marquée si on se réfère à la production d'OM. En effet avec la mise en œuvre de la tarification incitative la production d'OM a diminué de 47% sur notre territoire depuis 2014.

2/ le traitement des encombrants confié au Département depuis le 1<sup>er</sup>/01/23. Comme pour les OMR nous tablons sur une baisse des quantités à traiter (constatée sur les 9 premiers de l'année 2023 avec moins 400 tonnes) mais nous devons faire face à une forte progression du coût du transport et du traitement qui passe de 165€ HT à 185 € la tonne HT (TVA à 10%). Notre évaluation 2024 est calculée à partir d'une quantité de 1500 tonnes à traiter.

La hausse progressive de la TGAP (sur le stockage et l'incinération des déchets) commencée en 2021 se poursuit jusqu'en 2025 et impacte nos dépenses de traitement. Elle évolue annuellement entre 2023 et 2024 de 56,10 € la tonne ttc à 63,80€ la tonne ttc.

3/ la collecte et le tri des emballages recyclables : 905 000 € en diminution par comparaison au budgeté 2023 de 1 060 000 €.

4/ la dépense de traitement des déchets diffus pour 2024 est prévue en hausse du fait de l'augmentation des tarifs de 4% avec une stabilisation des volumes (+ 20 000 €)

5/ la dépense de traitement des déchets verts est estimée à 65 000 € pour 2024 sur la base de 8000m<sup>3</sup> à 1,50 €/m<sup>3</sup> pour le criblage et 25 000m<sup>3</sup> à 2,10€/m<sup>3</sup> de prestation de broyage. Elle serait ainsi en baisse de 11 500 € au regard du BP 2023.

Les autres types de dépenses du chapitre (comptes 61)

- L'entretien des véhicules ----- **67 500 €**

Cette dépense est augmentée compte tenu du réalisé 2023 (78 629 €)

- L'entretien des conteneurs semi-enterrés (nettoyage, et système de lecture) ---- **45 000 €**

Cette dépense est augmentée compte tenu du réalisé 2023 (47 572 €)

- La location de matériel ----- **49 000 €**

Ce crédit concerne 2 types de dépenses : la location entretien des vêtements de travail pour un prévisionnel de 26 000 € et la location de matériels (chariot télescopique le plus souvent) pour une dépense annuelle prévisionnelle de 23 000 € dont 10 000 € pour la prestation de rotation des bennes en déchetterie.

- La maintenance des logiciels de facturation et des extincteurs -----**11 500 €**

- Une étude sur la refonte de la grille tarifaire ----- **25 000 €**

Cette dépense pourrait être financée par l'ADEME à hauteur maximum de 80% du HT.

- D'autres dépenses avec la formation professionnelle à 10 000 € et les assurances à 13 850 € -----**24 150 €**

**Les autres services extérieurs (comptes 62) et taxes (comptes 63) 211 690 €**

Dont :

- La mise en œuvre du plan de prévention des déchets ----- **10 200€**

- Le remboursements à EMMAÛS 53 pour le poste de coordinateur de la collecte des objets réemployables en déchetterie ----- **5 500 €**

- les insertions (pages jaunes, annonces marchés publics) ----- **2 000 €**

- Les remboursements à la Ville de Mayenne des carburants (hors GNV) et les produits stockés ----- **157 000 €**

- Les impressions d'outils de communication ----- **11 000 €**

- Les frais de repas des agents de collecte et les frais de déplacement ----- **11 000 €**

- Les taxes (foncière, à l'essieu) ----- **4 290 €**

**② Les charges de personnel ----- 1 223 110 €**

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des agents du service supportées par le budget général : **1 177 110 €** en 2024 (1 139 213 € réalisés en 2023). La progression budgétaire annuelle s'élève à + 37 897 € (+3,3%).

On trouve également la mise à disposition d'agents extérieurs au service est budgétée en 2024 pour 31 000 € dans le cadre notamment du gardiennage des points de contact effectués à Combercy ou Jublains (réalisé 2020 à 11 798 €) ainsi que des remboursements à la Communauté de Communes de l'Ernée pour les actions de prévention auprès des scolaires (10 000 €) et à la Communauté de Communes du Bocage pour le poste de chargé de mission à l'économie circulaire (5 000 €).

### ③ Les charges financières ----- 750 €

Elles correspondent aux intérêts d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2007 par l'ex CCHL pour un montant de 65 000 € avec un taux fixe de 4,25 % sur 20 ans (dernière échéance en avril 2027).

### ④ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements----- 550 907 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement d'autres matériels.

### ⑤ Les charges exceptionnelles ----- 20 500 €

Ce poste comprend un crédit de 7 000 € en prévision d'annulation de titres de recettes émis à tort sur les années antérieures et un crédit de 13 500 € pour le versement d'une subvention à l'association « d'Aide au Tiers monde » de Lassay les Châteaux en contrepartie de l'inclusion des volumes de papiers collectés par celle-ci en complément des volumes que Mayenne Communauté collecte directement.

L'équilibre de la section de fonctionnement abouti à un autofinancement vers la section d'investissement de 69 903 €.

**La section d'investissement 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 710 810 €**

## LES RECETTES 2024 :

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024
001	Reprise résultat antérieur	241 272,35	476 833,46	718 034,14	718 034	0,00
021	Virement section de fonctionnement				823 713	69 903,00
040	Amortissements	512 194,77	808 823,78	665 594,26	668 827	550 907,00
10	FCTVA	104 341,29	129 581,00	146 088,69	90 000	90 000,00
13	Subventions	303 968,26	406 261,00	1 846,00	865 500	0,00
21	Annulation mandat	175,40	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 161 952,07</b>	<b>1 821 499,24</b>	<b>1 531 563,09</b>	<b>3 166 074</b>	<b>710 810,00</b>

**1 – Le FCTVA** pour les dépenses d'investissement réalisées dans l'année au taux de 16,404 %, est attendu pour **90 000€**,

**3 – une recette d'ordre**, contrepartie des dépenses de fonctionnement est inscrite à hauteur de **550 907 €**,

**4 – Le virement de la section d'exploitation** est de **69 903 €**.

## Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

		DÉPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024
020	Dépenses imprévues					
040	Op ordre	149 716,50	170 936,96	173 467,50	173 468	147 020,00
16	Emprunts et dettes	3 653,54	3 808,81	3 970,69	3 971	4 140,00
20	Immo incorporelles		0,00		115 760	
21	Immo corporelles	485 945,79	875 005,53	740 269,91	1 822 123	559 650,00
23	Travaux	45 802,78	53 713,80	207 848,96	1 050 752	
	<b>TOTAL</b>	<b>685 118,61</b>	<b>1 103 465,10</b>	<b>1 125 557,06</b>	<b>3 166 075</b>	<b>710 810,00</b>

**1 - le remboursement du capital de l'emprunt-----4 140,00 €**

**2 - des écritures d'ordre -----147 020,00 €**

correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

**Les recettes d'investissement du budget 2024 permettent le financement des dépenses d'investissement précitées (151 160 €) et font ressortir une capacité à investir de 559 650 €.**

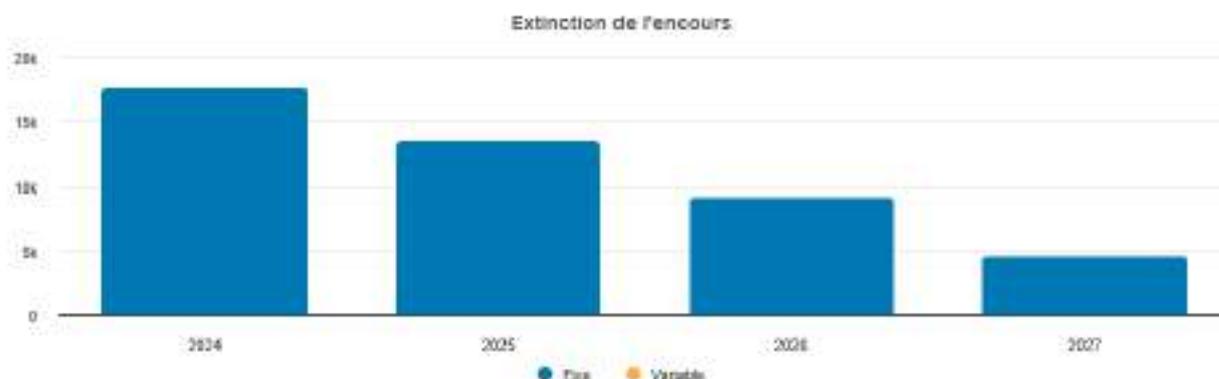
Cette capacité à investir 2024 sera affectée aux dépenses d'acquisition de conteneurs (459 650 €) et leur implantation (100 000 €) pour le développement de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables en points d'apport collectif centralisés en bourg. L'objectif recherché est l'harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble des communes du territoire avec in fine la maîtrise des coûts de collecte des déchets.

La reprise des résultats de 2023 qui interviendra en juin permettra de revoir à la hausse le programme d'investissement du budget déchets 2024 pour la faire correspondre au Programme pluriannuel d'investissement.

### Focus sur la dette du budget Déchets Ménagers

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dette du budget annexe s'élève à **21 614 €**. Elle est constituée d'un seul emprunt contracté en 2007 par l'ex CCHL auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 4,25% expirant en 2027.

Son profil d'extinction :



Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le



ID : 053-200055887-20240208-CC08022024\_03-DE

Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2024	17 643,50	4 139,44	749,85	4,26	4,25	4 889,29
2025	13 504,06	4 315,37	573,92	4,25	4,25	4 889,29
2026	9 188,69	4 498,77	390,52	4,25	4,25	4 889,29
2027	4 689,92	4 689,92	199,37	4,25	4,25	4 889,29

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **4 - Adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe prestations de services**

### **M. BORDELET expose :**

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 du budget annexe prestations de services.

Le rapport de présentation détaillé, joint à la présente délibération, présente et commente les données financières principales du budget.

Budget prestations	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	43 957 €	20 767 €	23 190 €
Dépenses	43 957 €	43 957 €	0 €
Fonctionnement			
Recettes	491 100 €	491 100 €	0 €
Dépenses	491 100 €	467 910 €	23 190 €
<b>Totaux</b>	<b>535 057 €</b>	<b>511 867 €</b>	<b>23 190 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **adopte par chapitre et par nature, pour l'exercice 2024, le budget annexe prestations de services tel qu'il est présenté.**
- **précise que les virements de crédits de chapitre à chapitre s'opèrent dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**

Mayenne, le 8 février 2024

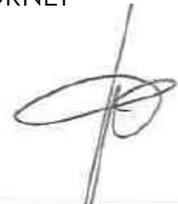
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

## Budget Annexe Prestations de services 2024 Rapport de Présentation

La **section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à 491 100 € à un niveau identique au budget primitif 2023. Même constat que l'an passé, considérant la date du vote du budget primitif, la reprise de résultat antérieur intervient ultérieurement, à l'étape budget supplémentaire (après le vote du compte administratif). Cette non reprise au stade budget primitif explique la diminution affichée des recettes.

### LES RECETTES :

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	% d'évolution n-1
002	reprise résultat antérieur	121 461	135 214	126 805	0	-100%
70	Prestations – travaux	479 431	499 716	490 000	491 100	0,2%
75	Autres produits	276	0	0		
77	Produits exceptionnels	14 755	22 800	0	0	
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>615 922</b>	<b>657 730</b>	<b>616 805</b>	<b>491 100</b>	<b>-20%</b>

- ✓ Les recettes de la section sont constituées uniquement du produit issu des prestations facturées estimées à 491 100 € pour 2024 (estimation semblable à celle inscrite au budget 2023).

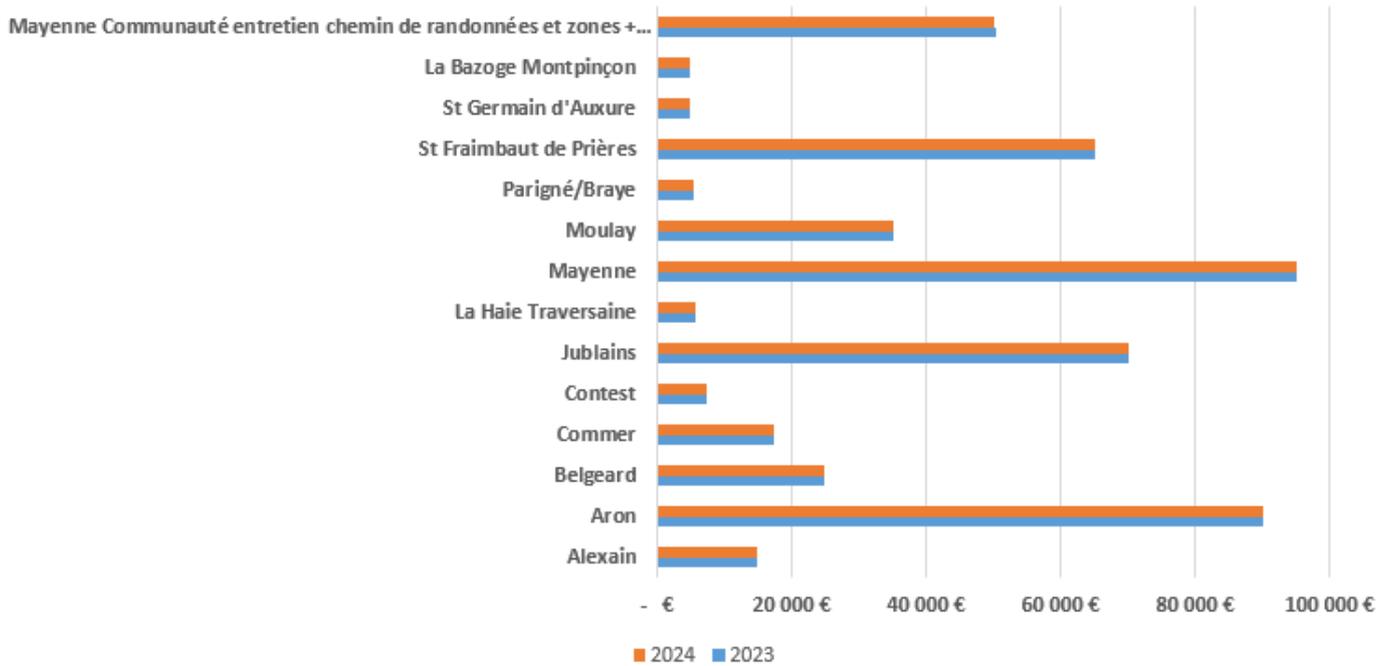
Elles comprennent :

- les engagements des 13 Communes adhérentes inscrits dans les conventions de Belgeard, Commer, Parigné sur Braye, Alexain, St Germain d'Anxure, Contest, la Haie Traversaine, Mayenne, Aron, Jublains, Moulay, St Fraimbault, La Bazoge avec un total d'engagements de 441 100 €. Les engagements des 13 communes ont été actualisés à leurs besoins en fin d'année 2020 au moyen d'une nouvelle convention qui a pris effet au 01/01/2021 pour une durée de 6 ans (terme au 31/12/2026). Les engagements des 13 communes :

	Réel 2023	Budget 2024
Alexain	15 000 €	15 000 €
Aron	90 000 €	90 000 €
Belgeard	25 000 €	25 000 €
Commer	17 500 €	17 500 €
Contest	7 500 €	7 500 €
Jublains	70 000 €	70 000 €
La Haie Traversaine	5 600 €	5 600 €
Mayenne	95 000 €	95 000 €
Moulay	35 000 €	35 000 €
Parigné/Braye	5 500 €	5 500 €
St Fraimbault de Prières	65 000 €	65 000 €
St Germain d'Anxure	5 000 €	5 000 €
La Bazoge Montpréon	5 000 €	5 000 €
	<b>441 100 €</b>	<b>441 100 €</b>
Mayenne Communauté entretien chemins de randonnées et zones + budget annexe déchets ménagers	58 400,25 €	58 000,00 €
	<b>491 500,25 €</b>	<b>491 100,00 €</b>

Depuis 2021, une prestation de signalisation horizontale est proposée pour les prestations de point à temps, de travaux de VRD, de curage des fossés, d'arasement, d'accotement, de fauchage et d'élagage proposées par le service prestations..

- les prestations effectuées pour le compte du budget général de Mayenne Communauté dans le cadre de l'entretien des chemins de randonnées et des zones d'activités, budgétées à hauteur de 50 000 €.



**Les recettes 2024 permettent de financer les dépenses suivantes :**

**LES DÉPENSES :**

		DEPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	% d'évolution n-1
011	Charges générales	167 162	176 326	178 787	169 500	-5%
012	Charges de personnel	268 337	286 323	293 548	298 040	2%
042	Amortissements	44 651	67 724	68 034	10 000	
66	Charges financières	558	552	290	370	28%
023	Virement à la section d'investissement				13 190	
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>480 708</b>	<b>530 925</b>	<b>540 660</b>	<b>491 100</b>	<b>-9%</b>

**Les dépenses se subdivisent en quatre grands chapitres suivants :**

① Les charges à caractère général ----- 169 500 €

Elles recouvrent :

## Les achats correspondant aux comptes 60

Il s'agit pour l'essentiel :

- des fournitures de voirie (45 000 €), sachant que le montant inscrit au Budget 2023 était de 75 000 €,
- des fournitures d'entretien (17 500 €), + 2 500 € par rapport au budget 2023 (impact hausse des prix)
- des fournitures administratives, de petit équipement (-3 200 € par rapport à 2023) et de vêtements de travail (total 11 600 €).

## Les services extérieurs correspondant aux comptes 61

28 200 €

On y trouve :

- Les locations de matériels et de vêtements de travail ----- 7 000 €
- L'entretien du matériel roulant 15 000 €. Ce crédit est maintenu à son niveau du budget 2023
- Le versement à des organismes de formation ----- 1 000 €
- des autres frais divers (assurances, maintenance) ----- 5 200€

## Les autres services extérieurs correspondant aux comptes 62 ----- 67 200 €

Dont :

Le remboursement à la Ville de Mayenne des carburants -----50 000 €  
(réalisé 2020 à 22 475 € ; réalisé 2021 à 29 075 € ; réalisé 2022 à 43 567 €; réalisé 2023 à 44 166 €). Il est projeté une augmentation de ce crédit compte tenue de la tension sur les prix des carburants.

Les frais de déplacement et de repas du personnel ----- 16 000 €  
calculés sur la base de 172 jours travaillés hors Mayenne pour 6 agents à 15 € le repas. Cette dépense est maintenue à son niveau inscrite au BP 2023.

Les frais de télécommunication ----- 1 200 €  
(réalisé 2023 à 898 €).

## ② Les charges de personnel ----- 298 040 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe Prestations de services au budget général qui supporte le coût mensuel des charges de personnel des agents affectés à ce service. Il comprend les charges salariales de 7 agents techniques, d'une secrétaire à mi-temps et d'un responsable à mi-temps (ces 2 derniers postes sont mutualisés avec la Ville de Mayenne). Cette inscription budgétaire correspond au montant attendu par le budget général (flux croisés).

Le montant budgété pour 2024 (298 040 €) est inscrit avec une revalorisation de 1,5% au regard du montant réalisé en 2023 (293 548 €).

## ③ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements ----- 10 000 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement d'autres matériels.

Il est précisé que cette inscription budgétaire est provisoire. Elle a en effet été minimisée pour atteindre l'équilibre du budget dans la mesure où le budget primitif voté en février ne comprend pas la reprise des résultats. Avec la reprise du résultat de 2023, le crédit inscrit à ce chapitre sera ajusté à hauteur de 64 481 € par le budget supplémentaire de juin 2024.

## ④ Les charges financières -----370 €

pour l'emprunt mobilisé en début d'année 2017 de 100 000 € à un taux fixe de 0,92% sur une durée de 10 ans.

L'écart obtenu entre recettes et dépenses de fonctionnement 2024 permet de verser la section d'investissement de 13 190 € (virement à la section remboursement du capital de la dette).

**La section d'investissement 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 43 957 €**

**LES RECETTES :**

		RECETTES			
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024
001	Reprise résultat antérieur	359 812	296 391	179 333	
021	Virement de la section de fonctionnement				13 190,00
024	Cession de matériel				
10	FCTVA	19 313	34 091	5 725	20 767,00
040	Amortissements	44 651	67 724	68 034	10 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>423 776</b>	<b>398 206</b>	<b>253 093</b>	<b>43 957,00</b>

**Une recette d'ordre**, contrepartie des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit de l'amortissement des biens renouvelables ----- 10 000 €

Ce crédit sera inscrit au budget supplémentaire voté en juin 2024.

**Le FCTVA sur les dépenses** ----- 20 767 €

Cette recette correspond au FCTVA attendu sur le camion benne de 14 tonnes commandé en 2023 et en attente de livraison (marché 23FOU19).

**L'autofinancement 2024** tiré de la section de fonctionnement ----- 13 190 €

**Les recettes d'investissement permettent de financer les dépenses suivantes : 43 957 €.**

**Remboursement du capital de l'emprunt de 2017** -----10 000 €

**Des acquisitions de matériels** -----33 957 €

Au titre du budget 2024 sont programmées les acquisitions suivantes pour un montant total de 68 500 € ttc.

BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES			Demandes 2024
G416	Balayeuse thermique	215738	1 500
G416	Godet hydraulique de gravillonnage pour le tracteur agricole	215731	7 500
G416	Mini-pelle sur chenilles de 2 500 tonnes avec coupleur inclinable, godets de terrassements, dent de ripper et godet de curage	215738	50 000
G416	Taille-haie hydraulique	215738	7 500
G416	Trappes de remplissage et montage pour les 2 camions gravillonneurs du service	215731	2 000
<b>TOTAL BUDGET ANNEXE PRESTATIONS 2024</b>			<b>68 500,00 €</b>

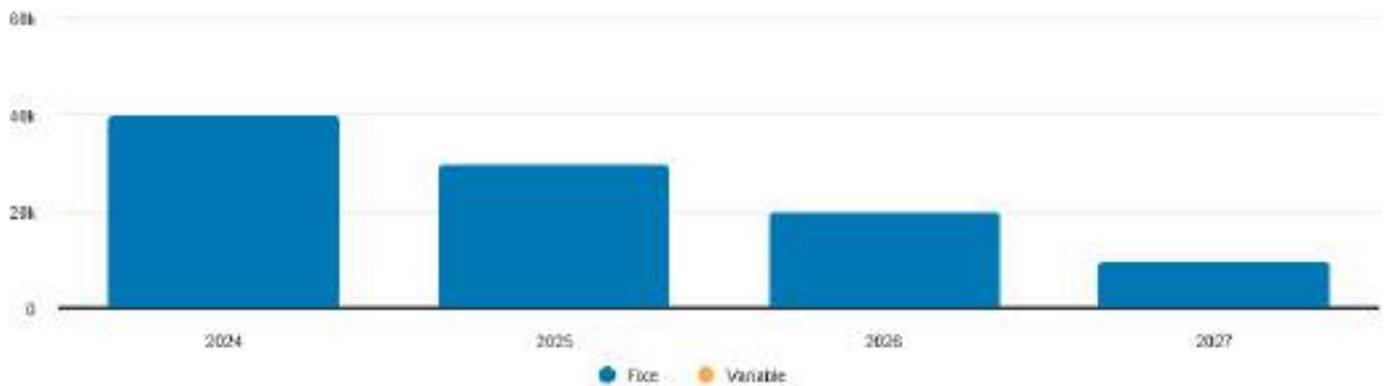
Au stade du budget primitif voté en février, l'acquisition de la mini pelle n'est pas rendue possible. Cette acquisition sera reprogrammée au budget supplémentaire.

## Focus sur la dette du budget Prestations

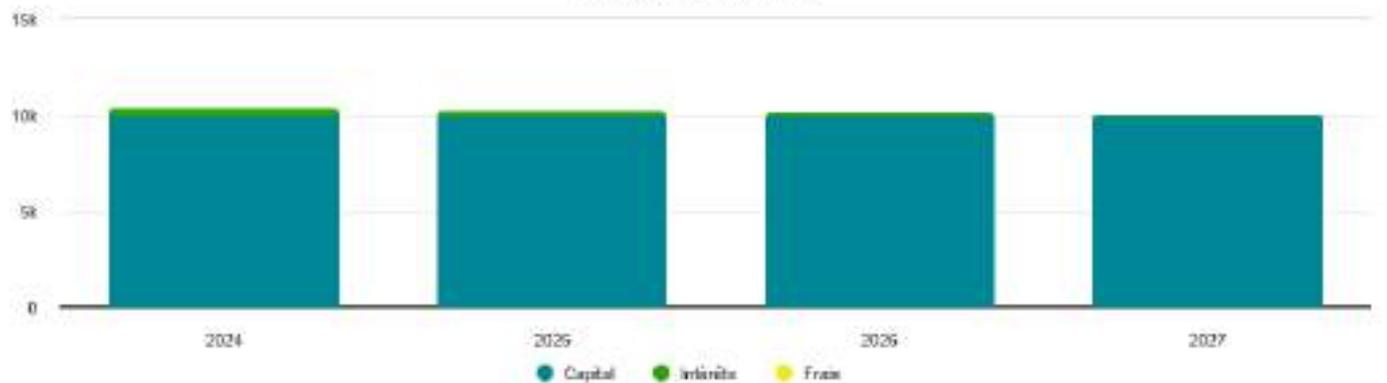
Au 01/01/2024, la dette du budget annexe s'élève à **40 000 €**. Elle est constituée d'un emprunt contracté en 2017 auprès de la Caisse d'Épargne qui expire au 25/01/2027 (taux fixe de **0,92%**). 4 échéances subsistent.

Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2024	40 000,00	10 000,00	368,00	0,92	0,92	10 368,00
2025	30 000,00	10 000,00	276,00	0,92	0,92	10 276,00
2026	20 000,00	10 000,00	184,00	0,92	0,92	10 184,00
2027	10 000,00	10 000,00	92,00	0,92	0,92	10 092,00

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **5 - Adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe SPANC**

### **M. COISNON expose :**

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le vote du budget primitif 2023 du budget annexe SPANC.

Le rapport de présentation détaillé, joint à la présente délibération, présente et commente les données financières principales du budget.

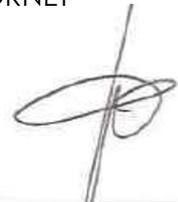
Budget SPANC	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	3 943 €	0 €	3 943 €
Dépenses	3 943 €	3 363 €	580 €
Fonctionnement			
Recettes	104 498 €	103 918 €	580 €
Dépenses	104 498 €	100 555 €	3 943 €
<b>Totaux</b>	<b>108 441 €</b>	<b>103 918 €</b>	<b>4 523 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte par chapitre et par nature, pour l'exercice 2024, le budget annexe SPANC tel qu'il est présenté.**

Mayenne, le 8 février 2024

Le secrétaire de séance,  
Yves PAILLASSE

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Budget Annexe SPANC 2024 Rapport de Présentation

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 104 498 €.**

Voté en 2023 à hauteur de 121 975 €, le budget 2024 proposé à hauteur de 104 498 € enregistre une diminution de 14 % en lien avec le nouveau dimensionnement du service par rapport aux charges de personnel.

## LES RECETTES 2024 :

		RECETTES					
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024	évolution n-1 en % de BP à BP
002	reprise résultat antérieur	14 556	1 146	978	978	0,00	-100%
70	ventes produits	66 640	74 230	97 087	120 417	103 918	-14%
74	Dotations subvention	5 400	0	0			
042	Opérations d'ordre	580	580	580	580	580	0%
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>87 176</b>	<b>75 956</b>	<b>98 645</b>	<b>121 975</b>	<b>104 498</b>	<b>-14%</b>

✓ **Les redevances ----- 103 918 €**

Il s'agit de l'ensemble des contrôles facturés sur les 33 communes (parc de 5200 installations à contrôler) à partir de tarifs inchangés pour 2024 sur les contrôles courants. Cette recette est calculée sur la base de 796 contrôles périodiques annuels au tarif de 93€ en considérant que les contrôles périodiques représentent 77% des interventions.

Contrôles	Tarif (€)	Nombre prévu	Total recette (€)
Conception	60	78	4 680
Réalisation	90	69	6 210
Diagnostic	100	0	0
Vente	200	95	19 000
Périodique	93	796	74 028
		<b>1038</b>	<b>103 918</b>

✓ **Une recette d'ordre pour l'amortissement d'une subvention -----580 €**  
ayant sa contrepartie en dépenses d'investissement

A noter que considérant la date du vote la reprise des résultats 2023 sera opérée après l'adoption du compte administratif et entrainera un ajustement budgétaire par décision modificative proposée en juin 2024.

**LES DÉPENSES 2024 :**

		DEPENSES					
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024	évolution n-1 en % de BP à BP
011	Charges générales	5 987	3 775	6 493	7 028	6 165	-12%
012	Charges de personnel	65 181	60 680	74 124	101 790	92 640	-9%
042	Amortissements	1 894	10 523	12 016	12 020	3 217	-73%
65	créances admises en non valeur	80	0	615	615	1 650	168%
67	Charges exceptionnelles	80	0	100	200	100	-50%
68	Provisions créances douteuses		0	322	322		-100%
023	virement à la section d'investissement			0		726	
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>73 222</b>	<b>74 978</b>	<b>93 670</b>	<b>121 975</b>	<b>104 498</b>	<b>-14%</b>

**Les dépenses se subdivisent dans les cinq grands chapitres suivants :****① Les charges à caractère général ----- 6 165 €**

Elles recouvrent les frais de fonctionnement du service en téléphonie, location vêtement de travail, assurance, entretien de véhicule, location batterie du véhicule électrique pour un total de 6 165 € en 2024.

**② Les charges de personnel ----- 92 640 €**

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des agents du service SPANC supportées par le budget général (flux croisés).

Pour 2024, il a été décidé de diversifier les missions des agents pour répondre à d'autres besoins notamment sur l'accompagnement du concessionnaire du réseau d'assainissement, ou encore d'améliorer le suivi des consommation d'eau (des services de la Ville et de Mayenne Communauté). Ainsi les charges de personnel sont désormais établies sur 2,3 ETP (2,8 ETP en 2023).

**③ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements----- 3 217 €**

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement des matériels et progressent compte tenu de l'amortissement opéré sur le logiciel acquis en 2021.

**④ Les autres dépenses ----- 2 476 €**

Elles comprennent des charges exceptionnelles pour 100 € pour l'annulation de factures émises antérieurement à l'exercice 2023, un crédit de 1650 € pour l'admission à la demande du comptable de créances devenues irrécouvrables.

L'autofinancement vers la section d'investissement 2024 est proposé à 726 €.

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 943 €.**

### LES RECETTES 2024 :

Les recettes d'investissement 2024 sont constituées d'une recette d'ordre de 3 217 €, contrepartie de la dépense liée aux amortissements inscrite en section de fonctionnement et du virement de la section de fonctionnement de 726 €.

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	Simulé 2023	BP 2023	BP 2024
021	virement de la section de fonctionnement					726
001	Reprise résultat antérieur	27 280		8 703	8 703	0
040	Amortissements	1 894	10 523	12 016	12 020	3 217
10	FCTVA		13 051	244		0
13	Subventions					
45	Aides Agence de l'Eau	18 369				
	<b>TOTAL</b>	<b>47 543</b>	<b>23 574</b>	<b>20 963</b>	<b>20 723</b>	<b>3 943</b>

### LES DÉPENSES 2024 :

Les recettes d'amortissement permettent de financer des dépenses d'équipement nouveau à hauteur de 3 363 € affectés au renouvellement du matériel informatique.

		DEPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	Simulé 2023	BP 2023	BP 2024
001	Reprise résultat antérieur		12 807			
205	Logiciel	17 260				
2183	Matériel informatique		1 484	540	11 440	3 363
2184	Mobilier			949	1 000	
2188	Matériel divers				7 703	
040	Opérations d'ordre	580	580	580	580	580
45	Reversement aux particuliers des aides à la réhabilitation	42 511				
	<b>TOTAL</b>	<b>60 351</b>	<b>14 871</b>	<b>2 069</b>	<b>20 723</b>	<b>3 943</b>

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **6 - Adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe LEADER**

### **M. SOUTIF expose :**

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 du budget annexe LEADER.

Le rapport de présentation détaillé, joint à la présente délibération, présente et commente les données financières principales du budget.

Budget LEADER	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Fonctionnement			
Recettes	264 810 €	264 810 €	0 €
Dépenses	264 810 €	264 810 €	0 €
<b>Totaux</b>	<b>264 810 €</b>	<b>264 810 €</b>	<b>0 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **adopte par chapitre et par nature, pour l'exercice 2024, le budget annexe LEADER tel qu'il est présenté.**
- **précise que les virements de crédits de chapitre à chapitre s'opèrent dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**

Mayenne, le 8 février 2024

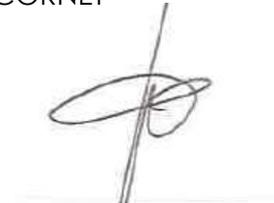
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



## Budget Annexe LEADER 2024 Rapport de Présentation

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 264 810 €.**

Ce budget 2024 intègre les crédits liés aux 3 actions programmées et animées par notre GAL de Haute Mayenne à savoir : le Projet Alimentaire Territorial, l'action France Mobilité et l'action Réemploi.

### LES RECETTES 2024 :

#### Les recettes par action :

	Etat (plan de relance)	Leader	Communauté de Communes adhérentes	Total par action	% des recettes par action
FRANCE MOBILITÉ			4 000 €	4 000 €	2%
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	12 250 €		5 250 €	17 500 €	7%
REEMPLOI			5 200 €	5 200 €	2%
Financement des charges de structure		190 488 €	47 622 €	238 110 €	90%
	12 250 €	190 488 €	62 072 €	264 810 €	

#### Les recettes par chapitre comptable :

chap.	Intitulé	RECETTES			Ecart BP à BP
		BP 2023	CA 2023 simulé	BP 2024	
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	1 641	1 641		
7472	Subvention Région	6 000	7 176		
74718	Subvention Etat	72 800	42 350	12 250,00	
7478	Subvention ADEME	53 119			
74751	Participations des groupements de Collectivités	48 475	45 756	62 072,00	
7477	Participations Budget Européen Leader	195 803	127 870	190 488,00	
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>377 838</b>	<b>224 793</b>	<b>264 810</b>	<b>-113 028 €</b>

Les recettes 2024 sont constituées :

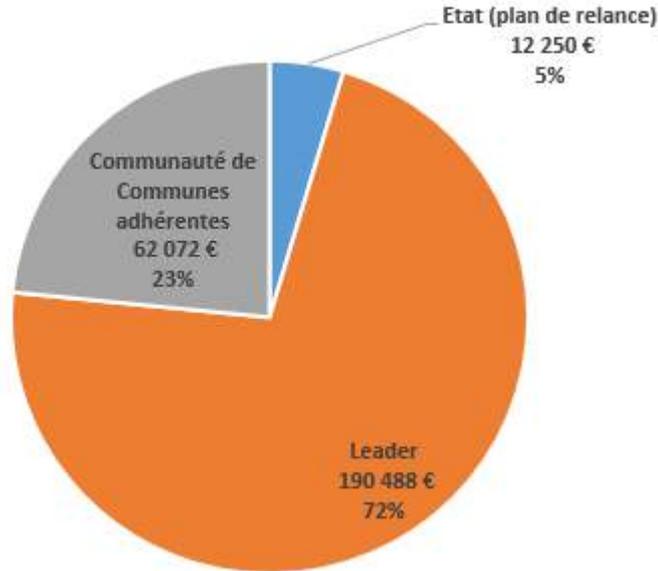
✓ **La participation du programme européen LEADER -----190 488 €**

✓ **Des participations des 4 Communautés adhérentes ----- 62 072 €**  
Calculées au prorata du nombre d'habitants, ces participations portent sur le financement de l'assistance technique à savoir les dépenses d'animation, de gestion, d'évaluation, de communication et de coopération. Elles seront appelées en deux fois, 50 % après le vote du budget et le solde au cours de 1<sup>er</sup> trimestre de 2025 sur la base des dépenses réellement justifiées. La participation du budget général de Mayenne Communauté est inscrite pour 14 083 € (identique à 2023).

✓ **Une subvention de l'Etat** -----

Cette participation de l'Etat est attendue pour le projet alimentaire territorial dans le cadre du plan de relance

**Les financeurs du Gal de Haute Mayenne en 2024**



**Les recettes 2024 de 264 810 € permettent de financer les dépenses suivantes :**

**LES DÉPENSES 2024 :**

**Les dépenses par action :**

	Charges à caractère général	Charges de personnel	Total par action	% des dépenses par action
FRANCE MOBILITÉ	4 000 €		4 000 €	2%
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	90 500 €		90 500 €	34%
REEMPLOI	5 200 €		5 200 €	2%
Charges de structure	19 900 €	145 210 €	165 110 €	62%
	119 600 €	145 210 €	264 810 €	

**Les dépenses par chapitre comptable :**

chap.	Intitulé	DEPENSES			Ecart BP à BP
		BP 2023	CA 2023 simulé	BP 2024	
011	Charges générales	188 318	59 714	119 600,00	
012	Charges de personnel	177 690	152 830	145 210,00	
65	Redevances pour concessions	400	0		
67	Charges exceptionnelles	11 430	11 429		
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>377 838</b>	<b>223 973</b>	<b>264 810</b>	<b>-113 028 €</b>

**Les dépenses se subdivisent dans les 2 chapitres suivants :**

**① Les charges à caractère général ----- 119 600 €**

Elles recouvrent deux types de dépenses :

- 1° Les frais de fonctionnement du service (copies, déplacements, documentation, abonnements, réception, formation) pour **9 100 €**, et
- 2° Les dépenses des prestations réalisées pour les 3 actions du programme LEADER pour un budget total de **110 500 €** en études (programme PAT pour 20 000 € ) et prestations ( Réemploi pour 5 000 € ; PAT pour 67 500 € ; France mobilité pour 4 000 € ; développement du site internet pour 14 000 €).

**② Les charges de personnel ----- 145 210 €**

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des 3,8 ETP.

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### Excusés :

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **7 - Adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe CENTRE DE SANTÉ DE MARTIGNÉ/MAYENNE**

### Mme D'ARGENTRE expose :

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 du budget annexe du centre de santé de Martigné sur Mayenne.

Le rapport de présentation détaillé, joint à la présente délibération, présente et commente les données financières principales du budget.

Budget centre de santé	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	12 000 €	2 700 €	9 300 €
Dépenses	12 000 €	12 000 €	0 €
Fonctionnement			
Recettes	310 330 €	310 330 €	0 €
Dépenses	310 330 €	301 030 €	9 300 €
<b>Totaux</b>	<b>322 330 €</b>	<b>313 030 €</b>	<b>9 300 €</b>

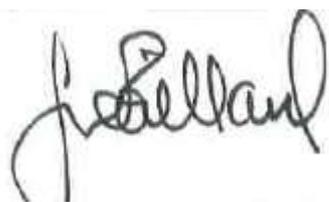
**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **adopte par chapitre et par nature, pour l'exercice 2024, le budget annexe CENTRE DE SANTÉ de MARTIGNÉ/MAYENNE tel qu'il est présenté.**
- **précise que les virements de crédits de chapitre à chapitre s'opèrent dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**

Mayenne, le 8 février 2024

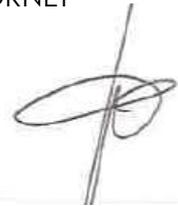
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

**Budget Annexe**  
**CENTRE DE SANTÉ**  
**MARTIGNÉ/MAYENNE**  
**2024**  
**Rapport de Présentation**

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 310 330 €.**

Cette section 2024 supporte une dépense nouvelle, ponctuelle, liée à la location de modulaires le temps des travaux d'agrandissement du local (+74m<sup>2</sup>). Autre dépense, conséquence de ces travaux, l'acquisition de mobilier via un autofinancement de la section de 12 000 €.

**LES RECETTES 2024**

**Les recettes de 310 330 € par chapitre comptable :**

		RECETTES			
chap.	Intitulé	BP 2023	CA 2023 simulé	BP 2024	Evolution budget n-1 en €
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 851	3 851		-3 851
70	Consultations	124 137	144 744	177 256	53 119
74	Subvention CPAM	87 370	59 344	70 000	-17 370
75	Prise en charge du déficit par le BG	52 703	52 703	63 074	10 371
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>268 061</b>	<b>260 642</b>	<b>310 330</b>	<b>42 269</b>

Les recettes 2024 sont constituées :

- ✓ **Les consultations médicales 2024** .....177 256 €  
 Cette recette est réévaluée compte tenu de l'arrivée du second médecin et calculée à partir d'une moyenne de 25 consultations/jour. S'ajoute les consultations effectuées pour le compte de l'EHPAD de Martigné/Mayenne (18 000 €).
- ✓ **Les financements de l'Agence Régionale de Santé**..... 70 000 €  
**via :**
  - le dispositif TEULADE : remboursement de 11,5% de l'assiette des cotisations patronales des personnels concernés
  - le forfait médecin traitant calculé sur la base de la patientèle observée au 31/12 de l'année précédente. La patientèle prise en compte est celle qui a déclaré le médecin du centre de santé comme médecin traitant. Selon l'âge du patient et sa pathologie, la valorisation oscille entre 6€ (enfant de 0 à 6 ans) et 70 € (patient de 80 ans ou plus et en affection de longue durée) et est fixée à 5€ pour les autres patients (patients de 7 à 79 ans).
  - la rémunération sur objectif de santé publique à partir des indicateurs d'activité

**Les recettes 2024 de 247 256 € ne permettent pas de couvrir les dépenses prévisionnelles 2024.** Aussi, une subvention d'équilibre du budget général est inscrite pour 63 074 €. Elle fera l'objet d'ajustement au cours de l'exercice et notamment au moment du budget supplémentaire avec la reprise du résultat excédentaire de 2023.

## LES DÉPENSES 2024

**Les dépenses par chapitre comptable :**

chap.	Intitulé	DEPENSES			
		BP 2023	CA 2023 simulé	BP 2024	Evolution budget n-1 en €
011	Charges générales	30 537	24 381	54 164	23 627
012	Charges de personnel	220 996	220 993	241 866	20 870
042	Amortissements	5 155	5 046	6 934	1 779
65	Charges de gestion courante	3 300	3 067	5 000	1 700
67	Charges exceptionnelles	1 500	159		-1 500
023	virement à la section d'investissement	6 573		2 366	-4 207
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>268 061</b>	<b>253 645</b>	<b>310 330</b>	<b>42 269</b>

**Les dépenses se subdivisent dans les 5 chapitres suivants :**

**1/ Les charges à caractère général ----- 54 164 €**

Elles recouvrent deux types de dépenses :

- 1° Les frais de fonctionnement du service (consommables de santé, déplacements, documentation, abonnements, téléphonie) pour **11 240 €**, et
- 2° Les loyers et charges liés au local de la commune de Martigné/Mayenne inscrits respectivement pour 15 624 € et 9 600 € et la location de modulaires (dépenses exceptionnelle) prévue à hauteur de 17 700 €.

**2/ Les charges de personnel ----- 241 866 €**

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel supportées mensuellement par le budget principal : 3 médecins (1,2ETP), la secrétaire (1ETP) et la coordonnatrice santé.

**3/ Les amortissements des biens renouvelables ----- 6 934 €**

Cette dépense d'ordre constitue l'autofinancement permettant le renouvellement des biens.

**4/ Les charges de gestion courante ----- 5 000 €**

Elles comprennent les abonnements aux logiciels nécessaires à l'activité des médecins.

**5/ L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ----- 2 366 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 000 €.**

Cette section :

- reprend la recette d'ordre liée aux amortissements des biens (6 934 €),
- prévoit la recette du FCTVA de 2 700 € (16,404% des biens éligibles) et l'autofinancement de la section de fonctionnement de 2 366 €.

L'équilibre de la section (12 000 €) permet l'inscription d'une dépense en mobilier de bureau liée à l'équipement des nouveaux locaux suite aux travaux d'agrandissement du local.

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **8 - Adoption des budgets primitifs 2024 – Budgets annexes des zones d'activités**

### **M. TRANCHEVENT expose :**

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le vote des budgets primitifs 2024 des budgets annexes des 10 zones d'activités. Le rapport de présentation détaillé, joint à la présente délibération, présente et commente les données financières principales de chaque budget.

	<b>Budgets des zones d'activités</b>	<b>Mouvements totaux</b>
Zones d'activités de COULONGES		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	30 505 € 30 505 €
	<b>Total budget PA COULONGE</b>	<b>30 505 €</b>

	<b>Budgets des zones d'activités</b>	<b>Mouvements totaux</b>
Zones d'activités du BERRY		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	1 639 100 € 1 639 100 €
	<b>Total budget PA BERRY</b>	<b>1 639 100 €</b>

	<b>Budgets des zones d'activités</b>	<b>Mouvements totaux</b>
Zones d'activités du POIRSAC III		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	302 005 € 302 005 €
	<b>Total budget PA POIRSAC III</b>	<b>302 005 €</b>

	<b>Budgets des zones d'activités</b>	<b>Mouvements totaux</b>
Zones d'activités du MONTRIEUX		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	255 € 255 €
	<b>Total budget PA MONTRIEUX</b>	<b>255 €</b>

	<b>Budgets des zones d'activités</b>	<b>Mouvements totaux</b>
Zones d'activités des HARAS		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	54 005 € 54 005 €
	<b>Total budget PA des HARAS</b>	<b>54 005 €</b>

	<b>Budgets des zones d'activités</b>	<b>Mouvements totaux</b>
Zones d'activités de LA LANDE		
Fonctionnement	Recettes	450 010 €

	Dépenses	450 010 €
	<b>Total budget PA de LA LANDE</b>	<b>450 010 €</b>

	Budgets des zones d'activités	Mouvements totaux
Zones d'activités de L'ORGERIE		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	35 230 € 35 230 €
	<b>Total budget PA de L'ORGERIE</b>	<b>35 230 €</b>

	Budgets des zones d'activités	Mouvements totaux
Zones d'activités des CHERVREUILS		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	1 274 125 € 1 274 125 €
	<b>Total budget PA des CHERVREUILS</b>	<b>1 274 125 €</b>

	Budgets des zones d'activités	Mouvements totaux
Zones d'activités de LASSAY LES CHATEAUX		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	17 000 € 17 000 €
	<b>Total budget ZA de LASSAY LES CHATEAUX</b>	<b>17 000 €</b>

	Budgets des zones d'activités	Mouvements totaux
Zones d'activités de CHAPELLE AU RIBOUL		
Fonctionnement	Recettes Dépenses	205 € 205 €
	<b>Total budget ZA de LA CHAPELLE AU RIBOUL</b>	<b>205 €</b>

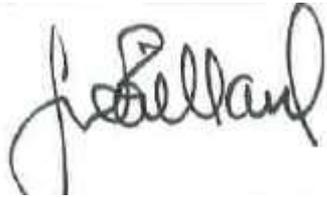
**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **adopte par chapitre et par nature, pour l'exercice 2024, les budgets annexes du parc d'activités de COULONGE, du parc d'activités du BERRY, du parc d'activités de POIRSAC III, du parc d'activités de MONTRIEUX, du parc d'activités des HARAS, du parc d'activités de LA LANDE, du parc d'activités de L'ORGERIE, du parc d'activités DES CHEVREUILS, de la zone d'activités de LASSAY LES CHATEAUX, et de la zone d'activités de LA CHAPELLE AU RIBOUL, tel qu'ils sont présentés.**
- **précise que les virements de crédits de chapitre à chapitre s'opèrent dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**

Mayenne, le 8 février 2024

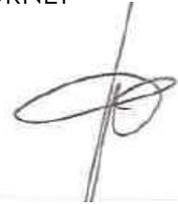
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



## Les 10 budgets des zones d'activités

### Rapport de Présentation des budgets 2024

Par délibération n°2 du 18/05/17, Mayenne Communauté a défini une zone d'activités économiques comme suit :

*Une zone d'activités est obligatoirement créée pour accueillir une activité à vocation économique, elle est d'initiative communautaire et conforme aux SCOT et PLUI dans un périmètre bien défini. Elle regroupe habituellement plusieurs établissements/entreprises et permet au moins l'implantation d'une entreprise. Elle traduit une volonté politique actuelle et future d'un développement économique coordonné, et sa voirie notamment fait l'objet d'un règlement communautaire.*

Au 01/01/2024, Mayenne Communauté gère 10 budgets annexes pour ses opérations ayant lieu sur ses zones d'activités.

Sont présentées et expliquées ci-après les inscriptions budgétaires 2024 des sections de fonctionnement propres à chacun des 10 budgets de zones selon leurs déficits/excédents prévisionnels tels qu'ils ressortent pour l'équilibre budgétaire de la section.

Budgets ZA 2024	Déficits	Excédents
Coulonges	30 505 €	
Berry	1 639 100 €	
Poirsac III	302 005 €	
Montrieux	250 €	
Haras		36 900 €
La Lande	450 010 €	
Orgerie	35 230 €	
Chevreuils		1 159 120 €
Lassay	16 640 €	
La Chapelle au Riboul	200 €	
	<b>2 473 940 €</b>	<b>1 196 020 €</b>

Il est précisé :

- ✓ les budgets de zones n'ont qu'une comptabilité de fonctionnement car hors des missions d'intérêt général. Les sections d'investissement existent uniquement pour la comptabilité des stocks,
- ✓ l'équilibre des sections s'obtient par des écritures de transfert avec le budget principal. Au titre des budgets 2024, les 10 budgets sont présentés sans la comptabilisation du stock au 31/12 n-1 et pour leur section de fonctionnement uniquement.

Les budgets de zones 2024 sont marqués par des  **fins de commercialisation**  pour les zones de la Lande, Poirsac III et du Berry (sur la première partie avant l'extension de la zone), et par  **l'accélération de la commercialisation de la ZA des Chevreuils**  (recette prévisionnelle de 500 000 €). Autre élément marquant  **l'extension de la ZA du Berry**  avec une acquisition de terrain d'environ 5 hectares pour 224 000 € et des travaux budgétés à 1 415 000 €.

**Budget annexe du parc d'activités de Coulonges**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Travaux	30 000,00 €	* Prise en charge du déficit 2024 par le budget général	30 505,00 €
* Taxes foncières	500,00 €		
* Régularisation de TVA	5,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>30 505,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 505,00 €</b>

Ce budget prévisionnel 2024 ne prévoit pas de vente de parcelle. La surface restant à vendre est de **26 500 m<sup>2</sup>**.

Une dépense de 30 000 € est prévue pour l'entretien du lagunage (5 000 €), et des travaux (25 000 €) dont l'installation d'une clôture.

**Budget annexe du parc d'activités du BERRY II à Martigné :**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Travaux voirie seconde phase, réserve incendie, signalétique, aménagement paysager	1 415 000,00 €	* Prise en charge du déficit 2024 par le budget général	1 639 100,00 €
* Acquisition terrain	224 000,00 €		
* Taxes foncières	100,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 639 100,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 639 100,00 €</b>

Il s'agit ici des lignes de crédits relatives aux nouvelles surfaces de la zone à acquérir pour un total d'environ **5 ha**. Sont inscrits également les travaux de voirie de la RD 508 (y compris la redevance archéologie) et les travaux d'aménagement d'une voie verte.

**Budget annexe du parc d'activités de POIRSAC III à Mayenne :**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Travaux de voirie seconde phase	302 000,00 €	* Prise en charge du déficit 2024 par le budget général	302 005,00 €
* Régularisation de TVA	5,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>302 005,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>302 005,00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement 2024 comprennent des travaux de voirie à hauteur de 300 000 € et de la signalétique (2 000 €).

Surface restant à vendre : **0 m<sup>2</sup>**

**Budget annexe du parc d'activités de MONTRIEUX à Parigné :**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Taxes foncières	250,00 €	* Régularisation de TVA	5,00 €
* Régularisation de TVA	5,00 €	* Prise en charge du déficit 2024 par le budget général	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>255,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>255,00 €</b>

La surface restant à vendre sur cette zone de Montrieux au 01/01/2024 est de **16 000 m<sup>2</sup>**.

**Budget annexe du parc d'activités des HARAS à Mayenne :**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Travaux de branchements	17 000,00 €	* Vente parcelle BW 92	54 000,00 €
* Taxes foncières	100,00 €	* Régularisation de TVA	5,00 €
* Régularisation de TVA	5,00 €		
* Reversement de l'excédent 2024 au budget principal	36 900,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>54 005,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 005,00 €</b>

Une vente est budgétée pour une recette de 54 000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2023 comprennent des travaux de branchement et divers à hauteur de 17 000 €.

La surface restant à vendre est de **4 354m<sup>2</sup>** avant cession de la BW 192.

**Budget annexe du parc d'activités de LA LANDE à Parigné :**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Travaux de voirie de seconde et troisième phases	450 000,00 €	* Prise en charge du déficit 2024 par le budget général	450 010,00 €
* Taxes foncières	10,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>450 010,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>450 010,00 €</b>

Ce budget 2024 supporte les travaux de troisième phase et sur le bassin de rétention pour un total de 450 000 € HT. Une partie des travaux sera prise en charge par le Département pour un montant de participation non communiqué au stade du ce budget.

Il n'y a plus de surface à vendre sur cette zone.

**Budget annexe du parc d'activités de L'ORGERIE à Mayenne :**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Travaux de branchement en Eaux usées et eau potable	35 000,00 €	* Prise en charge du déficit 2024 par le budget général	35 230,00 €
* Taxes foncières	230,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>35 230,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 230,00 €</b>

La surface restant à vendre sur cette zone de l'Orgerie sera de **17 483 m<sup>2</sup>** sans changement par rapport à 2023.

**Budget annexe du parc d'activités des CHEVILLERIES**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* travaux, maîtrise d'oeuvre	105 000,00 €	* CTR	265 347,00 €
* Taxes foncières	10 000,00 €	* Plan relance	143 147,00 €
* Régularisation de TVA	5,00 €	* Département	365 631,00 €
* Reversement de l'excédent 2024 au budget principal	1 159 120,00 €	* Ventes	500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 274 125,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 274 125,00 €</b>

Nous budgétions en 2024 les soldes des marchés des études, de la maîtrise d'œuvre, de la viabilisation et des terrassements de la zone pour un total de 105 000 €.

En recette, nous budgétions :

✓ le solde des subventions :

- le solde de la subvention (265 346 €) notifiée pour 707 505 € du Contrat Territorial Régional 2016-2020 (acomptes déjà perçus de 442 158 €)

- le solde de la subvention du plan de relance de la Région pour 143 147 € (notifiée le 29/09/21 à 430 000 € avec des acomptes perçus pour 286 853 €),

- le solde de subvention du contrat territorial du Département pour 365 631 € (notifiée le 19/11/21 ; acompte de 324 754 € perçu en 2022)

✓ Des ventes pour 500 000 € :

Les permis d'aménager de ces zones portent sur environ 18,5 ha.

Une première surface de 1865 m<sup>2</sup> a été cédée en 2023 (SCI Les Vulpes). La zone sud va être totalement cédée à l'entreprise Hubert Agri. Sur le nord, est actée une vente au budget annexe déchets ménagers d'une surface de 1ha52a81ca (delib 16 du 30/11/2023) pour 106 967 €.

**Budget annexe de la zone d'activités de Lassay**Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Travaux de branchements, signalétique	15 000,00 €	* Location Axone	360,00 €
* Taxes foncières	2 000,00 €	* Prise en charge du déficit 2024 par le budget général	16 640,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 000,00 €</b>

En dépenses, nous budgétions des travaux de reprise de trottoirs et de branchement à hauteur de 12 000 € et des travaux divers pour 8 000 € dont 3 000 € de signalétique.

La surface restant à vendre sur cette zone de Lassay sera de **10 448 m<sup>2</sup> pour la zone nord et 8 840 m<sup>2</sup> pour la zone sud.**

**Budget annexe de la zone d'activités de La Chapelle au Riboul**Section de fonctionnement

La surface à vendre sur cette zone de La Chapelle est de **14 213 m<sup>2</sup>, sans changement par rapport à 2023.**

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024



ID : 053-200055887-20240208-CC08022024\_08PO-DE

DÉPENSES		RECETTES	
* Taxes foncières	200,00 €	* Prise en charge du déficit 2024	5,00 €
* Régularisation de TVA	5,00 €	* Régularisation de TVA	5,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>205,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>205,00 €</b>

## Consolidation des 10 Budgets annexes 2024 de zones d'activités

### Section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
* Achat Terrain	224 000,00 €	* Vente de terrains aménagés	554 000,00 €
* Travaux de branchements	67 000,00 €	* Subventions CTR, Département, Plan de relance Région	774 125,00 €
* Travaux d'aménagement	2 302 000,00 €	* Régularisation de TVA	15,00 €
* Taxes foncières	13 390,00 €	* Location Axone	360,00 €
* Régularisation de TVA	30,00 €		
* Reversement des excédents 2024 au budget principal	1 196 020,00 €	* Prise en charge des déficits 2024 par le budget général	2 473 940,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 802 440,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 802 440,00 €</b>

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERALT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERALT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **9 - Finances – Administration générale – Exercice 2024 – Subvention**

### **M. SOUTIF expose :**

Il vous est proposé d'attribuer à l'amicale des employés une subvention de fonctionnement au titre du budget 2024 de 5 181 €.

Il est précisé que dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel cette subvention fera l'objet d'un remboursement de la Ville de Mayenne de 3 710 €.

SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 €			
BENEFICIAIRE	MONTANT VOTE 2023	DEMANDE 2024	PROPOSITION 2024
Amicale des employés communaux et intercommunaux	4 980,00 €	5 181,00 €	5 181,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 980,00 €</b>	<b>5 181,00 €</b>	<b>5 181,00 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la subvention de fonctionnement 2024 à verser à l'amicale des employés à 5 181 €.**

Mayenne, le 8 février 2024

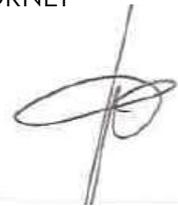
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **10 - Finances – Santé/Gens du voyage – Exercice 2024 – Subventions**

### **Mme D'ARGENTRE expose :**

Sont proposés les montants de subventions suivants :

BÉNÉFICIAIRE	MONTANT VOTÉ EN 2023	DEMANDE 2024	PROPOSITION 2024
<b>SANTÉ</b>			
Croix Rouge Française	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
AFM Téléthon	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Rose de May	0,00 €	3 000,00 €	500,00 €
Alcool Assistance	0,00 €	800,00 €	800,00 €
Audace	500,00 €	500,00 €	500,00 €
UNAFAM	300,00 €	300,00 €	300,00 €
EKLA	0,00 €	500,00 €	500,00 €
CLS (Actions de prévention)	10 000,00 €	10 000,00 €	8 500,00 €
<b>Sous total Santé</b>	<b>11 800,00 €</b>	<b>16 300,00 €</b>	<b>12 300,00 €</b>
<b>GENS DU VOYAGE</b>			
AMAV	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
<b>Sous-total Gens du Voyage</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>17 800,00 €</b>	<b>22 300,00 €</b>	<b>18 300,00 €</b>

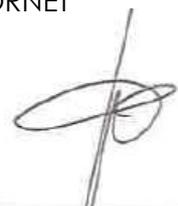
**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les montants de subventions de fonctionnement proposés aux associations et partenaires précités pour un montant de 18 300,00 €.**

Mayenne, le 8 février 2024

Le secrétaire de séance,  
Yves PAILLASSE

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET





# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**11 - Finances - Habitat – Exercice 2024 – Subventions**

### **M. RAILLARD expose :**

Il vous est proposé d'attribuer aux associations listées ci-après les montants de subventions annuelles suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2024 :

<b>SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 €</b>			
<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT VOTE 2023</b>	<b>DEMANDE 2024</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>
ADIL	4 769,00 €	4 769,00 €	4 769,00 €
ADLJ	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Fondation du Patrimoine	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CAUE		5 000,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 769,00 €</b>	<b>14 769,00 €</b>	<b>14 769,00 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les montants de subventions de fonctionnement proposés aux associations de la compétence habitat pour un montant total de 14 769 €.**

Mayenne, le 8 février 2024

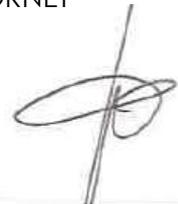
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**12 - Finances – Environnement – Exercice 2024 – Subventions**

### **M. LE SCORNET expose :**

Il vous est proposé d'attribuer aux associations listées ci-après les montants de subventions annuelles suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2024 :

<b>SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 €</b>			
<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT VOTE 2023</b>	<b>DEMANDE 2024</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>
Abeilles mayennaises	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les mains vertes		1 000,00 €	1 000,00 €
Comité 21- Etablissement Grand Ouest		1 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
<b>SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 €</b>			
<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT VOTE 2023</b>	<b>DEMANDE 2024</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>
CPIE	39 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>

Il est précisé que, conformément au décret n°2001-495 du 06/06/2001, les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui en bénéficie.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les montants de subventions de fonctionnement proposés aux associations et partenaires de la compétence environnement pour un montant total de 42 500 €.**

Mayenne, le 8 février 2024

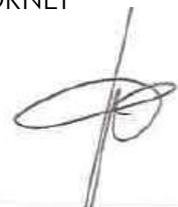
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### Excusés :

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**13 - Finances – Enfance Jeunesse – Exercice 2024 – Subventions**

### Mme D'ARGENTRE expose :

Il vous est proposé d'attribuer aux associations listées ci-après les montants de subventions annuelles suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2024 :

<b>SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 €</b>			
<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT VOTE 2023</b>	<b>DEMANDE 2024</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>
les POSSIBLES Information Jeunesse	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Aide à Dom	54 500,00 €	54 500,00 €	54 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 500,00 €</b>	<b>94 500,00 €</b>	<b>94 500,00 €</b>

Il est précisé que, conformément au décret n°2001-495 du 06/06/2001, les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui en bénéficie.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les montants de subventions de fonctionnement proposés aux associations et partenaires de la compétence enfance jeunesse pour un montant total de 94 500 €.**

Mayenne, le 8 février 2024

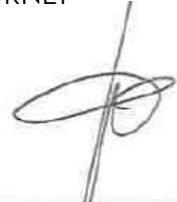
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**14 - Contrat local de santé - Partenariat avec le service prévention spécialisée d'INALTA pour une action de prévention à destination des jeunes**

### **Mme D'ARGENTRE expose :**

Dans le cadre de leurs missions, les éducateurs spécialisés du service prévention spécialisée d'INALTA souhaitent mettre en place un concert prévention, à destination des jeunes, au mois de septembre 2024, en lien avec le Contrat Local de Santé et les services enfance jeunesse de Mayenne communauté.

Lors des échanges que les éducateurs ont avec les jeunes de la ville de Mayenne, il ressort du discours de ces derniers leur besoin de s'amuser. Les fêtes sont très présentes dans leurs univers, mais elles peuvent entraîner des prises de risque liées à la consommation excessive d'alcool, à la consommation de produits psychoactifs importante et/ou mal maîtrisée, aux relations sexuelles non protégées, aux conduites en état d'ivresse, à l'exposition prolongée de sources sonores à haut volume, aux agressions, discriminations ou encore aux violences sexistes et sexuelles.

Ainsi, les éducateurs souhaitent mettre en place un concert prévention avec pour objectifs d'informer les jeunes dans différents domaines de la prévention (santé, consommations, vie affective et sexuelle, environnement, risques auditifs...), d'informer sur les différents acteurs jeunesse du territoire, d'organiser un temps festif, musical et convivial à destination des jeunes de Mayenne communauté ainsi que de repérer les jeunes en fragilité et d'être repérés par les jeunes.

Plusieurs partenaires ont été identifiés pour ce projet : CSAPA (centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie), Protection Maternelle et Infantile, IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé), Couleurs Prévention – Alcool Assistance, AIDES, Copainville, Ados'com, Pampa!, Infos Jeunes, Prévention routière, Prévention déchets, IRSA (Institut inter Régional pour la Santé), Gom' 53, Planning familial 72, Addictions France, Promeneurs du Net, ville de Mayenne, Mayenne communauté.

Les éducateurs souhaitent proposer un après-midi axé sur la jeunesse et la prévention, dans un esprit convivial, ludique et festif. Il aura lieu le 11 septembre 2024, à l'espace en face du Grand Nord. Le public visé concerne les jeunes de 14 à 21 ans. Le souhait est également de faire intervenir des artistes locaux : Zéro tapage, la baladeuse (DJ Set), conservatoire de Mayenne.

Considérant l'enjeu de promotion et prévention de la santé en faveur des jeunes inscrit au contrat local de santé de Mayenne communauté,

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention au service prévention spécialisée d'INALTA de 500 € pour la mise en place de ce concert prévention.**

Mayenne, le 8 février 2024

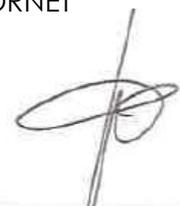
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**15 - Culture – Exercice 2024 – Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et conventions d'objectifs – Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 €**

### **M. BONNET expose :**

**I – Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et conventions d'objectifs**

Le sous-groupe culture, réuni le 11 octobre 2023, a émis, à partir des expertises des dossiers, des propositions de subventions d'aide en fonctionnement au titre de l'exercice 2024, pour les 5 structures dont les montants sont supérieurs à 23 000 € (seuil d'obligation de conventionnement prévu par l'article 10 de la loi de 2000-321 du 10 avril 2000).

Bénéficiaire	Voté 2023	Budget prév. 2024	Demande 2024 (hors mises à disposition)	proposé 2024	Contractualisation et échéancier de versement
<b>LE KIOSQUE</b> (dont frais de personnel mis à disposition refacturés)	625 000 € dont 10 000 € de subvention lissée pour Nuit Blanche	904 800 €	625 000 €	<b>625 000 €</b>  <b>dont 10 000 € de subvention lissée pour Nuit Blanche</b>	Dans le cadre d'une convention de d'objectifs triennale 2024-2026 : - acompte de 280 000 € versé dès la signature de l'avenant lié à l'acompte - acompte de 200 000 € versé en mai après signature de la convention - solde de 145 000 € versé en octobre dès la production des docs. financiers annuels n-1
<b>TRIBU</b>	110 247 €	287 750 €	125 000 €	<b>110 247 €</b>  <b>+ 5 000 € d'aide exceptionnelle pour l'édition des 10 ans d'Un Singe en été</b>	Dans le cadre d'une convention d'objectifs 2024 : - acompte de 50 000 € versé dès la signature de la convention - acompte de 35 000 € versé en mai - solde de 30 247 € versé en octobre dès la production des docs. financiers annuels n-1
<b>LES ENTRELACÉS</b>	57 000 €	162 800 €	67 500 € + 5 000 aide au projet Résidence Cie Ocus (30 ans du festival)	<b>57 000 €</b>  <b>+ 5 000 € d'aide exceptionnelle pour la résidence de la Cie Ocus (30 ans du festival)</b>	Etant précisé qu'une attention sera à porter par l'association à la gestion financière pluriannuelle et à l'articulation de son projet avec celui du Kiosque. Dans le cadre d'une convention d'objectifs 2024 : - acompte de 19 000 € versé en avril - acompte de 24 000 € versé en mai - solde de 19 000 € versé en octobre-novembre dès la production des documents financiers annuels n-1.
<b>SCIC CINEMA LE VOX</b>	40 000 €	707 118 €	25 000 €	<b>20 000 €</b>	Etant précisé que la baisse est liée à la reprise économique du cinéma et que Mayenne Communauté reste présente auprès du cinéma si le retour à la normale n'est pas effectif et durable.

					Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024, versement en une fois en novembre.
<b>ATMOSPHERES 53</b>	30 000 €	446 000 €	30 000 €	<b>30 000 €</b>	Etant précisé qu'une baisse pourra être possible si équilibre non trouvé des charges entre EPCI. Dans le cadre d'une convention d'objectifs 2024, versement en une fois à signature de la convention annuelle.
<b>TOTAL</b>	<b>862 247 €</b>		877 500 €	<b>852 247 €</b>	<b>10 000 € orientés à moyen constant vers la nouvelle convention Pays d'art et d'histoire</b>

## II – Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 €

Le sous-groupe culture, réuni le 6 décembre 2023, a émis, à partir des expertises des dossiers, des propositions de subventions d'aide en fonctionnement au titre de l'exercice 2024 pour les structures dont les montants sont inférieurs à 23 000 € (les deux types de subventions supérieures et inférieures à 23 000 € passent cette année au même moment en raison du vote du BP plus tardif).

Type d'association	Nom	Voté 2023	BP 2024	Demande 2024	Subvention 2024 proposée	Précision apportée dans la notification
Structures artistiques professionnelles spectacle vivant	COMPAGNIE OH (aide 2021 avant suspension activités : 15 000 €)	5 500 €	115 334 €	17 000 €	<b>17 000 €</b>	Accompagnement à la reprise d'activités avec coup de pouce pour soutenir la structuration de l'association. Demande d'articulation avec le nouveau projet du Kiosque notamment sur la partie itinérance.
	HOP COMPAGNIE	9 500 €	68 066 €	4 750 €	<b>4 750 €</b>	Annonce arrêt subvention en 2025 en cohérence avec le calendrier de fin de résidence.
	SOCIAL CLUB	2 500 €	31 650 €	2 500 €	<b>2 500 €</b>	
Pratiques amateurs musicales	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA HAUTE MAYENNE	5 200 €	33 311 €	5 200 €	<b>5 200 €</b>	
	ORCHESTRE D'HARMONIE DU PAYS DE MAYENNE	4 900 €	9 050 €	4 900 €	<b>4 900 €</b>	
	AMADEUS	500 €	9 710 €	600 €	<b>500 €</b>	
	CHANTEMAYNE	800 €	6 863 €	1 000 €	<b>800 €</b>	
	LES CONIQUES BRASS BAND	1 000 €	17 936 €	1 200 €	<b>1 200 €</b>	Coup de pouce en lien avec la participation au championnat brass band 1ère division en janvier 2024
Patrimoine	LA VIGIE - MEMORIAL DE LA DEPORTATION	2 400 €	22 300 €	2 400 €	<b>2 400 €</b>	Aide fléchée sur l'action culturelle (BP24 global pour référence : 111 900 € / fonctionnement : 10 000 € Ville de Mayenne).
	PATRIMOINE DU PAYS DE MAYENNE	1 300 €	3 250 €	1 400 €	<b>1 300 €</b>	
	LES AMIS DU CHÂTEAU DE LASSAY	4 000 €	28 890 €	4 500 €	<b>4 000 €</b>	L'aide concerne spécifiquement et de façon forfaitaire les actions de valorisation du patrimoine.
Lecture	AU FIL DES PAGES	800 €	5 980 €	800 €	<b>800 €</b>	Mayenne Communauté précise que le maintien de la subvention ne sera possible que dans le cadre d'un rayonnement intercommunal avéré du projet d'activités et réitère sa demande de renforcer l'articulation d'action avec le réseau lecture intercommunal.
Manifestations (aides aux projets)	LES CABANONS : projet de la Fête de la Terre 2023 à Fontaine-Daniel	3 000 €	13 850 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>	L'aide de Mayenne Communauté concerne les interventions culturelles avec demande de rémunération des intervenants artistiques. Versement de l'aide au projet sur budget réalisé avec acompte 50 % sur demande de l'association et réajustement possible à la baisse selon budget réalisé.
	LEZ'ARTS A CONTER	1 500 €	6 840 €	1 500 €	<b>1 000 €</b>	Versement de l'aide au projet sur budget réalisé avec acompte de 50 % sur demande de l'association et réajustement possible à la baisse selon budget réalisé sur la base de 15 % d'aide maximum.
Université temps libre	UTL	3 000 €	62 900 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>	Aide fléchée sur le fonctionnement professionnel de l'association. Mayenne Communauté encourage l'association à réduire ses fonds propres pour pouvoir bénéficier d'une subvention.
<b>TOTAL</b>		<b>45 900 €</b>		<b>53 750 €</b>	<b>52 350 €</b>	<b>(Fonction + aides au projet en cours d'année : 60 260 €)</b>
<b>TOTAL voté 2023 associations &lt; 23 000 €</b>		<b>47 250 €</b>				

Le montant global des subventions culture provisionné au BP est en baisse de 1,08 % par rapport à 2023 à hauteur de **912 507 €** (en lien avec la reprise économique du cinéma). Des crédits sont conservés pour des aides aux projets à intervenir en cours d'année.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- statue sur les propositions d'aides en fonctionnement ci-dessus ainsi que les échéanciers de versement,
- autorise M. le Président à signer les conventions de partenariat pour les associations Tribu, la SCIC Le Vox et Atmosphères 53 (jointes au présent rapport), étant précisé que les conventions à intervenir avec le Kiosque et les Entrelacés seront présentées au vote en mars prochain.

Mayenne, le 8 février 2024

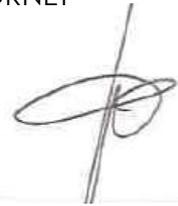
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	50
Abstention :	2
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**16 - Economie – Exercice 2024 – Subventions**

### **M. TRANCHEVENT expose :**

Considérant l'avis favorable du GECCO, groupe économie-attractivité, réuni le 15 novembre 2023, sont proposés les montants de subventions suivants :

<b>SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000€</b>			
<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT VOTE 2023</b>	<b>DEMANDE 2024</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>
COODEMARRAGE	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
BGE - BOUTIQUE DE GESTION	4 500,00 €	<b>5 000,00 €</b>	5 000,00 €
CIGALES	1 000,00 €	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
INITIATIVE MAYENNE	13 000,00 €	<b>15 269,60 €</b>	<b>15 269,60 €</b>
ADIE	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
SOLIDARITES PAYSANS	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
ASCAPE	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE MAYENNE	3 600,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
ADLJ HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABI	16 250,00 €	16 250,00 €	16 250,00 €
FILMS DE L'YMAGIER	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 350,00 €</b>	<b>61 519,60 €</b>	<b>61 519,60 €</b>
<b>SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000€</b>			
<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT VOTE 2023</b>	<b>DEMANDE 2024</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>
CCI	45 856,00 €	45 856,00 €	45 856,00 €
MISSION LOCALE	50 908,00 €	50 908,00 €	50 908,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 764,00 €</b>	<b>96 764,00 €</b>	<b>96 764,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTION ECONOMIE</b>	<b>150 114,00 €</b>	<b>158 283,60 €</b>	<b>158 283,60 €</b>

Il est précisé que, conformément au décret n°2001-495 du 06/06/2001, les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui en bénéficie.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (Mme LEFOULON n'ayant pas pris part au vote), approuve les montants de subventions de fonctionnement proposés aux associations et partenaires précitées pour un montant total de 158 283,60 €.**

Mayenne, le 8 février 2024

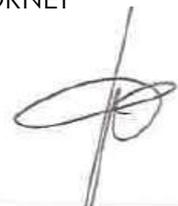
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET





# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**17 - Tourisme – Exercice 2024 – Subventions**

### **M. BORDELET expose :**

Considérant l'avis favorable du GECCO, groupe économie-attractivité, réuni le 15 novembre 2023, sont proposés les montants de subventions suivants :

<b>SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000€</b>			
<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT VOTE 2023</b>	<b>DEMANDE 2024</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>
4 PAS EN MAYENNE	- €	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION DES RANDONNEURS PAYS DE MAYENNE	600,00 €	600,00 €	600,00 €
PLAISANCIERS MONTGIROUX	450,00 €	450,00 €	450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 050,00 €</b>	<b>1 550,00 €</b>	<b>1 550,00 €</b>
<b>SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000€</b>			
<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT VOTE 2023</b>	<b>DEMANDE 2024</b>	<b>PROPOSITION 2024</b>
ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME VALLEE DE HAUTE MAYENNE	251 230,00 €	- €	- €
EPIC OFFICE DE TOURISME VALLEE DE HAUTE MAYENNE	- €	331 128,00 €	331 128,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>251 230,00 €</b>	<b>331 128,00 €</b>	<b>331 128,00 €</b>
<b>TOTAL TOURISME</b>	<b>252 280,00 €</b>	<b>332 678,00 €</b>	<b>332 678,00 €</b>

Il est précisé que, conformément au décret n°2001-495 du 06/06/2001, les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui en bénéficie.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les montants de subventions de fonctionnement proposés aux associations et partenaires précités pour un montant total de 332 678 €.**

Mayenne, le 8 février 2024

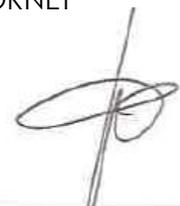
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**18 - Finances – Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté attribué à la Commune d'ALEXAIN**

### **M. SOUTIF expose :**

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « classiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

VU l'enveloppe de fonds de concours « classiques » fixée à 3 000 000 € pour la durée du mandat et répartie entre les 33 Communes selon la population INSEE,

Considérant que la Commune d'Alexain a acquis un bâtiment qu'elle a ensuite rénové pour un total de 155 512 € HT,

Considérant que la Commune d'Alexain a fourni les justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du présent fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **attribue un fonds de concours de 48 207 € à la Commune d'Alexain au titre de dépenses d'acquisition et de travaux d'aménagement d'un bâtiment**
- **autorise Monsieur Le Président à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune d'Alexain.**

Mayenne, le 8 février 2024

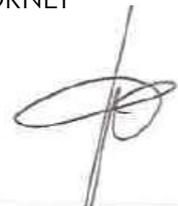
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **19 - Signature avenant 2023 du Contrat Réussite de la Transition écologique**

### **M. VALPREMIT expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le territoire de Mayenne Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Vu la circulaire n 0 6231/SG en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des Contrats de Relance de Transition Ecologique devenu Contrat pour la réussite de la transition écologique,  
Vu la délibération n° 15 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 autorisant la signature du CRTE par Mayenne Communauté

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Mayenne Communauté marque, à travers son CRTE (Contrat pour la réussite de la transition écologique) sa volonté de renforcer son attractivité et pour rayonner, son souhait d'affirmer son identité territoriale.

La nécessité est de dépasser la question des compétences pour mettre en cohérence et planifier l'action intercommunale, en

- Développant des objectifs partagés,
- Favorisant les coopérations entre acteurs,
- Mutualisant les moyens.

*Il vous est rappelé que les axes du contrat, se déclinant en ensembles d'actions, s'inscrivent dans les orientations stratégiques ci-après :*

- o *Orientation 1 : Assurer le développement économique de Mayenne communauté*
- o *Orientation 2 : Réussir la transition écologique de Mayenne Communauté*
- o *Orientation 3 : Améliorer les services et équipements de Mayenne Communauté*
- o *Orientation 4 : Garantir la qualité de vie de chacun sur Mayenne Communauté*
- o *Orientation 5 : Renforcer les communes de Mayenne Communauté*

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **autorise le Président à signer l'avenant n°2 du CRTE accompagnée de la convention financière avec l'Etat et ainsi poursuivre le projet de Contrat pour la réussite de la transition écologique, engageant l'ensemble des acteurs du territoire.**
  - o **à prendre en compte la Relance et la transition écologique dans ses actions et projets, afin d'accompagner la transformation du modèle de développement du territoire,**
  - o **à mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux et des partenaires, à les soutenir dans leurs initiatives et accompagner et développer les actions existantes,**
  - o **à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et les partenaires institutionnels et privés autour de cette stratégie prospective,**
- **autorise le Président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Mayenne, le 8 février 2024

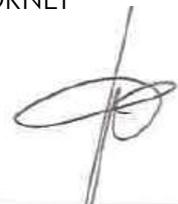
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	48
Abstention :	4
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**20 - Finances – Halle d'athlétisme – Autorisation de programme et crédits de paiement – Section d'investissement – Création**

### **M. SOUTIF expose :**

Conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet aux Collectivités de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Il est proposé de créer une AP/CP "halle d'athlétisme" numérotée 24001 comprenant la maîtrise d'œuvre, les études, les travaux de construction et les équipements divers.

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement, il est proposé de se prononcer sur la création de l'AP/CP halle d'athlétisme pour un montant global de 5 929 100 € TTC et de proposer les crédits de paiement suivants :

<b>AP – HALLE D'ATHLÉTISME</b> <b>(AMO, études, travaux et équipements)</b> <b>Opération d'équipement : 24001</b>		
CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>851 500 €</b>	<b>2 514 828 €</b>	<b>2 562 772 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (Mmes JONES et ROUYERE s'étant abstenues)**

**:**

- approuve la création de l'AP/CP halle d'athlétisme pour un montant de 5 929 100 € tel que présenté,**
- dit que le crédit budgétaire pour l'exercice 2024 de 851 500 € est ouvert au budget principal présenté ce jour.**

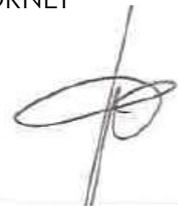
Mayenne, le 8 février 2024

Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### Excusés :

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**21 - CULTURE - Construction du pôle culture et jeunesse intercommunal de Lassay-Les-Châteaux : Attribution du lot 9 suite à relance, mise à jour du budget prévisionnel et avenant au marché de mandat signé avec la SEM LMA**

### M. BONNET expose :

○ **Pour mémoire**

Mayenne Communauté a engagé, depuis 2021, une opération portant sur la création d'un pôle culture et jeunesse intercommunal dont l'emprise a été fixée rue de Chatenay à Lassay-les-Châteaux (53110). Cet ensemble immobilier comprend la création d'une surface de plancher d'environ 2.100 mètres carrés afin d'accueillir plusieurs espaces :

- Médiathèque : environ 565 m<sup>2</sup>
- Conservatoire : environ 581 m<sup>2</sup>
- Espaces jeunes : environ 180 m<sup>2</sup>
- Espaces communs / salle d'action culturelle : environ 225 m<sup>2</sup>
- Hall / Sanitaires / Circulations : environ 470 m<sup>2</sup>

**I - Attribution du lot 9 suite à relance**

Après ouverture et première analyse de l'ensemble des propositions par la SEM Laval Mayenne Aménagements lors de la 1ère consultation, le lot 9 a provisoirement été attribué, conformément aux dispositions du code de la commande publique, à la société ITA.

Après saisine en date du 4 décembre 2023, la société ITA a officiellement informé la SEM Laval Mayenne Aménagements, par courriel en date du 20 décembre 2023, du retrait de son offre en raison d'une erreur de chiffrage affectant sa proposition. Le montant estimé des travaux complémentaires est de 30.000 € HT.

En parallèle, la société Plafitech, classée en seconde position, a également fait part d'une erreur de chiffrage affectant son offre par courriel en date du 20 décembre 2023, laquelle représente une variation estimée à 30.000 € HT.

Les erreurs relevées résultant d'une incompréhension pour le chiffrage de certains postes du CCTP.

Au regard de l'importance estimée des ajustements à apporter aux offres présentées par les deux candidats classés en première position, le pouvoir adjudicateur a décidé, en application de l'article R2185-1 du code de la commande publique, de déclarer sans suite la procédure de passation du lot 9 des marchés de travaux pour la construction du pôle culture et jeunesse intercommunal de Lassay-les-Châteaux.

Par décision en date du 22 décembre 2023, Mayenne Communauté a approuvé la déclaration sans suite pour le lot 9 et autorisé la SEM Laval Mayenne Aménagements à engager une nouvelle procédure de mise en concurrence pour ce lot.

Une nouvelle procédure adaptée ouverte a donc fait l'objet d'un envoi à la publication d'un avis d'appel public à concurrence, le 22 décembre 2023, au journal local Ouest France, département 53. Le dossier a également été publié le 22 décembre 2023, conformément aux dispositions du code de la commande publique, sur le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Les candidatures et les offres devaient être remises au plus tard le lundi 15 janvier 2024 à 12h00. À l'issue de ce délai, quatre (4) plis ont été déposés dans le délai légal de dépôt des candidatures et des offres.

Les offres ont ainsi été analysées à l'aune des critères figurant au sein du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique : 60%

La notation de ce critère est effectuée au regard des sous-critères suivants, appréciés à partir des éléments inscrits au sein du cadre de mémoire technique :

- Moyens techniques et humains mobilisables pour la mise en œuvre de l'opération : 10 points
- Méthodologie employée pour l'exécution des travaux : 20 points
- Qualités des fournitures et de l'approvisionnement - Démarche environnementale : 30 points

- Prix : 40%

Dans le cadre de l'analyse des offres, la SEM Laval Mayenne Aménagements a engagé les actions suivantes avec les soumissionnaires, en lien avec les services de Mayenne Communauté :

- Demandes de précisions auprès des entreprises sur le contenu des propositions (correction d'erreurs matérielles, précision sur le chiffrage,...),
- Engagement d'une phase de négociation avec tous les soumissionnaires.

Des demandes complémentaires de la maîtrise d'œuvre (options ou recalage) ont pu être demandées, afin d'obtenir des solutions techniques équivalentes et économiquement favorables.

Après réception des offres négociées, les offres déposées pour les marchés de travaux ont été présentées à la commission interne de Mayenne Communauté dédiée aux marchés en procédure adaptée, laquelle s'est prononcée le 30 janvier 2024 en faveur de l'attribution du lot 9 des marchés de travaux.

La commission marchés propose ainsi d'attribuer le marché du lot 9 Plafonds- Faux- plafonds de la manière suivante suite à relance : **ITA pour un montant de 148.817,19 € HT (CMAPA du 30/01/24).**

## **II - Mise à jour du budget prévisionnel**

Suite à l'attribution des travaux le 30 novembre 2023, le budget prévisionnel de l'opération a été mis à jour en intégrant :

- les montants des marchés de travaux signés ;
- un estimatif plus précis du mobilier et aménagement intérieur et extérieur non fixe en lien avec la mission mobilier en cours portée par la maîtrise d'œuvre ;
- un estimatif concernant la signalétique intérieure et extérieure (mission MOE lancée fin 2024) ;
- une mise à jour du montant de l'assurance Dommages Ouvrages ;
- une mise à jour des honoraires ;
- un estimatif plus précis des dépenses portées en direct par la collectivité : matériel informatique, équipement RFID médiathèque et externalisation du catalogage, instruments de musique et matériel scénique notamment ;
- des enveloppes aléas et révision de prix reconstituées à hauteur de 1% des travaux chacune ;
- le coût estimatif de l'externalisation de la prestation intégrée GTB sortie de l'enveloppe travaux.

Après nouvelle attribution du lot 9, les montants de l'opération sont les suivants :

- **Coût des travaux : 4.884.070 € HT** (sans les travaux des abords refacturés à la commune de Lassay-les-Châteaux),
- **Coût total de l'opération : 6.498.480,72 € HT.**

Il est à noter que ce budget intègre les rémunérations et travaux liés à la convention de co-maitrise d'ouvrage signée entre LMA, Mayenne Communauté et la commune de Lassay-Les-Châteaux soit **116 520.20 € HT portés par Mayenne Communauté et refacturés à la commune de Lassay-les-Châteaux** pour les travaux notamment de la chaufferie mutualisée.

**Le projet d'aménagement étant encore en cours, le budget ne comprend pas par contre les refacturations liés aux travaux sur les abords communaux** dont la prise en charge relèvera de la commune de Lassay-les-Châteaux. Les sommes seront à inscrire en DM le cas échéant (sommes avancées par Mayenne Communauté dans le cadre de la convention de co-maitrise d'ouvrage).

Par ailleurs, en étroite collaboration avec le service communication, les frais de communication concernant l'identité du futur pôle et des services en réseau intercommunal sont inscrits parallèlement en investissement au BP 2024 pour un montant de 44 000 € TTC.

Synthèse coût estimatif du Pôle culture jeunesse intercommunal de Lassay-Les-Châteaux				
après attribution des travaux (janvier 2024)				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Etudes préalables	77 332,51 €	Etat - DETR	212 056,80 €	3,3%
Travaux	4 884 069,99 €	Etat - DGD Travaux	789 818,00 €	12,2%
Mobilier	265 640,10 €	Etat - DGD Mobilier	73 945,00 €	1,1%
Signalétique et aménagements divers	37 500,00 €	Etat - DGD Informatique	40 398,00 €	0,6%
1% artistique	36 966,82 €	Région - Contrat de territoire	831 100,00 €	12,8%
Informatique (dont équipement RFID)	96 000,00 €	Département - Contrat de territoire	519 527,00 €	8,0%
Matériel scénique, MAO, instruments	87 000,00 €	Département - AMI Bas carbone	100 000,00 €	1,5%
Aléas	48 872,53 €	CAF	480 000,00 €	7,4%
Provision révision de prix	48 872,53 €	Leader	50 000,00 €	0,8%
Honoraires	816 545,03 €	ADEME	14 000,00 €	0,2%
Assurances	87 913,26 €	Participation Commune Lassay (hors abords communaux)	116 520,20 €	1,8%
Frais divers	11 767,95 €	Autofinancement prévisionnel	3 271 115,72 €	50,3%
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 498 480,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 498 480,72 €</b>	<b>100,0%</b>

Le budget du pôle de Lassay était estimé depuis la validation du programme en conseil communautaire du 2 décembre 2021, soit il y a 2 ans, à 5 852 137 € HT et n'avait pas été augmenté depuis cette date.

L'écart entre la 1<sup>ère</sup> estimation de décembre 2021 et la phase de lancement des travaux est de 529 823.52 € HT hors refacturation des dépenses communales (116 520.20 € HT) soit une **augmentation de 9 %, liée en grande partie au contexte inflationniste sur les 2 années 2022 et 2023.**

En effet, pour référence, le **taux du BT01** est passé de 118.6 (taux BT01 – sept. 2021) à 130.3 en novembre 2023 soit **+ 11.7 %**.

(Référence : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001710986>)

Concernant les recettes, suite à réception des notifications **d'aide des différents partenaires, le taux de subvention atteint quasiment 50 %**. Les subventions notées en couleur restent encore prévisionnelles.

Sur le total du budget de l'opération de 6 498 480.72 € :

- 6 057 075.57 € sont gérés par la SEM LMA dans le cadre du mandat (dont mobilier et aménagement intérieur et extérieur non fixe)
- 441 405.15 € sont gérés en direct par la collectivité (honoraires LMA, informatique, équipement RFID médiathèque, instruments et matériel scénique, communication du chantier, enveloppe aléas, programmation équipement, 1 % artistique).

### **III - Avenant au marché de mandat signé avec LMA**

Au regard de la mise à jour du budget prévisionnel ci-dessus, il convient :

- de modifier l'enveloppe financière prévisionnelle confiée à la SEM Laval Mayenne Aménagements :

Le montant des dépenses à engager par le Mandataire pour le compte du Mandant est réévalué suite à l'attribution des marchés de travaux en conseil communautaire le 30 novembre 2023 et à mise à jour du BP en conseil communautaire du 8 février 2024. Ce montant est porté à **6 057 076 € HT** dont aménagement intérieur non fixe et mobilier.

- de modifier la fréquence de versement des avances correspondant aux besoins de trésorerie de l'opération : le versement se fera **par semestre** (et non annuellement), après justification par le mandataire de la consommation de 80% du montant de la dernière avance précédemment octroyée.

Au regard de ces éléments,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2422-6 et R2123-1,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux pour la construction du pôle culture et jeunesse intercommunal de Lassay-les-Châteaux,  
Vu la décision du Président en date du 21 décembre 2023 portant déclaration sans suite du lot 9 « Plafonds-Faux plafonds » de ces marchés de travaux

Vu le budget prévisionnel modifié de l'opération après passation des marchés de travaux,

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention de mandat à intervenir avec la SEM Laval Mayenne Aménagements

Considérant que la SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire, a engagé une nouvelle procédure adaptée pour la passation du lot 9 « Plafonds-Faux plafonds » des marchés de travaux pour la construction du pôle culture et jeunesse intercommunal à implanter à Lassay-les-Châteaux,

Considérant que la commission dédiée à l'étude des marchés passés en procédure adaptée, réunie le 30 janvier 2024, a proposé l'attribution du marché de travaux du lot 9 à la société ITA pour un montant total de 148.817,19 € HT,

Considérant qu'il convient d'intégrer les montants résultant de l'attribution des marchés de travaux au sein du bilan d'opération, et, plus globalement, de mettre celui-ci à jour à ce stade de l'opération,

Considérant qu'il convient également de modifier la convention de mandat confiée à la SEM Laval Mayenne Aménagements uniquement pour modifier le montant des sommes à engager par le mandataire pour exécuter la présente opération, laquelle est arrêtée à la somme de 6 057 076 € HT.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **attribue le marché de travaux du lot 9 pour la construction du pôle culture et jeunesse intercommunal de Lassay-les-Châteaux à l'entreprise ITA pour un montant de 148.817,19 € HT ;**
- **autorise la SEM Laval Mayenne Aménagements à signer le marché de travaux correspondant avec cette entreprise ;**
- **approuve l'avenant n°2 à la convention de mandat signée avec la SEM Laval Mayenne Aménagements, laquelle fixe l'enveloppe globale des dépenses à engager par le mandataire à la somme de 6 057 076 € HT ;**
- **autorise le Président à signer l'avenant au marché de mandat avec la SEM Laval Mayenne Aménagements ;**
- **confère tous pouvoirs au Président pour exécuter la présente délibération.**

Mayenne, le 8 février 2024

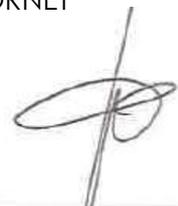
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### Excusés :

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**22 - Finances – Pôle culture et jeunesse intercommunal de Lassay les Châteaux– Autorisation de programme et crédits de paiement – Section d'investissement – Modification**

### M. BONNET expose :

Par délibération n° 17 du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a :

- ✓ créé l'autorisation de programme n°22001 portant sur les dépenses de travaux et d'équipements du pôle culture et jeunesse intercommunal de Lassay les Châteaux et,
- ✓ affecté les crédits de paiements correspondants comme suit :

Pour mémoire : AP 22001 de 7 070 516 € TTC

<b>AP – POLE CULTURE ET JEUNESSE INTERCOMMUNAL DE LASSAY LES CHATEAUX (travaux et équipements) Opération d'équipement : 22001</b>			
CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>700 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>2 125 000 €</b>	<b>2 245 516 €</b>

En référence à la délibération précédente arrêtant à 6 498 481 € HT (7 798 177 € TTC) le budget prévisionnel,

il vous est proposé d'ajuster l'autorisation de programme et les crédits de paiement 2024/2025 comme ci-après :

<b>AP – POLE CULTURE ET JEUNESSE INTERCOMMUNAL DE LASSAY LES CHATEAUX (travaux et équipements) Opération d'équipement : 22001</b>			
CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>700 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>4 200 000 €</b>	<b>898 177 €</b>

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **approuve la modification de l'Autorisation de Programme pôle culture et jeunesse intercommunal pour un montant de 7 798 177 € TTC tel que présentée,**
- **dit que le crédit budgétaire pour l'exercice 2024 de 4 200 000 € TTC est ouvert au budget principal présenté ce jour.**

Mayenne, le 8 février 2024

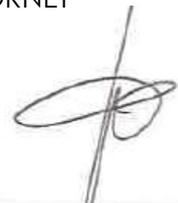
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET





# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme D'ARGENTRE, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### Excusés :

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**23 - CULTURE – Convention de partenariat annuelle entre le Pays d'Art et d'Histoire et Mayenne Communauté au titre des actions 2024**

### M. BONNET expose :

Depuis 2005, le territoire Coëvrons Mayenne bénéficie du label « Pays d'art et d'histoire ». Dans ce cadre, chaque année, une convention de partenariat est signée entre le Conseil Départemental, la Communauté de communes des Coëvrons (3C) et Mayenne Communauté (projet de convention joint). Cette convention a pour but de préciser le programme d'actions au titre de l'année 2024, le budget et les modalités de financement.

### Evolution de la programmation

Les actions programmées pour l'année 2024 ont fait l'objet d'une validation lors du comité de pilotage du PAH le 15 décembre dernier. Avec des évolutions :

- Des nouveautés seront proposées avant et après la saison avec une mise en avant des sites bien identifiés par le public pendant l'été comme Lassay-les-Châteaux et Mayenne (des visites seront programmées en alternance tous les 15 jours).
- Proposition des activités le samedi et le dimanche pendant l'été (randonnée, Dimanche d'exception, visite en partenariat ...)
- Des actions de sensibilisation jeune public hors temps scolaire, l'équipe du Pays d'Art et d'Histoire propose de s'appuyer sur de nouveaux partenariats avec des galeries d'art ou des artistes contemporains.

### Actions habituelles du PAH

- Visites et circuits commentés : visites et circuits découvertes, Rando patrimoine, Dimanches d'exception, Musique et patrimoine...
- Actions éducatives scolaires et hors temps scolaires
- Editions
- Participation à la création de l'exposition temporaire 2024 du CIAP et à des opérations régionales ou nationales.

A noter qu'un partenariat plus étroit sera institué avec les services Culture et Patrimoine des EPCI partenaires afin de coordonner la programmation et les interventions du PAH avec celles de Mayenne Communauté et de la Communauté de communes des Coëvrons en matière de culture et de patrimoine et d'envisager la mise en œuvre de projets en commun.

### Pour 2024 :

- Création d'une journée lors de l'opération nationale « Rendez-vous aux Jardins » le dimanche 2 juin à Mayenne autour des places Cheverus et de Hercé avec de multiples partenaires. Programmation de visites-découvertes et de petites formes diverses et mise en place d'un marché de producteurs.
- Concert en partenariat avec le conservatoire le Grand Nord à Mayenne
- Participation à un événement « Feu » en partenariat avec les Entrelacés
- Visite-découverte de Mayenne au temps de la 2<sup>de</sup> Guerre Mondiale
- Partenariat avec le château de Mayenne et la DAC de Mayenne Communauté dans le cadre d'une exposition sur la thématique des jardins et de la résidence de territoire sur le même thème : proposition de visites de jardins sur le territoire de Mayenne communauté.

Le budget total du PAH s'élève à 136 600 €, hors recettes propres (4 000 €) et subventions DRAC (13 300 € pour les actions et 15 000 € pour le poste de chargé de coordination), la participation de Mayenne Communauté correspond à 25 % du reste à charge soit **26 075,00 €**, équivalente à celle de la Communauté de communes des Coëvrons. La participation du Département s'élève à 50 % soit 52 150 € + prise en charge totale du poste d'animateur et des moyens techniques et logistiques de l'équipe (hors budget total). Le versement des participations est effectué selon budget réalisé en début d'année suivante.

A noter dans le cadre du nouveau conventionnement et comme validé par le Conseil communautaire le 6 juillet 2023, le recrutement en 2024 par le Département d'un **chargé de coordination au sein de l'équipe du Pays d'art et d'histoire co-financé par les 3 collectivités (9 mois budgétés en 2024.)**

### RENOUVELLEMENT CONVENTION PAH DECENNALE

La demande de renouvellement du label et d'extension du périmètre du Pays d'art et d'histoire a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture le 21 mars 2023. **La nouvelle convention Pays d'art et d'histoire sera signée officiellement avec le ministère de la Culture pour la période 2023-2033 le 8 février 2024.**

Pour rappel (Conseil communautaire du 6 juillet 2023), cette nouvelle convention intègre :

- l'extension du périmètre à quatorze nouvelles communes (ancienne Communauté de Communes Le Horps-Lassay et Saint-Georges-Buttavent) ;
- Cet espace élargi compte 66 communes et une population de près de 67 000 habitants occupant un espace de 1 400 km<sup>2</sup> ;
- la structuration des sites patrimoniaux et culturels qui n'existaient pas au moment de la création du Pays d'art et d'histoire ;
- des politiques culturelles et patrimoniales étoffées sur le territoire ;
- le recrutement d'un chargé de coordination de projets et la mise en place d'une nouvelle gouvernance ;
- la mise en place d'actions de valorisation sur de nouvelles thématiques ;
- le lancement d'une étude de programmation pour la restructuration des espaces du château de Sainte-Suzanne ;
- le projet de refonte totale du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Les principales missions du futur chargé de coordination :

- Proposer, monter et mettre en œuvre de nouveaux projets en collaboration avec les collectivités et structures partenaires, en lien direct avec leur projet culturel de territoire (résidence de territoire, parcours EAC, complémentarités avec le musée...),
- Rechercher de nouveaux partenariats, financement,
- Evaluer les actions et réaliser des bilans annuels à destination des collectivités et du ministère de la culture,
- Co-animation du comité technique du PAH,
- Concevoir, réaliser et animer des actions de médiation (aux côtés de guides-conférencier, réalisation de support de communication et de médiation ponctuellement).

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention avec le Pays d'Art et d'Histoire au titre des actions 2024.**

Mayenne, le 8 février 2024

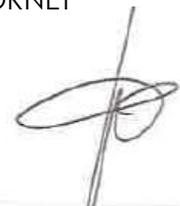
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
Mme D'ARGENTRE donne pouvoir à M. GIFFARD  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**24 - Direction des Affaires Culturelles – Conservatoire Musique, Danse et Théâtre Mayenne Communauté -  
14<sup>ème</sup> Concours International Piano à Mayenne – Fixation du droit d'inscription**

### **M. BONNET expose :**

Le Conservatoire de Mayenne Communauté organise le 14<sup>ème</sup> Concours International Piano à Mayenne qui se déroulera au théâtre Municipal du 2 au 5 mai 2024. Ce Concours est ouvert aux pianistes de toutes nationalités, âgés de 17 à 35 ans au 5 mai 2024.

Le déroulement du concours est le suivant :

2 mai 2024 :

Au Conservatoire de Mayenne Communauté :

16 H : Accueil des candidats

18 H : tirage au sort et Cérémonie Officielle d'Ouverture du Concours suivie d'un apéritif dinatoire

Au Théâtre Municipal de Mayenne :

20 H : Concert d'Ouverture

3 Mai 2024 :

8 h à 19 h : Epreuve Elimatoire

4 Mai 2024

10 H à 19 H : Demi-finale

5 Mai 2024

11 H – 18 H : Finale suivie de la cérémonie de remise des prix

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le droit d'inscription à ce concours à 90 €. Celui-ci sera encaissé via la régie de recettes du Conservatoire.**

Mayenne, le 8 février 2024

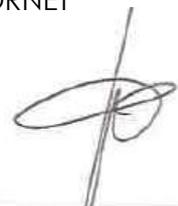
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
Mme D'ARGENTRE donne pouvoir à M. GIFFARD  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**25 - Habitat et PCAET – Service France Rénov (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique) confié à SOLIHA par convention**

### **M. LE SCORNET expose :**

Comme abordé au conseil du 21 décembre 2023, il est proposé de faire appel au prestataire de l'OPAH RU, l'association SOLIHA pour assurer le service France Rénov sur Mayenne Communauté.



Dans le contexte nébuleux et mouvant de la rénovation de l'habitat, l'objectif recherché est de centraliser les demandes, de rassurer et de répondre à **tous les publics** (propriétaires occupants, bailleurs, copropriétaires, personnes hébergées) de **tous revenus**. Cet opérateur unique pourra alors renseigner et conseiller tout type de demandeur et les orienter le cas échéant vers les aides adaptées à leur projet. Considérant les changements à venir dans le mode de contractualisation avec nos financeurs (Anah et Région Pays de la Loire), la convention sera opérationnelle uniquement pour l'année 2024.

Une convention de partenariat : soumise en partie à réalisations :

La convention avec SOLIHA signée pour une année (coïncide avec la durée des financements), du 01/01/2024 au 31/12/2024 et propose la mise à disposition de 0,6 etp, soit un conseiller présent sur le territoire 3 jours par semaine.

Le conseiller France Rénov aura pour missions :

- De renseigner tous les publics sur les économies d'énergies, faire le lien avec les partenaires, renvoyer vers eux le cas échéant.
- D'assister les particuliers dans le montage de leur demandes de financement dans le cadre contractuel prévu en coordination avec l'OPAH RU et les autres financeurs.
- Animer le dispositif en collaboration avec les partenaires.
- Rendre compte au maître d'ouvrage du suivi d'activité et être force de proposition pour réajuster la communication et les informations à transmettre.
- Faire le reporting de l'activité permettant de valoriser les actes émergeant aux financements apportés par la Région et le SARE.

Les missions seront financées en deux parties :

- Une base de 30 000€
- Des bonus pouvant faire grimper le montant de la convention à un maximum de 46 500€ pour une année complète d'activité (voir la convention pour le détail des bonus)

Un premier paiement de 50% de la base des 30 000€ sera effectué à la signature de la convention et le reste sera honoré à échéance de la convention et sur remise du bilan d'activité.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec SOLIHA pour l'année 2024 pour un montant de base de 30 000 € et qui au regard des bonus attribués ne pourra pas excéder 46 500 €.**

Mayenne, le 8 février 2024

Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
Mme D'ARGENTRE donne pouvoir à M. GIFFARD  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **26 - Habitat – ouverture d'un local France Rénov en centre-ville de Mayenne**

### **M. LE SCORNET expose :**

Dans le cadre de sa politique habitat, Mayenne Communauté apporte aux habitants un service de permanences regroupant plusieurs associations : SOLIHA, ADIL et CAUE. Ces permanences, sans rendez-vous sont réparties sur 3 communes : Mayenne, Lassay-les-Châteaux et Martigné-sur-Mayenne.

La permanence de Mayenne, qui accueille les trois associations connaît une baisse considérable de fréquentation. Un des facteurs d'explication souvent mis en avant concerne le lieu d'accueil : le bâtiment Grimaldi situé au 80, place des Halles, dont les locaux appartiennent à la ville de Mayenne.

Ces locaux ne disposent pas de fenêtres et doivent bénéficier de travaux (infiltration d'eau et risque électrique). Ils ne disposent pas non plus de « vitrine » avec pignon sur rue permettant de mettre en avant l'action de l'intercommunalité sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle un local en location a été trouvé, situé au 21 A place Gambetta à Mayenne (ancien local Allianz). Il nécessitera de travaux d'aménagement pour cloisonner les espaces. Une partie de ces coûts seront financés à 50% dans le cadre de la convention Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) signée avec la Région dans le cadre de la Plateforme de la Rénovation Énergétique (PTRE).

Tableau prévisionnel des coûts :

Objet	Coûts pour 2024	Reste à charge pour MC
Loyers + charges	820€	375€ (50% du loyer)
Frais de dossier	1 080€	1 080€
Travaux aménagement	29 345€	11 738€ (base 40% considérant des travaux non retenus dans l'assiette de subvention)

Les travaux dureraient un mois et le nouveau site pourrait ouvrir autour de la mi-mars 2024.

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le numéro de téléphone permettant de contacter les conseillers France Rénov a changé, ils répondent aux particuliers :

**N° UNIQUE 02 43 91 19 91**  
**(association SOLIHA prestataire du service)**



En plus des permanences sans rendez-vous, les particuliers peuvent bénéficier d'un rendez-vous personnalisé les mardis, mercredis et jeudis.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- valide le principe de la mise en service d'un nouveau local sur Mayenne,
- autorise le Président à signer les documents avec l'agence immobilière et le propriétaire du local loué
- autorise la réalisation des travaux d'aménagement dans ce local et de valider l'engagement et le paiement des dépenses associées.

Mayenne, le 8 février 2024

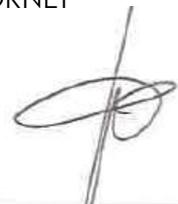
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET





# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
Mme D'ARGENTRE donne pouvoir à M. GIFFARD  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**27 - Plan mobilité et schéma cyclable – Mise en place d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à destination des communes**

### **M. VALPREMIT expose :**

Suite aux travaux du plan des mobilités simplifié et du schéma directeur cyclable, il apparaît que le développement du vélo est un moyen important de réduire l'empreinte environnementale des déplacements quotidiens en particulier pour les trajets récurrents domicile-travail et réduire le coût de ces déplacements vers le lieu de travail.

Mayenne Communauté a commencé à travailler sur le déploiement de son schéma directeur cyclable avec la création d'aménagements cyclables à l'étude. Pour compléter l'écosystème vélo, il est recommandé de déployer du stationnement vélo afin de permettre à ceux qui utilisent ce mode de déplacement de sécuriser leur vélo lors d'arrêt temporaire ou plus long.

Une étude préalable a été réalisée auprès des communes de Mayenne Communauté afin de connaître leurs besoins. Mayenne Communauté est Autorité Organisatrice des Mobilités mais la compétence Voirie reste du ressort des communes.

Dans ce cadre, afin d'aider les communes à déployer du stationnement vélo et les conseiller dans le choix du type de stationnement adapté et sa localisation, il est proposé la participation de Mayenne Communauté au déploiement de stationnement vélo par les communes avec la mise en place d'un fonds de concours à hauteur de :

- 50 % HT (hors dalle) pour les supports vélos et abris vélos ouverts dans la limite de 5 000 € HT/an. Une commune peut déposer 2 projets dans la même année mais n'obtiendra que 5 000 € de fonds de concours maximum.

La demande serait à envoyer préalablement à Mayenne Communauté qui validera le stationnement et le respect des recommandations du guide cyclable à venir (ex : les arceaux sont éligibles mais pas les pincés-roues). La pose et l'entretien des équipements restent à la charge des communes ainsi que la réalisation d'une dalle (si nécessaire). Les communes sont propriétaires des équipements.

Dans ce contexte, par délibération en date du 30 janvier, le bureau de Mayenne Communauté a autorisé la mise en place d'un fonds de concours d'aide au déploiement de stationnement vélo à destination des communes.

Compte tenu des retours des communes sur les besoins en stationnement vélo, nous tablons sur un budget de 20 000 €.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **définit une enveloppe de 20 000 € pour financer des projets de stationnement vélo (arceaux ou abris)**
- **autorise le Président à signer le règlement du fonds de concours et les courriers d'attribution à destination des communes qui auront des projets**

Mayenne, le 8 février 2024

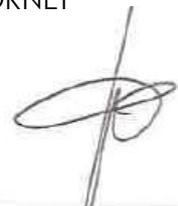
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
Mme D'ARGENTRE donne pouvoir à M. GIFFARD  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**28 - Mobilités – Règlement et tarifs d'utilisation des abris vélos sécurisés FILAO**

### **M. VALPREMIT expose :**

Dans le cadre de la volonté politique de s'engager en faveur des mobilités douces notamment sur le vélo, l'intercommunalité va déployer deux abris vélos sécurisés de La Ruche à Vélos.

Le modèle retenu sera le FILAO qui peut contenir six vélos. Les abris font 5 m x 2 m et sont sécurisés par un système électrique qui fonctionne par batterie. Cette dernière est rechargeable. L'ouverture de l'abri se fait via une application dédiée ou par badge qui seront disponibles en mairie de Mayenne et à l'office de tourisme.

Les abris sont accessibles à tous et seront localisés à Mayenne sur le quai de l'arrêt de bus du parking Léonard de Vinci et à proximité de la gare routière le long de la voie verte et visible du Pôle Culturel, ceci afin d'être accessible pour les services de proximité comme le Pôle Santé ou le Pôle Culturel et de favoriser l'intermodalité avec le réseau de bus.

L'accès aux abris se fait via l'application de La Ruche à Vélos ou des badges qui seront disponibles en Mairie de Mayenne et à l'Office de Tourisme.

Le détail des modalités et le fonctionnement du service sont formulés dans un règlement joint à la présente délibération.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **définit la gratuité des abris vélos sécurisés**
- **autorise le Président à signer le règlement du service**

Mayenne, le 8 février 2024

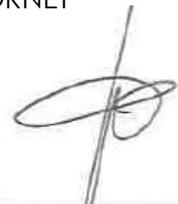
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
Mme D'ARGENTRE donne pouvoir à M. GIFFARD  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**29 - Mobilités – Mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique**

### **M. VALPREMIT expose :**

Dans le cadre de la volonté politique de s'engager en faveur des mobilités douces notamment sur le vélo, l'intercommunalité a décidé la mise en place d'un service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Dans cet objectif, 30 VAE seront mis en location pour l'année 2024 à destination des habitants de Mayenne Communauté de plus de 18 ans ou apprentis avec accord parental.

Les contrats de location seront rédigés et signés par Mayenne Communauté et les locataires. Les tarifs seront indiqués dans le règlement du service. Le prestataire Le Grand Bi à Mayenne a été retenu pour assurer la distribution, la gestion et la maintenance de la flotte de vélos.

Le service pourra être amené à évoluer en passant à 60 VAE en 2025 et 90 en 2026.

Les demandes de location seront à solliciter via un formulaire sur le site internet de Mayenne Communauté. Une fois le locataire retenu, les pièces pour constituer le dossier et le contrat de location seront à déposer par mail (ou par courrier) à l'aide du dépôt d'un dossier comprenant :

- Contrat et Autorisation de prélèvement datée et signée (modalités de prélèvement précisées)
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Justification de situation pour droit à demi-tarif
- Un RIB

Les dossiers de demandes seront vérifiés et l'attribution se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Le détail des modalités et le fonctionnement du service sont formulés dans un règlement joint à la présente délibération.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **définit les tarifs du service de location longue durée des vélos à assistance électrique**
- **autorise le Président à signer le règlement du service et les contrats de location**

Mayenne, le 8 février 2024

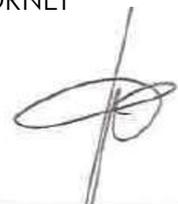
Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 8 février 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	52
Contre :	0
Pour :	52
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. LE SCORNET, *Président*, M. VALPREMIT, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. SOUTIF, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COULON, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BORDELET, *6<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RAILLARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. COISNON, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DELAHAYE, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BONNET, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, M. GARNIER, Mme LANDEMAINE, MM. MOUTEL, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, LELIEVRE, M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, LEROUX, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mmes LEBOURDAIS, JONES, ROUYERE, GENEST.

### **En remplacement du titulaire absent :**

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET  
Mme D'ARGENTRE donne pouvoir à M. GIFFARD  
M. MARIOTON donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BULENGER donne pouvoir à M. MONTAUFRAY  
M. BRODIN donne pouvoir à Mme GENEST  
Mme THELIER donne pouvoir à Mme SOULARD  
M. REBOURS donne pouvoir à M. GUERAULT  
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. BONNET  
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES  
M. FAUCON donne pouvoir à Mme ROUYERE

### **Excusés :**

Mme NEDJAAI, MM. RIOULT LERICHE, DOYEN, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, TRIDON.

M. PAILLASSE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**30 – RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité et pour vacation**

### **M. COULON expose :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dispose que les emplois au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des emplois titulaires. Les collectivités sont cependant autorisées à recruter des agents non titulaires de droit public, par dérogation, et dans les cas limités prévus par la loi 84-53 et redéfini par la loi n°2019-828 du 6/08/2019 :

- recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité (Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs).
- recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité (Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).
- recrutement d'agents vacataires, les trois conditions suivantes doivent être réunies :
  - o recrutement pour exécuter un acte déterminé,
  - o recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
  - o rémunération attachée à l'acte.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de continuité des services et conformément aux inscriptions budgétaires, il convient de créer les emplois non permanents suivants :

**Accroissement temporaire d'activité :**

DAC	Médiathèque / musée	Cat C	Adjoint du patrimoine	2
DAC	Conservatoire	Cat B	Assistant enseignement artis	5
DAME	Collecte des déchets	Cat C	Adjoint technique	2
DEJAS	Affaires scolaires	Cat C	adjoint technique	2
DEJAS	Restaurant	Cat C	Adjoint technique	1
DEJAS	Animation péri scolaire	Cat C	Adjoint d'animation	3
DG	Communication	Cat C	Adjoint technique / journaux	8
DST	Espaces verts	Cat C	Adjoint technique	2
DST	Propreté urbaine	Cat C	Adjoint technique	2
DSVA	Entretien des bâtiments	Cat C	Adjoint technique	3
Toutes directions	Services administratifs	Cat C/B	Adjoint administratif/rédacteur	2

La rémunération des agents contractuels précités est fixée conformément à la délibération du conseil communautaire du 23/09/2021 et calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade de chaque cadre d'emplois

**Accroissement saisonnier :**

DAC	Musée	Cat C	Adjoint du patrimoine	2
DAME	Collecte des déchets	Cat C	Adjoint technique	3
DEA	SERE - forum	Cat C	Adjoint administratif	1
DEA	SERE - camping	Cat C	Adjoint technique	3
DEJAS	Affaires scolaires	Cat C	adjoint technique	2
DEJAS	Animation ALSH	Cat C	Adjoint d'animation	15
DEJAS	Animation jeunesse	Cat C	Adjoint d'animation	10
DST	Espaces verts	Cat C	Adjoint technique	1
DST	Batiments	Cat C	Adjoint technique	1
DST	Bureau d'études SIG	Cat C	Adjoint technique	1
DSVA	Entretien des bâtiments	Cat C	Adjoint technique	8
DSVA	Centre aquatique	Cat C	Adjoint technique	5

La rémunération des agents contractuels précités est fixée conformément à la délibération du conseil communautaire du 23/09/2021 et calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade de chaque cadre d'emplois

**Et les emplois de vacataire :** (l'effectif indiqué est le nombre simultanée de vacataires sur une journée)

DASSPT	Pompes funèbres		Adjoint technique porteurs	8
--------	-----------------	--	----------------------------	---

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 25/11/2021, chaque vacation correspondant à 3,50 heures est rémunérée sur la base de 40.35 euros bruts.

DEJAS	Centre aquatique		MNS / BNSSA	4
DEJAS	Centre aquatique		Agent d'accueil et d'entretien	2

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 08/06/2023, pour les maîtres nageurs sauveteurs (MNS) et agents titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) chaque vacation d'1 heure est rémunérée 15 euros bruts, et pour les agents d'accueil et d'entretien, chaque vacation d'1 heure est rémunérée 14 euros bruts

DEJAS	Maison de la petite enfance		psychologue	1
-------	-----------------------------	--	-------------	---

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 19/10/2023, chaque vacation d'analyses de pratiques collectives, sera rémunéré au taux horaire de 87.10 euros dans la limite d'un maximum de 80 heures dont 42h00 pour la Maison de la petite enfance.

DEJAS	Maison de la petite enfance		médecin	1
-------	-----------------------------	--	---------	---

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 15/12/2022, chaque vacation sera rémunérée au taux horaire de 110 euros brut dans la limite de 5 heures par mois.

DEJAS	Restaurant municipal		diététicien	1
-------	----------------------	--	-------------	---

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 21/12/2017, chaque vacation sera rémunérée au taux horaire de 25 euros brut dans la limite de 3 heures par mois.

DAC	Concours de piano	de	Jury concours de piano	8
-----	-------------------	----	------------------------	---

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 23/03/2023, chaque vacation est rémunérée au tarif horaire brut de 85 euros.

Les dépenses sont prévues au budget, chapitre 012

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget communautaire,  
Vu les besoins des services,

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, crée les emplois non permanents et vacataires cités ci-dessus,**

Mayenne, le 8 février 2024

Le secrétaire de séance,

Yves PAILLASSE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

